

102

Revue des Programmes de Filets Sociaux au Sénégal

Aïssata Fall - Consultante
World Bank - Juillet 2011

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	5
A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
B. DEFINITIONS DES CONCEPTS UTILISES DANS CE RAPPORT	5
C. METHODOLOGIE	6
C1- DEROULEMENT	6
C2- 12 PROGRAMMES RETENUS	7
II. LES PROGRAMMES	9
A. ANCRAGES INSTITUTIONNELS	9
B. OBJECTIFS - PORTES D'ENTREE - TYPES DE TRANSFERT	10
C. CIBLAGE	12
C1- TYPES DE CIBLAGE	12
C2- CIBLES & CRITERES D'INCLUSION	14
D. COUVERTURE	15
D1- POPULATION COUVERTE	15
D2- TRANCHES D'AGES CONCERNEES	16
D3- COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	17
E. CONDITIONNALITE	19
F. VALEUR DU TRANSFERT - REGLES DE CALCUL	19
G. COUTS DES PROGRAMMES	20
G1- REPARTITION DES COUTS	20
G2- COUTS PAR BENEFICIAIRE	21
H. MECANISMES DE TRANSFERT	23
H1- TRANSFERTS DE VIVRES	23
H2- TRANSFERTS MONETAIRES	23
I. FINANCEMENT	24
J. SUIVI - CAPITALISATION - EVALUATION - IMPACTS	26
J1- SUIVI - CAPITALISATION	26
J2- EVALUATION	28
K. LEÇONS APPRIS	30
III. CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS	32
IV. ANNEXES	35
A. QUESTIONNAIRE DE COLLECTE	35
B. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	37
C. FICHES PROGRAMMES	38

Liste des tableaux

Tableau 1 Mécanismes de coordination institutionnelle	9
Tableau 2 Objectifs, Portes d'entrée, Types de transfert	11
Tableau 3 Ciblage, Critères, Acteurs	13
Tableau 4 Objectifs, Portes d'entrée, Cibles	15
Tableau 5 Nombre de bénéficiaires de 2009 à 2011	16
Tableau 6 Couverture géographique	17
Tableau 7 Répartition des bénéficiaires par région (PAM Cantine, NETS, CSA, OEV)	18
Tableau 8 Répartition des bénéficiaires par région par année (PAM cantine, NETS, CSA)	18
Tableau 9 Valeur des transferts	19
Tableau 10 Répartition des coûts (Prestation, Mise en œuvre, Suivi-Evaluation)	20
Tableau 11 Coût "déclaré" par programme, pour toute la période de l'appui	22
Tableau 12 Coût déclaré de prestation par bénéficiaire	22
Tableau 13 Mécanismes de transfert, Acteurs, Périodes	24
Tableau 14 Sources de financement	25
Tableau 15 Evolution des financements de 2009 à 2010	25
Tableau 16 Outils de suivi-évaluation	26
Tableau 17 Systèmes d'évaluation	28

Liste des figures

Figure 1 Ancrage Ministériels & Coordinations	9
Figure 1 Objectifs, Portes d'entrée & Types de transfert	11
Figure 2 Répartition des programmes par type de cibles	14
Figure 3 Tranches d'âge couvertes par les programmes	17
Figure 4 Répartition des coûts (Prestation, Mise en œuvre, Suivi-Evaluation)	21
Figure 5 Ratio Coût opérationnel / Coût total du programme, par type de transfert	21
Figure 6 Répartition des sources pour le financement total des 9 programmes ayant fourni des données	24
Figure 7 Sources de financement par programme	25
Figure 8 Evolution des financements dans le temps	26

Acronymes

AGR	Activité Génératrice de Revenu
APDC	Acteur Porteur des Dynamiques Communautaires
BEFM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSO/PLCP	Cellule de suivi opérationnel / Programmes de Lutte contre la pauvreté
DAS	Direction de l'Action Sociale
DCaS	Direction des Cantines Scolaires
DPRE	Direction de la Planification et de la réforme de l'Education
FSN	Fonds de Solidarité Nationale
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IA	Inspection d'Académie
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
INPS	Initiative Nationale de Protection Sociale
IPSEV	Initiative de protection sociale des enfants vulnérables
MFOF	Ministère de la Famille et des Organisations Féminines
NETS	Nutrition cible sur l'enfant et transferts sociaux
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PPVIH	Personne Porteuse du VIH
PRBC	Programme de Réadaptation à Base Communautaire
PRP	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
USAID	United States Agency for International Development

B. OBJECTIFS - PORTES D'ENTREE - TYPES DE TRANSFERT

Les divers objectifs, tels qu'ils sont formulés par les programmes, peuvent être regroupés en six catégories:

☒ Scolarisation

OEV: Assurer la scolarisation ou la formation professionnelle de cinq mille OEV grâce à l'attribution de bourses d'étude aux ménages vulnérables sélectionnés

PAM cantines: Soutenir les programmes de scolarisation et de maintien des enfants à l'école

DCAS: Assurer une alimentation suffisante en quantité et en qualité aux apprenants du formel et du non formel en vue de contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif

☒ Réduction de la pauvreté

PRP: Contribuer à la réduction de la Pauvreté Humaine et au Développement Durable

☒ Intégration sociale

DAS PAPA: Améliorer les conditions de vie des aînés

DAS PRBC: Intégration sociale, économique et culturelle des personnes handicapées

☒ Réponse / Résistance aux chocs

CSA: Contribuer à la sécurité alimentaire des populations

NETS: Atténuer les impacts négatifs des crises notamment l'augmentation des prix de denrées alimentaires, sur les enfants en bas âge dans les ménages vulnérables

PAM CV: Contribuer à l'atténuation de l'impact de la hausse des prix sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations vulnérables au Sénégal

FSN: Apporter une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence

☒ Maintien de l'intégrité familiale

IPSEV: Atténuation du risque de séparation familiale

☒ Accès à la santé

SESAME: Assurer des soins gratuits aux personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures de santé publique

Trois programmes (PRP, NETS, PAM CV) affichent clairement un objectif spécifique stratégique de contribuer au développement d'instruments de gestion de la vulnérabilité et à la réflexion en cours au Sénégal sur la Protection Sociale.

Les programmes réalisent leurs objectifs à travers trois **portes d'entrée**:

- l'appui aux moyens d'existence
- l'appui à l'alimentation
- l'accès aux services de base

et utilisent trois types de **transferts**:

- le transfert monétaire
- le transfert en nature (vivres ou matériel)
- l'exemption de droits

Tableau 2 Objectifs, Portes d'entrée, Types de transfert

Programme	Objectif	Portes d'entrée	Transfert
SESAME	Accès santé	Gratuité	Exemption
PRBC	Intégration sociale	Moyens d'existence	Subvention, Matériel
PAPA	Intégration sociale	Moyens d'existence	Prêt subventionné
IPSEV	Intégrité familiale	Moyens d'existence	Cash
PRP	Réduction de la pauvreté	Moyens d'existence	Prêt
NETS	Résistance aux chocs	Alimentation	Cash
PAM CV	Résistance aux chocs	Alimentation	Cash
FSN	Résistance aux chocs	Moyens d'existence	Cash, Matériel
CSA	Résistance aux chocs	Alimentation	Vivres
OEV	Scolarisation	Moyens d'existence	Cash
DCaS	Scolarisation	Alimentation	Vivres
PAM Cantines	Scolarisation	Alimentation	Vivres

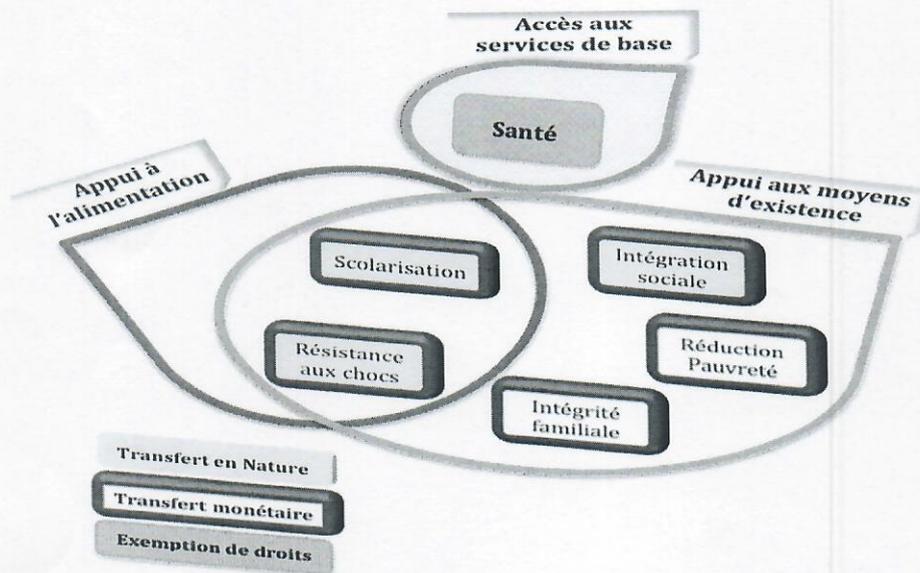


Figure 2 Objectifs, Portes d'entrée & Types de transfert

Enfin, le FSN et CSA fournissent des appuis ponctuels qui peuvent difficilement ici être comptabilisés dans le total des bénéficiaires d'un filet social, d'autant moins que le CSA appuie également des cérémonies (la répartition sinistrés / cérémonies n'a pu être obtenue)

Hormis les appuis ponctuels CSA et FSN, et en conservant le compte assez large des programmes d'alimentation scolaire, on atteint 2 464 988 personnes appuyées pour trois ans, soit en moyenne environ 821 663 personnes par an.

50,8% de la population sénégalaise est estimée vivant au-dessous du seuil de pauvreté, soit environ 6 100 000 personnes en 2010, les programmes couvrent annuellement 13% des besoins.

Tableau 5 Nombre de bénéficiaires de 2009 à 2011

Programme	Nombre de bénéficiaires				Mode de calcul
	Total	2009	2010	2011	
DAS PRBC	3 400	1 500	1 900	NR	Estimation
DAS PAPA	0	NR	NR	NR	Décompte
FSN	32 000	32 000	NR	NR	Estimation
CSA	9 360 000	2 760 000	3 000 000	3 600 000	Estimation
DCaS	2 241 853	700 414	761 439	780 000	Décompte
<i>dont PAM Cantines</i>	<i>1 728 998</i>	<i>567 185</i>	<i>565 560</i>	<i>596 253</i>	<i>Décompte</i>
NETS	51 262	2 982	21 986	26 294	Décompte
PRP	3 414	1 274	1 440	700	Décompte
PAM CV	152 000	NC	97 000	55 000	Décompte
OEV	13 306	3 290	5 060	4 956	Décompte
Sesame	0	NR	NR	NR	Décompte
IPSEV UNICEF	900	NC	NC	900	Prévision
Total	11 858 135	3 501 460	3 888 825	4 467 850	

NR: Non renseigné / NC: Non concerné

Le PAM Cantines représente 77% des bénéficiaires du programme DCaS, dont il est le principal partenaire.

D2- Tranches d'âges concernées

En termes de cibles, les objectifs *scolarisation*, *intégrité familiale* et *santé* s'adressent à des tranches d'âge spécifiques tandis que ceux de *résistances aux chocs*, *intégration sociale* et *réduction de la pauvreté* ciblent les ménages d'une manière générale.

L'étude n'a pas pu aborder les justifications des cibles ni discuter les éventuels choix quant aux investissements pour la promotion du capital humain, les corrélations utilisées entre les différents critères ou les liens avec l'atteinte des OMD.

Le choix des cibles et des critères ne relève pas d'une définition consensuelle au niveau national ou local, de la manière dont la pauvreté / vulnérabilité doit être traitée mais davantage du mandat propre à chaque structure qui intervient. On ne retrouve donc pas d'utilisation d'une vision transversale qui définirait les priorités d'une stratégie nationale.

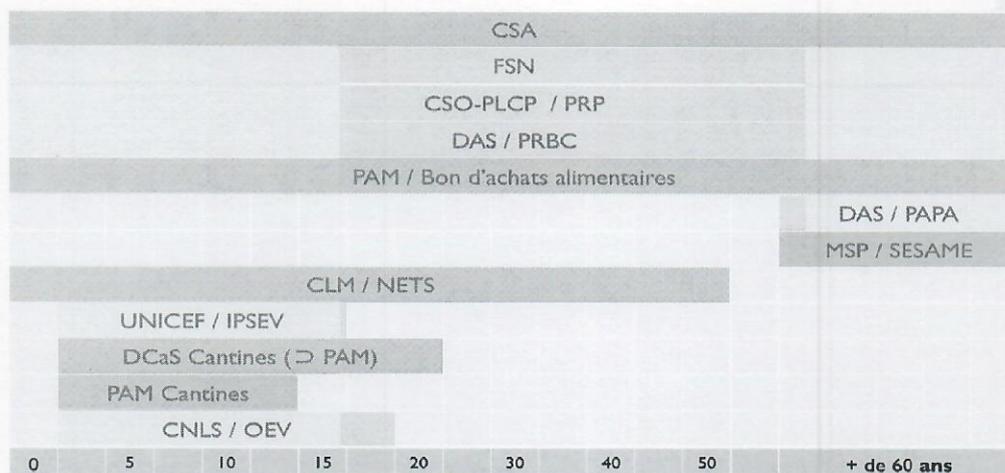


Figure 4 Tranches d'âge couvertes par les programmes

Appui à l'alimentation
Appui aux moyens d'existence
Accès aux services de base

D3- Couverture géographique

8 programmes ont une envergure nationale ou quasi-nationale et 3 parmi eux se concentrent sur les zones rurales et péri-urbaines.

Les 3 projets pilotes interviennent sur des zones plus restreintes; NETS en milieu rural, PAM CV dans des communes urbaines, IPSEV en milieu rural et péri-urbain.

Enfin le PRP, en lien avec la zone d'intervention de son bailleur, est focalisé sur 3 régions en milieu rural.

Tableau 6 Couverture géographique

DAS PAPA	Nationale / Totalité du territoire
DAS PRBC	Nationale / Totalité du territoire
SESAME	Nationale / Totalité du territoire
OEV	Nationale / Totalité du territoire
CSA	Nationale / Totalité du territoire
FSN	Nationale / Rural & péri-urbain
DCaS Cantines	Nationale / Rural & péri-urbain
PAM Cantines	Toutes les régions sauf St Louis, Rural & péri-urbain
IPSEV	[pilote] Région de Kolda 2 communes: Coumbacara, Kolda / Rural & périurbain / 35 villages et quartier
PRP	3 régions: Matam, St Louis, Louga / Rural
NETS	[pilote] 6 Régions (64 Communautés Rurales): Matam, Louga, Kaolack, Tambacounda, Sédhiou, Kédougou / Rural
PAM CV	[pilote] 2 régions (10 communes): Pikine, Ziguinchor / Urbain

Tableau 4 Objectifs, Portes d'entrée, Cibles

Programme	Objectif	Porte d'entrée	Cible 1	Cible 2	Critères inclusion
SESAME	Accès santé	Accès aux services de base	> 60 ans	/	Age
DAS PRBC	Intégration sociale	Moyens d'existence	Handicapés	/	Handicap
PAPA	Intégration sociale	Moyens d'existence	> 60 ans	Pauvres Vulnérables	Projet
IPSEV	Intégrité familiale	Moyens d'existence	Pauvres Vulnérables	Enfants	Scolarisé
PRP	Réduire la pauvreté	Moyens d'existence	Pauvres Vulnérables	Femmes	Projet
NETS	Résistance aux chocs	Alimentation	Pauvres Vulnérables	Enfants	Alimentation
PAM CV	Résistance aux chocs	Alimentation	Pauvres Vulnérables	/	Alimentation
FSN	Résistance aux chocs	Moyens d'existence	Sinistrés	Pauvres Vulnérables	Sinistrés
CSA	Résistance aux chocs	Alimentation	Sinistrés	Pauvres Vulnérables	Sinistrés
OEV	Scolarisation	Moyens d'existence	Enfants	Pauvres Vulnérables	VIH SIDA
DCaS	Scolarisation	Alimentation	Enfants	/	Scolarisé
PAM Cantines	Scolarisation	Alimentation	Enfants	/	Scolarisé

On distingue deux types de recrutement des bénéficiaires:

- les programmes répondant à une demande d'appui (les bénéficiaires viennent vers le programme): SESAME, PRBC, PAPA, PRP, FSN, CSA
- les programmes proposant leurs prestations à des bénéficiaires ciblés (le programme va vers le bénéficiaire): IPSEV, NETS, OEV, PAM CV, DCaS, PAM Cantines

Au niveau des programmes répondant à une demande, l'information auprès des populations passe par les réseaux associatifs, les organisations d'appui et l'administration. Il ne semble pas y avoir eu de système d'information développé pour atteindre les populations en marge de ces réseaux qui, souvent, n'ont pas accès à l'information.

D. COUVERTURE

D1- Population couverte

Tous les programmes, par un ciblage géographique ou catégoriel, donnent la priorité à la vulnérabilité, exception faite du SESAME (universel).

Le nombre total de bénéficiaires couverts de 2009 à 2011 par les neuf programmes (sur douze) ayant fourni des chiffres est de 11 856 988 personnes.

Certains programmes n'ont pas pu fournir le nombre de bénéficiaires atteints pour toutes les années considérées (DAS PAPA, DAS PRBC, FSN, SESAME), d'autres ne font qu'une estimation basée sur la taille moyenne des ménages (CSA, FSN, PRBC). IPSEV n'a pu fournir que des prévisions car le projet n'a pas encore démarré.

Les programmes de cantines scolaires comptabilisent l'effectif total des établissements appuyés pour la mise en place d'une cantine; même si ceux-ci sont situés prioritairement dans des zones d'insécurité alimentaires, tous les élèves ne sont pas obligatoirement vulnérables.

Seuls NETS, PAM Cantine, CSA et OEV ont pu fournir le détail par région:

Tableau 7 Répartition des bénéficiaires par région (PAM Cantine, NETS, CSA, OEV)

	PAM Cantines		NETS		CSA			OEV
	2010	2009	2010	2011 (prévus)	2009	2010	2011	2009/2010
Dakar	2 576	NR	0	0	515 605	589 331	519 660	1 784
Diourbel	32 170	NR	0	0	1 108 607	1 332 012	1 977 348	172
Fatick	78 695	NR	0	0	25 239	31 110	27 655	307
Kaffrine	34 784	NR	0	0	14 175	21 578	26 630	254
Kaolack	72 412	NR	2 874	2 010	270 709	240 229	229 120	136
Kolda	46 865	NR	0	0	42 212	40 214	36 659	361
Louga	35 860	NR	6 351	2 010	102 326	88 952	77 981	285
Matam	31 823	NR	9 779	8 414	27 229	24 946	23 155	282
Sédhiou	21 797	2 982	2 982	5 238	0	0	0	95
Tamba	61 093	NR	0	10 843	38 601	45 959	46 468	
Kédougou	24 566	NR	0	1 799	0	0	0	313
Thiès	31 699	NR	0	0	510 561	510 724	569 725	489
Ziguinchor	61 400	NR	0	0	52 233	45 800	40 356	416
Saint Louis	0	NR	0	0	52 503	29 145	25 243	323
TOTAL	535 740	2 982	21 986	30 314	2 760 000	3 000 000	3 600 000	5 217

pour 26 294
atteints

NC: Non concerné

Tableau 8 Répartition des bénéficiaires par région par année (PAM cantine, NETS, CSA)

	2009			2010				2011		
	NETS	CSA	TOTAL	NETS	PAM Cantines	CSA	TOTAL	NETS (prévus)	CSA	TOTAL
Dakar	NC	515 605	515 605	0	2 576	589 331	591 907	0	519 660	519 660
Diourbel	NC	1 108 607	1 108 607	0	32 170	1 332 012	1 364 182	0	1 977 348	1 977 348
Fatick	NC	25 239	25 239	0	78 695	31 110	109 805	0	27 655	27 655
Kaffrine	NC	14 175	14 175	0	34 784	21 578	56 362	0	26 630	26 630
Kaolack	NC	270 709	270 709	2 874	72 412	240 229	315 515	2 010	229 120	231 130
Kédougou	NC	0	0	0	24 566	0	24 566	1 799	0	1 799
Kolda	NC	42 212	42 212	0	46 865	40 214	87 079	0	36 659	36 659
Louga	NC	102 326	102 326	6 351	35 860	88 952	131 163	2 010	77 981	79 991
Matam	NC	27 229	27 229	9 779	31 823	24 946	66 548	8 414	23 155	31 569
Sédhiou	2 982	0	2 982	2 982	21 797	0	24 779	5 238	0	5 238
Tamba	NC	38 601	38 601	0	61 093	45 959	107 052	10 843	46 468	57 311
Thiès	NC	510 561	510 561	0	31 699	510 724	542 423	0	569 725	569 725
Ziguinchor	NC	52 233	52 233	0	61 400	45 800	107 200	0	40 356	40 356
Saint Louis	NC	52 503	52 503	0	0	29 145	29 145	0	25 243	25 243
TOTAL	2 982	2 760 000	2 762 982	21 986	535 740	3 000 000	3 557 726	30 314	3 600 000	3 630 314

pour 26 294
atteints

NC: Non concerné

C. CIBLAGE

C1- Types de ciblage

5 programmes, d'envergure nationale, effectuent uniquement un ciblage catégoriel. Ce sont tous des programmes répondant à une demande. Seul le PAPA répartit l'enveloppe disponible de manière équitable entre les 14 régions. Les autres programmes ne définissent pas de quota ou de hiérarchisation des zones d'intervention.

Les catégories utilisées ici sont:

- les personnes de plus de 60 ans (Plan SESAME)
- les personnes de plus de 60 ans vulnérables (PAPA)
- les personnes handicapées (PRBC)
- les familles sinistrées – incendies, inondations (FSN & CSA)

Les 7 autres programmes procèdent à un ciblage géographique pour définir des zones d'intervention basées sur la vulnérabilité ou, dans le cas d'OEV, pour définir des quotas régionaux.

4 d'entre eux réalisent ensuite un ciblage catégoriel basé sur un travail d'enquêtes et dont la responsabilité revient au programme, à l'administration et/ou à ses partenaires au développement. Ici les catégories appliquées à l'intérieur des zones géographiques ciblées sont:

- les ménages avec enfants affectés de près ou de loin par le VIH (OEV)
- les enfants scolarisés (DCas & PAM Cantines)
- les ménages vulnérables avec enfants de 4 à 16 ans (IPSEV)

Les 3 autres utilisent, après le ciblage géographique, un ciblage catégoriel communautaire, c'est-à-dire définissent des critères d'éligibilité et confient la responsabilité de la sélection nominative des bénéficiaires aux communautés organisées. En l'absence de recensement de la vulnérabilité, ceci semble être aujourd'hui le seul moyen de toucher les ménages vulnérables en évitant des enquêtes exhaustives (irréalisables à grande échelle). Ces ciblage communautaires visent:

- les groupes vulnérables, notamment, femmes, handicapés et PVVIH (PRP)
- les ménages vulnérables à consommation alimentaire défaillante (PAM CV & NETS)

Tableau 3 Ciblage, Critères, Acteurs

Prog.		Méthode	Critères mesurés	Sources	Acteurs
SESAME	1	Catégoriel	Age	Pièce identité	Services de santé
PRBC	1	Catégoriel	Pertinence de la demande	Dossier de candidature	STD, Asso. Handicapés, DAS, Min. AS
PAPA	1	Catégoriel	Age & Vulnérabilité	Dossier de candidature	STD, Asso. Pers. âgées, DAS, Min. AS
FSN	1	Catégoriel	Pertinence de la demande	Dossier de candidature	Autorités locales et administratives
CSA	1	Catégoriel	Pertinence de la demande	Dossier de candidature	Autorités locales et administratives
IPSEV	1	Géographique	Risque séparation familiale Structures d'appui	Rapports, études	UNICEF, Min Famille
	2	Catégoriel	Age & Vulnérabilité	Enquête sociale	STD, asso, ONG
OEV	1	Géographique	Situation épidémiologique Structures d'appui	Enquêtes épidémiologiques	CNLS
	2	Catégoriel	Enfant touché par le VIH Orphelin	Enquêtes sociales	STD, Services santé, Asso. VIH
DCaS	1	Géographique	Inséc. Alimentaire Ruralité	Enquêtes de pauvreté	DCaS, PTF
	2	Catégoriel	Effectifs établissements	IA, IDEN	DCaS, IA, PTF, Communautés
PAM Cantines	1	Géographique	Inséc. Alimentaire Ruralité	Enquêtes de pauvreté	DCaS, PTF
	2	Catégoriel	Effectifs établissements	IA, IDEN	DCaS, IA, PTF, Communautés
PRP	1	Géographique	Pauvreté	Plans Locaux Dév. Plan Dév. Quartiers	CSO/PLCP PTF
	2	Catégoriel communautaire	Femmes, Handicapés, PVVIH	Comités de quartier	Représentants communautaires
CLM	1	Géographique	Malnutrition	Enquêtes nutritionnelles	CLM
	2	Catégoriel communautaire	Enfants & Vulnérabilité	Informations communautaires	STD, Communautés
PAM CV	1	Géographique	Vulnérabilité	Etudes Pauvreté Enquêtes	PAM, Mairie, délégués de quartiers, Admin
	2	Catégoriel communautaire	Consommation alimentaire	Informations communautaires	PAM, Comités de quartiers, Partenaires de mise en œuvre

Vérification du ciblage

IPSEV, OEV et CLM procèdent à une vérification du respect des critères de sélection au moyen d'enquêtes sur un échantillon aléatoire des bénéficiaires présélectionnés. Si la vérification est concluante, toute la sélection est retenue. Sinon elle est rediscutée, d'autres ménages sont intégrés.

PAM CV réalise une enquête exhaustive de ménages présélectionnés par les communautés et ne conservent que ceux qui sont conformes aux critères de vulnérabilité définis. D'autres critères que ceux utilisés par le ciblage communautaire, sont ajoutés au questionnaire de vérification, et viennent compléter le calcul le score de vulnérabilité appliqué à chaque ménage. Des critères d'exclusion sont utilisés (Biens possédés, Food Consumption Score).

Au niveau du PRP, ce sont les services techniques déconcentrés qui valident le choix des bénéficiaires, en collaboration avec les comités de quartiers, la présélection faite par ces derniers.

Ces vérifications ne viennent corriger que les erreurs d'inclusion, sur la base du non-respect des critères de pauvreté ou vulnérabilité.

Il n'y a aucune vérification des erreurs d'exclusion ni de système formel de plaintes permettant aux ménages non retenus de porter réclamation.

C2- Cibles & Critères d'inclusion

La vulnérabilité est abordée selon la notion propre au programme. Les cibles définies, ou les portes d'entrée pour toucher la vulnérabilité, sont choisies en général en fonction du mandat propre de chaque maître d'œuvre.

- Les enfants, déjà considérés comme couche à protéger à la base (objectif scolarisation/ universel), a fortiori s'ils sont dans des conditions à risque: VIH, pauvreté, (OEV, UNICEF,...)
- Les femmes, en particulier si elles sont chefs de famille ou si elles ont des jeunes enfants à charge.
- Les personnes âgées, les personnes handicapées: groupe vulnérable en lui-même
- La vulnérabilité des ménages, en dehors de toute autre considération que leur capacité à maintenir des conditions de vie acceptables, mais sans référence précise au seuil de pauvreté ou à un autre indicateur défini au Sénégal.

La moitié des programmes réalisent d'abord un ciblage géographique afin de déterminer les zones les plus vulnérables, en fonction d'enquêtes nationales ou réalisées par le programme lui-même, selon des indicateurs liés à la pauvreté, à l'état nutritionnel ou la sécurité alimentaire.

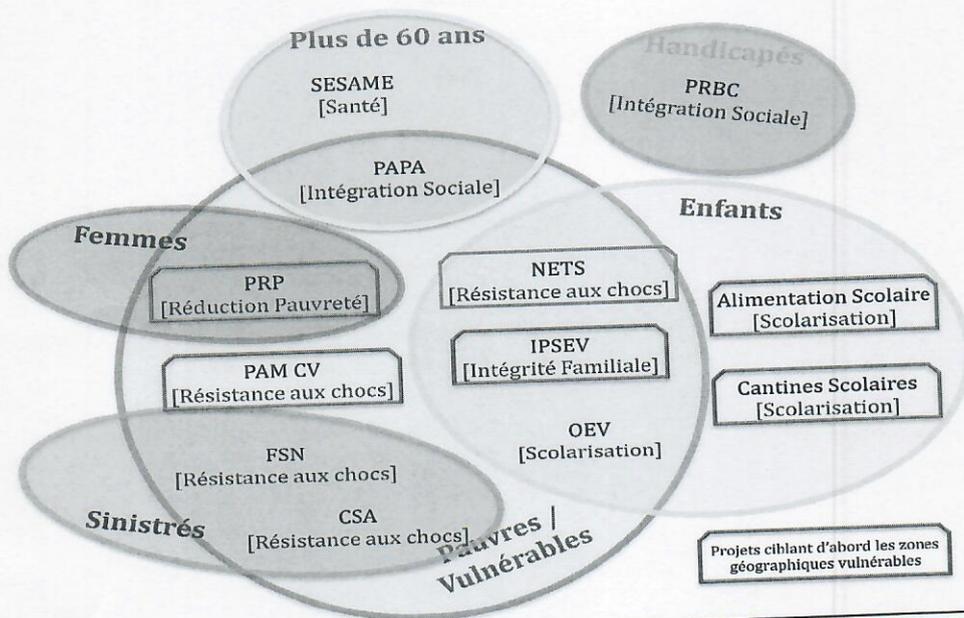


Figure 3 Répartition des programmes par type de cibles

E. CONDITIONNALITE

Le terme "conditionnalité" désigne ici l'obligation du bénéficiaire à tenir un engagement pour pouvoir bénéficier du transfert. On constate que bien souvent cette notion est confondue avec les conditions d'éligibilité.

Deux types de programmes imposent une conditionnalité:

- Ceux utilisant la scolarisation comme porte d'entrée, exigent une fréquentation scolaire (DCaS, PAM Cantines, OEV, IPSEV). Les programmes OEV et IPSEV ajoutent une exigence sur le suivi du bien-être de l'enfant en dehors de l'école.
- Ceux utilisant la subvention ou le prêt pour des activités génératrices (AGR) de revenus (PRP, PAPA, PRBC); les bénéficiaires s'engagent sur la bonne gestion de leur activité suivant le plan de financement.

Cependant, si pour les conditionnalités concernant la scolarisation et les conditions de vie des enfants, les programmes ont des recours en cas de non-respect (suspension de l'aide), les programmes de subvention ou prêt pour des AGR en ont peu puisque le financement est versé en une seule fois.

Le programme PAM CV n'a pas posé de conditionnalité dû au caractère pilote de son intervention qui l'a amené à gérer deux nouveautés: l'intervention en milieu urbain et le transfert monétaire. Toutefois, il envisage par la suite de développer des conditionnalités, en collaboration avec d'autres intervenants, ayant trait essentiellement au changement de comportement. Ces conditionnalités sont actuellement à l'étude.

F. VALEUR DU TRANSFERT - REGLES DE CALCUL

Les valeurs des transferts sont soit fixées *a priori* en fonction de la manière dont les objectifs veulent être atteints; soit *a posteriori* en fonction des demandes et de la taille de l'enveloppe financière disponible.

Tableau 9 Valeur des transferts

Prog.	Objectif	Transfert	Montant	Périodicité - Durée	Base de calcul
NETS	Résistance aux chocs	Cash	14 000F / 2 mois	Bimestriel - 6 mois	30% du Seuil de pauvreté
PAM CV	Résistance aux chocs	Cash	3 000F / pers, maxi 6 pers / ménage	Mensuel - 6 mois	50% des Besoins alimentaires journaliers
OEV	Scolarisation	Cash	149 000 F / an en moyenne pour la scolarisation 308 00 F / an pour la formation professionnelle	Trimestriel - 9 mois	Coût réel des Frais de scolarité
IPSEV	Intégrité Familiale	Cash	7500F / mois pour 1 enfant 15 000F / mois pour >1 enfant	Mensuel - 9 mois	Estimation des Besoins d'un ménage
FSN	Résistance aux chocs	Cash & Matériel	Variable	1 fois / sinistre	Estimation des Dégâts matériels ou pertes en vie humaine
CSA	Résistance aux chocs	Vivres	Variable	1 fois / sinistre	Selon la demande
PRBC	Intégration	Subvention, Matériel	Variable	1 versement	Selon la Taille du projet
PAPA	Intégration	Prêt Subventionné	500 à 4000 KF	1 versement	Selon la Taille du projet et le budget disponible
PRP	Réduction pauvreté	Prêt	25 à 150 KF	1 versement	Selon la Taille du projet et le budget disponible
DCaS	Scolarisation	Vivres	1 repas estimé à 125Fcfa	1 repas / jour d'école - 9 mois	35% des besoins journaliers
PAM Cantines	Scolarisation	Vivres	1 repas estimé à 125Fcfa	1 repas / jour d'école - 9 mois	35% des besoins journaliers
SESAME	Santé	Gratuité	Soins gratuits	Permanent	NC

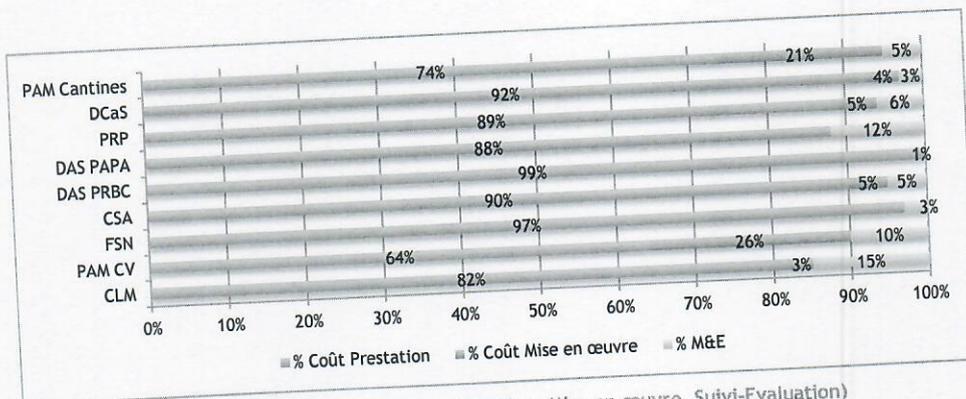


Figure 5 Répartition des coûts (Prestation, Mise en œuvre, Suivi-Evaluation)

On observe alors une forte variabilité des coûts opérationnels, quelque soit la nature du transfert.

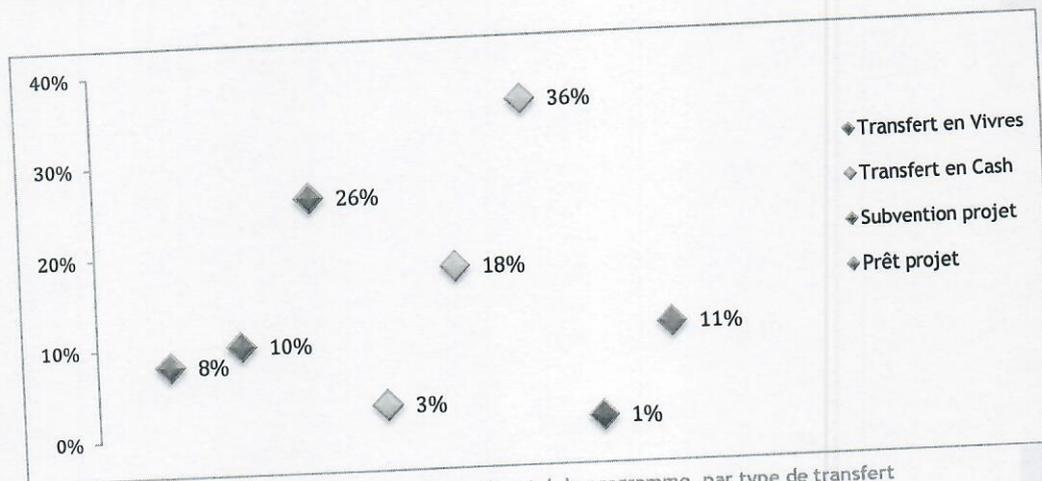


Figure 6 Ratio Coût opérationnel / Coût total du programme, par type de transfert

G2- Coûts par bénéficiaire

Ces coûts sont très variables, compris entre 385 Fcfa et 200 000 Fcfa.

Ces coûts sont basés sur le coût total annuel du programme (dépenses).

Chaque programme a développé son propre mode de capitalisation des coûts, sans qu'il existe aucune standardisation de la répartition de ces coûts (valeur de la prestation, coût de mise en œuvre...), de la définition des bénéficiaires ou encore de la période à considérer. Par exemple, les coûts par bénéficiaires pour DCaS et PAM Cantines sont différents, car calculés car n'incluant pas les mêmes éléments de calcul, que ce soit pour le coût global du programme par bénéficiaire ou pour le coût de prestation par bénéficiaire.

De surcroît, il n'existe aucune estimation du coût de la partie mise en œuvre par l'administration en place quand elle est utilisée par un programme, ni même une évaluation du temps de travail que cela représente – ce qui permettrait d'en estimer le coût.

Tableau 11 Coût "déclaré" par programme, pour toute la période de l'appui

		Nombre de bénéficiaires				Coût / bénéficiaire (FCFA)				
		2009	2010	2011	Total	2009	2010	2011	Total	MOYEN ^(*)
NETS	Cash	2 982	21 986	26 294	51 262	48 425	42 424	59 429	51 495	50 093
PAM CV	Cash	/	97 000	55 000	152 000	NC	19 323	19 169	19 267	19 246
OEV	Cash	3 290	5 060	4 956	13 306	142 449	161 316	102 010	134 562	135 258
IPSEV	Cash	NC	NC	900	900	NR	NR	NR	NR	NR
FSN	Cash, Matériel	32 000	NR	NR	32 000	9 688	NR	NR	9 688	9 688
DAS PRBC	Financement, Matériel	1 500	1 900	NR	3 400	200 000	157 895	NR	264 706	178 947
DAS PAPA	Prêt subventionné	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
CSA	Vivres	2 760 000	3 000 000	3 600 000	9 360 000	362	533	278	385	391
PRP	Prêt	1 274	1 440	700	3 414	75 648	70 660	111 429	80 880	85 912
DCaS	Vivres	700 414	761 439	780 000	2 241 853	5 711	7 880	13 179	9 046	8 923
PAM Cantines	Vivres	567 185	565 560	596 253	1 728 998	6 000	4 457	13 468	8 071	7 975
SESAME	Exemption	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR

NR: Non renseigné / NC: Non concerné / (*) Coût moyen sur la durée du programme ou sur les trois années considérées.

Tableau 12 Coût déclaré de prestation par bénéficiaire

	Coût prestation / bénéficiaire (FCFA)			
	2009	2010	2011	Coût MOYEN ^(*)
NETS	41 886	38 324	45 549	41 920
PAM CV	NC	13 240	13 135	13 188
OEV	134 859	153 625	100 000	129 495
IPSEV	NC	NC	NR	NR
FSN	9 375	NR	NR	9 375
DAS PRBC	198 000	156 316	NR	177 158
DAS PAPA	NR	NR	NR	NR
CSA	326	483	250	353
PRP	66 719	62 500	100 000	76 406
DCaS	5 440	7 184	12 090	8 238
PAM Cantines	4 459	3 351	9 937	5 916
SESAME	NR	NR	NR	NR

NR: Non renseigné / NC: Non concerné / (*) Coût moyen sur la durée du programme ou sur les trois années considérées.

On constate des coûts totaux programme par bénéficiaire proches des coûts de prestation par bénéficiaire – évidemment en cohérence avec la répartition des coûts de programme.

On peut noter le très faible coût pour le CSA. Ce dernier estime le nombre de bénéficiaires sur la base de 12 personnes par ménage. Le coût moyen du transfert (coût de prestation) pour un ménage peut donc être évalué à 4 236 Fcfa (incluant donc au minimum la valeur du transfert). Ce coût est mis en œuvre en un appui unique, en cas de sinistre (donc en général une seule fois dans l'année). Il représente donc, en un seul versement, 3,8% des dépenses alimentaires annuelles des ménages sénégalais en milieu rural (3,1% des dépenses alimentaires des ménages pour l'ensemble du Sénégal)³.

³ A partir des données ANSD: ESPS 2005 et des taux d'inflation / FCFA

	Rural	Sénégal		Rural	Sénégal
Dépenses annuelles Ménages 2005	162 455	249 008			
Part dépenses alimentaires 2005	55,8%	45,6%	Inflation Produits alimentaires 2008/2007	9,6%	9,6%
Dépenses annuelles alim. 2005	90 650	113 548	Dépenses annuelles alim. 2008	108 097	135 402
Inflation Produits alim. 2006/2005	1,4%	1,4%	Inflation Produits alim. 2009/2008	-3,0%	-3,0%
Dépenses annuelles alim. 2006	91 919	115 137	Dépenses annuelles alim. 2009	104 855	131 340
Inflation Produits alim. 2007/2006	7,3%	7,3%	Inflation Produits alim. 2010/2009	4,0%	4,0%
Dépenses annuelles alimentaires 2007	98 629	123 542	Dépenses annuelles alim. 2010	109 049	136 594

On note également des incohérences entre ces coûts par bénéficiaires et les valeurs de transfert. Un bénéficiaire de PAM CV a reçu 18 000 Fcfa, celui de NETS 42 000 Fcfa; or les coûts calculés sont inférieurs. En ce qui concerne le PAM CV, ces écarts sont certainement dus aux corrections en cours dans la base de données du projet. Les chiffres validés ne seront disponibles qu'à la clôture du projet en octobre 2011.

Il en va de même pour le PAM Cantine, qui estime le coût d'un repas à 125 Fcfa; si l'on compte 5 repas pendant un minimum de 30 semaines, cela représente un coût par élève de 18 750 Fcfa, très éloigné des 5 916 Fcfa déclarés. Il n'a pas été possible de reprendre à ce stade de plus amples informations faute de temps mais il est évident que les programmes doivent revoir les chiffres déclarés. Les liens entre coûts de prestation et valeurs de transferts doivent être clarifiés.

Par ailleurs on constate une différence de coûts entre PAM Cantine et DCas, alors que l'on attendrait des coûts standardisés. Mais d'un côté PAM Cantine a son propre mode de calcul incluant des frais de stockage ou de distribution, et de l'autre, la DCas intègre les actions financées uniquement sur budget de l'Etat avec des modes de calculs différents (liés notamment aux modes de distribution différents). La collaboration technique entre les deux structures n'a pas encore atteint une harmonisation des budgétisations. Par ailleurs, DCas a également d'autres partenaires (Counterpart International) qui entre en jeu et qu'il n'a pas été possible de rencontrer.

H. MECANISMES DE TRANSFERT

Différents mécanismes de remise aux bénéficiaires sont employés, variables en fonction de la nature du transfert et du programme.

H1- Transferts de vivres

Les vivres sont soit acheminés directement aux bénéficiaires par le programme (PAM Cantines, CSA) soit par les fournisseurs avec lesquels le programme a engagé un marché (Dca5) ou encore retiré auprès du programme par les bénéficiaires (CSA).

Il est à noter que le PAM Cantines utilise, sur tout le territoire national, la logistique du CSA (74 entrepôts répartis sur le territoire national) comme stockage intermédiaire avant la remise aux écoles – cette collaboration CSA / PAM est également valable pour les autres types de transferts de vivres du PAM.

H2- Transferts monétaires

FSN, PRBC et PAPA effectuent un transfert direct du programme au bénéficiaire, soit par remise organisée avec l'administration locale, soit directement depuis leur bureau à Dakar.

Dans un souci d'éviter les lourdeurs administratives, le PAPA a ouvert un compte projet dans une banque commerciale, sur lequel sont effectués des versements à partir du compte PAPA au Trésor Public, suivant un tableau de décaissement en trois phases. Les transferts aux bénéficiaires sont ensuite effectués via un chèque émis depuis le compte projet de la banque commerciale.

Les autres programmes de transfert monétaire utilisent un partenaire bancaire (institution de micro-finance, banque commerciale):

- via l'ouverture d'un compte ou livret d'épargne pour chaque bénéficiaire
- pour le remboursement des bons remis aux bénéficiaires (PAM CV: les bénéficiaires paient leurs achats alimentaires avec des bons qui sont ensuite remboursés à chaque détaillant par le partenaire bancaire)

Les institutions financières sont des maillons essentiels du transfert monétaire, toutefois aujourd'hui cette activité n'est pas encore "rentable" pour elles. Pour certaines zones très

enclavées, le NETS a dû effectuer le transfert directement auprès du bénéficiaire, la banque n'ayant pas d'agence ou de système de distribution pouvant répondre au besoin.

Cependant il ressort que ces institutions regardent avec grand intérêt le développement des transferts monétaires et l'envisage comme un service à développer en réponse aux besoins des programmes.

Le PAM CV a, pour sa part, développé un véritable outil intégré (base de données interactive) avec son partenaire bancaire, pour la gestion du transfert.

Tableau 13 Mécanismes de transfert, Acteurs, Périodes

	Transfert	Mécanisme	Acteurs	Période
DCaS	Vivres	Direct	Admin, Assoc., Fournisseurs	Année scolaire
PAM Cantines	Vivres	Direct	Prog, Admin, Assoc.	Année scolaire
CSA	Vivres	Direct	Admin	Variable
OEV	Cash	Bancaire	Admin, Banque	Année scolaire
IPSEV	Cash	Bancaire	Admin, ONG, Banque	Année scolaire
PAM CV	Cash	Vouchers	Prog, ONG, Assoc, Banque	Variable
NETS	Cash	Bancaire	Prog, Banque	Variable
PRP	Cash	Bancaire	Prog, Banque	Variable
PAPA	Cash	Direct	Admin	Variable
PRBC	Cash, Matériel	Direct	Admin	Variable
FSN	Cash, Matériel	Direct	Admin	Variable
SESAME	Exemption	Indirect	/	Permanent

I. FINANCEMENT

9 programmes sur 12 ont fourni des données exploitables quant au financement.

La comparaison des budgets entre eux présente peu d'intérêt étant donné le déficit d'informations comparables quant aux cibles, aux choix méthodologiques et aux objectifs ayant présidé à l'élaboration des budgets.

Si l'on prend le financement total de ces 9 programmes, on constate que 62% sont supportés par les PTF. Il est toutefois à noter que les municipalités participent sur le budget communal, ainsi que les bénéficiaires pour un total de 11%. La participation de l'Etat est de 27%.

	Etat	PTF	Municipalités	Communautés / Bénéficiaires
Financement (FCFA)	8 987 866 095	21 207 929 300	2 419 000 000	1 471 918 000

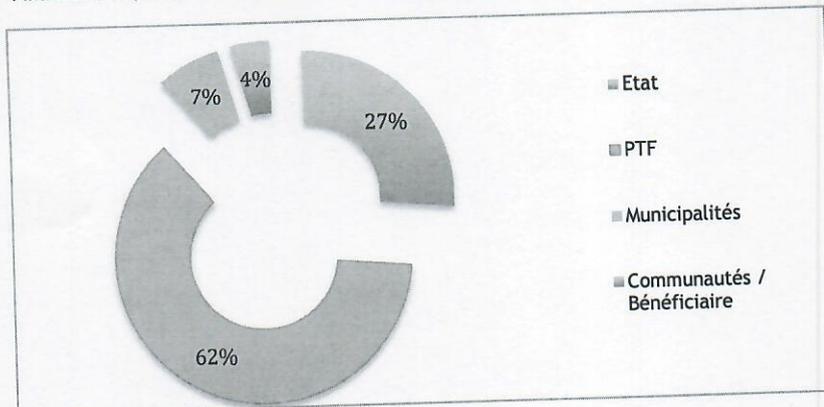


Figure 7 Répartition des sources pour le financement total des 9 programmes ayant fourni des données

PRP et DcaS (incluant PAM Cantines) bénéficient d'une participation au financement de la part des municipalités. En ce qui concerne l'alimentation scolaire, ceci est en lien avec la compétence transférée Education (niveau préscolaire et élémentaire); quant au PRP, il s'agit des conventions d'intervention du partenaire financier (Luxdevelopment).

Le PRP exige également un apport de la part des bénéficiaires, demandeurs de prêt; qui entre également dans l'enveloppe de financement.

Au niveau des cantines scolaires (DCaS et PAM), les bénéficiaires doivent cotiser à raison de 200 FCFA par mois et par enfants; ces apports sont utilisés directement par les cantines (bois de chauffe, condiments, viande ou poisson...).

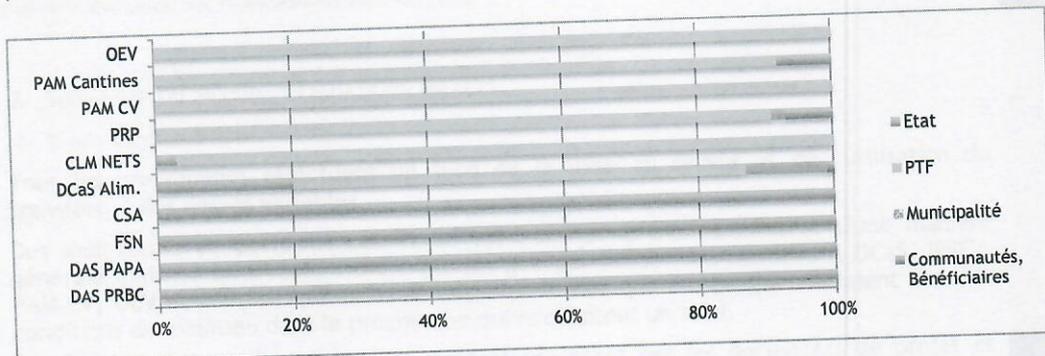


Figure 8 Sources de financement par programme

Tableau 14 Sources de financement

Programme	Etat		PTF		Municipalité		Communautés Bénéficiaires	
		Fcfa		Fcfa		Fcfa		Fcfa
PRBC	100%	900 000 000	0%	0	0%	0	0%	0
PAPA	100%	101 000 000	0%	0	0%	0	0%	0
FSN	100%	310 000 000	0%	0	0%	0	0%	0
CSA	100%	3 600 000 000	0%	0	0%	0	0%	0
DCaS	20%	4 000 000 000	67%	13 686 000 000	12%	2 414 000 000	1%	180 000 000
NETS	3%	76 866 095	97%	2 562 880 810	0%	0	0%	0
PRP	0%	0	91%	240 000 000	2%	5 000 000	7%	17 500 000
PAM CV	0%	0	100%	2 928 573 000	0%	0	0%	0
PAM Cantines	0%	0	92%	14 388 004 000	0%	0	8%	1 274 418 000
OEV	0%	0	100%	1 790 475 690	0%	0	0%	0

Tableau 15 Evolution des financements de 2009 à 2010

(Fcfa)	2009	2010	2011	Total
Financement Etat	3 229 501 130	3 157 364 965	2 601 000 000	8 987 866 095
Financement PTF	3 004 561 260	7 195 905 460	11 007 462 780	21 207 929 500
Financement Municipalités	14 000 000	1 200 000 000	1 205 000 000	2 419 000 000
Financement Communautés/Bénéfés	349 578 000	385 400 000	736 940 000	1 471 918 000

On constate une diminution de la contribution de l'Etat alors que celle des PTF a triplé, et que les municipalités et communautés participent également de manière croissante.

Certains programmes ont développé des systèmes de suivi orientés vers un appui à un suivi au niveau national, voire des systèmes utilisant directement l'existant.

PAM Cantine a mis en place le système **BALISE**, une base de données alimentée grâce à :

- Une fiche quotidienne remplie au niveau de chaque école disposant d'une cantine, qui renseigne notamment sur la fréquentation scolaire et les stocks de vivres
- Ces fiches quotidiennes sont compilées en un rapport mensuel que chaque école remet aux IDEN
- Les IDEN alimente directement la base de données dans un rapport trimestriel
- Les IA importent l'ensemble des bases de données fournies par les IDEN

BALISE a été conçu de manière à ce que l'information quotidienne collectée puisse alimenter, après traitement, la base de données nationale **STATEDUC (DPRE)** qui, elle, n'est à ce jour renseignée que par une fiche annuelle.

Pour le moment, **BALISE** n'informe que sur les établissements préscolaires et élémentaires puisque ce sont les seuls établissements appuyés par **PAM Cantine**. Mais **DCAS** souhaite étendre ce système tous ces partenaires, particulièrement **Counterpart International** qui a développé son propre système de suivi par fiche, sans partage au niveau national.

NETS a développé un système de suivi extrêmement ancré sur les niveaux territoriaux avec un va-et-vient d'information entre les collectivités locales, les arrondissements, les districts, les régions et le niveau national. L'information est collectée au niveau des collectivités et remonte jusqu'au niveau national, est analysée à chaque étape pour donner un retour permettant une amélioration des performances. Cependant il semble que ces informations restent traitées uniquement dans cette chaîne, à travers des rapports qui ne peuvent aujourd'hui être aisément exploités par d'autres structures.

PAM CV a mis en place une base de données interactive utilisable par tous les acteurs du projet: **PAM, Banque, Distributeurs**. Cet outil a pour but de renseigner sur les ménages ciblés de manière très précise (composition, localisation, appui reçu), sur l'avancée du l'appui en cours, et de fournir les résultats atteints en temps réels. Cette base de données est actuellement en cours d'amélioration au vu de l'expérience pilote menée et doit, à terme, faire partie des propositions d'appui du Pam au système national. Elle représente aujourd'hui une source d'information sur environ 10 000 ménages vulnérables dans 9 communes de Pikine et 7 000 dans la commune de Ziguinchor.

Par contre, il s'est avéré que le système de suivi-évaluation mensuel des actions de distribution de **PAM CV** (enquêtes dans les ménages et chez les détaillants) a finalement été moins utile pour améliorer les performances de l'action que le contact direct et permanent avec les agents de terrain. Les résultats de ce suivi mensuel a davantage permis d'obtenir des éléments de compréhension venant compléter les constats de terrain ou éclairer sur les difficultés rencontrées.

OEV a également développé, pour son usage interne, une base de donnée fournissant des informations quantitatives sur les bourses attribuées (nombre et catégories des livrets); des informations financières en particulier, les coûts de gestion; des informations individuelles et familiales des enfants (coordonnées et adresses physiques, situation et environnement familiaux, vulnérabilité et solutions d'accompagnement envisagées); des informations qualitatives (effets induits par le projet).

Le **CSA** assure un suivi hebdomadaire des prix des céréales et envisage en 2012 un suivi des prix du bétail. Le **CSA** utilise les rapports mensuels des inspections régionales pour alimenter les rapports mensuels de l'observatoire sur la sécurité alimentaire "OBSEA". Ces informations ne sont par contre utilisées, à ce jour, que comme système d'alerte. Le **CSA** n'a aucune possibilité d'initier lui-même une quelconque action d'anticipation et regrette le manque de prospective de la structure, liée aux décisions hiérarchiques. Cependant, le suivi de ses actions de transfert aux sinistrés a amené le **CSA** à tenter de travailler sur la prévention des incendies des greniers et donc de mener des actions pédagogiques sur l'entretien des stocks

J2- Evaluation

On constate que seulement quatre programmes ont développé un système d'information et réalisent une évaluation d'impacts (PAM Cantines / DCaS; NETS; PAM CV).

Par ailleurs, ces mêmes programmes ainsi que PRP et OEV ont réalisés des enquêtes de suivi, enquêtes de références ou évaluation rapide.

Malheureusement pour la plupart, les évaluations sont en cours et les résultats ne sont pas encore disponibles.

Il existe toutefois une "culture" de l'évaluation, même s'il est nécessaire de préciser ce qui doit être contenu derrière les termes employés et si un travail de renforcement des capacités est indispensable afin de disposer d'éléments utiles pour une utilisation au niveau national.

Tableau 17 Systèmes d'évaluation

	PAM Cantines DCaS	IPSEV	PAM CV	PRP	NETS	PAPA	PRBC	SESAME	OEV	CSA	FSN
Système d'information	X		X		X			X			
Evaluation Performance					X						
Evaluation Processus					X						
Evaluation Impact	X	X	X		X						
Enquêtes rapides, de références, de suivi	X			X	X	X		X	X		

A ce jour, les quelques résultats disponibles montrent des impacts à trois niveaux:

- au niveau des bénéficiaires directement, avec un impact élargi au niveau des ménages où vivent ces bénéficiaires
- au niveau de l'environnement direct des bénéficiaires
- au niveau plus global de la connaissance de la vulnérabilité et de la pauvreté

Le programme OEV démontre une meilleure intégration sociale et une amélioration de la participation des orphelins à la vie scolaire, ainsi que des taux de fréquentation et d'achèvement largement supérieurs aux moyennes nationales. A la fin de la première phase d'identification d'OEV pour l'année scolaire 2008-2009, 3290 OEV ont été enrôlés; en 2009-2010, le total des enrôlements s'élève à 5 229 OEV. Plus de 90% des OEV boursiers sont des élèves et collégiens pour l'année scolaire 2008-2009 : 79 % sont passés en classe supérieure, 72 % des candidats au CFEE ont réussi à leur examen, 53 % des candidats au BEFM ont été admis et enfin 73 % de la cohorte présentée au baccalauréat ont subi les épreuves avec succès.

Les effectifs les plus nombreux sont ceux de l'école primaire et du premier cycle du secondaire ; ces bourses ont donc largement profité aux OEV de moins de 15 ans. Le projet a également stimulé l'inscription au préscolaire pour les moins de 5 ans : 650 enfants (12%) ont bénéficié d'une bourse pour aller à l'école maternelle.

On relève également un renforcement de l'estime de soi des parents accompagnée d'une réhabilitation de l'enfant comme axe prioritaire des préoccupations des ménages, avec notamment un meilleur suivi scolaire de la part des parents et une augmentation des enregistrements à l'état civil. La démarche flexible d'utilisation de la bourse a en outre permis une nette amélioration des capacités de réponses des ménages aux chocs.

En ce qui concerne l'environnement de ces ménages, la démarche du programme quant à l'implication et la responsabilisation des divers acteurs a entraîné un renforcement du leadership des associations PVVIH ainsi que des capacités et de la légitimité des associations et structures concernées.

Mis en forme : Police par défaut,
Couleur de police : Automatique,
Motif : Transparente

Mis en forme : Police par défaut,
Couleur de police : Automatique,
Motif : Transparente

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Trebuchet MS, 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Trebuchet MS, 11 pt

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : 11 pt

K. LEÇONS APPRISSES

Les enseignements tirés par les programmes les amènent tous à des constats et des conclusions qui se rejoignent et leur font souligner les points à retenir et les éléments de pérennisation à mettre en place.

La responsabilisation des ménages ressort comme un atout essentiel, notamment, pour certains programmes, à travers la mère comme répondant privilégié ou acteur principal des activités autour du transfert. Les programmes de cash transfert adhèrent au fait que l'allocation est mieux gérée par les femmes. Ces dernières affirment, au niveau du PAM CV, préférer les bons échangeables qui leur permettent de continuer à gérer leur système de dettes "traditionnels", tout en assurant l'approvisionnement en nourriture de la famille – avec du cash, elles seraient tenues de rembourser d'abord leurs dettes. Pour ce même programme (pilote), la liste des denrées alimentaires proposées, basée sur l'expérience de la structure, n'était finalement pas totalement adaptée au milieu urbain⁴. Ces deux exemples, parmi d'autres, montrent que, parallèlement à une bonne connaissance de la pauvreté, une maîtrise du territoire concerné et de ses pratiques sociales est indispensable.

L'implication des communautés, en termes de décision et validation tout au long du processus, et apparaît donc comme élément capital du bon fonctionnement et de l'appropriation – et donc de la compréhension et de l'acceptation – de l'intervention, tout particulièrement en ce qui concerne le ciblage et la possibilité de contrôler les fraudes, mais aussi quant à la nature du transfert.

Cette implication va de paire avec celle des associations, des services déconcentrés et des autorités locales – administratives et élues – dans le sens de l'intégration des interventions dans un ensemble de programmes sociaux que les autorités locales doivent s'approprier – tout particulièrement en termes de prise de responsabilités au regard des compétences territoriales transférées. Il s'agit ici de promouvoir, entre autres, l'insertion de la prise en charge des groupes vulnérables dans les plans locaux de développement et la mobilisation des acteurs et des ressources endogènes.

L'implication des autorités politico-administratives locales permet d'envisager leur participation à un plaidoyer auprès du Gouvernement et ses partenaires, puis auprès de la société civile et du secteur privé.

Au-delà de la nécessaire prise en compte du traitement de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les budgets des Collectivités Locales, tous les programmes relèvent l'impératif et l'urgence d'une augmentation de la participation de l'Etat tant en termes de volonté politique à mettre en place une approche transversale et coordonnée de la problématique, qu'au niveau du budget national. Cette approche transversale apparaît indispensable à l'insertion de la prise en charge des groupes vulnérables dans les plans de développement et dans les budgets aux différents échelles territoriales.

Le besoin de coordination est particulièrement exprimé à travers une demande d'harmonisation des données utilisées pour décrire et mesurer la pauvreté, ainsi que celle des outils de suivi et de planification.

Un dialogue entre les différents acteurs en vue d'une harmonisation apparaît comme la seule voie vers un modèle présentant des avantages coûts/efficacités aussi bien pour les bénéficiaires que pour les intervenants. Un tel objectif exige alors la mise en place d'une

⁴ Sur la base de la large expérience du PAM, mais en milieu rural, les bons alimentaires étaient échangeables contre du riz, mil, maïs, sucre et huile. A Pikine, les bénéficiaires ont réclamé du café, du gaz, du savon, de l'eau de Javel; et ont essentiellement échangés leurs bons contre du riz. En effet, en milieu urbain le petit déjeuner n'est pas composé de bouillie de céréales, donc le sucre est ici inutile. Le mil et maïs sont peu consommés. Et la cuisine se fait peu au bois de chauffe, le gaz étant plus facile à se procurer. Enfin, les populations vulnérables de Pikine vivent dans des conditions insalubres, notamment des zones inondées. L'hygiène est donc également une priorité.

coordination unique au niveau local et national, tant pour le ciblage que pour les canaux de transfert.

Il est également essentiel que les programmes développés par les PTF, intègrent de manière concrète dans leur plan de mise en œuvre, la participation des autorités administratives et élues à tous les niveaux territoriaux concernés et tout au long des processus de décisions. Il est aussi maintenant indispensable que les outils de suivi et d'évaluation de ces programmes viennent en appui aux systèmes existants, tout en conservant leur flexibilité – la collaboration PAM Cantine et DCaS illustre parfaitement l'efficacité d'une telle approche. La nécessité d'un partage et d'une capitalisation est alors notifiée par différents programmes, ainsi que la prise de conscience de l'importance de disposer de manuels de procédures clairs et accessibles à tous.

L'accent est également mis sur la nécessité de procédures de mise en œuvre allégées mais fiables pour un transfert rapide.

Que ce soit pour les programmes qui ont disposé de données chiffrées permettant de localiser les cibles (OEV) que pour ceux qui ont souffert du manque d'information sur les populations pauvres, la participation des communautés a joué un rôle essentiel tant dans la désignation des bénéficiaires que dans l'acceptation du programme.

Cet aspect communautaire du ciblage, s'il vient pallier efficacement le manque de recensement des populations pauvres, doit impérativement être accompagné d'une large communication garantissant la compréhension par tous et la transparence du système de ciblage et de transfert. La mise en place de moyens pour le contrôle citoyen et la réclamation en sont les compléments indispensables. Il s'agit ici de transformer les habitudes "d'informations et de sensibilisation" pour une véritable stratégie de communication de type marketing social.

Globalement, les programmes constatent donc que la réussite d'un programme de filet de sécurité dépend:

- au niveau de la conception
 - d'une réflexion transversale et d'une approche multisectorielle jusqu'au niveau opérationnel
 - de la disponibilité de fortes compétences en planification
 - d'une connaissance avérée des habitudes sociales des cibles
- au niveau opérationnel
 - de la responsabilisation des ménages bénéficiaires
 - d'une implication active des populations et de tous les acteurs d'appui dans la conception du système, depuis la définition des critères jusqu'au contrôle du système de transfert
 - d'une capacité de réactivité et de procédures souples mais transparentes
 - d'une documentation claire déclinée pour être accessible à tous
 - d'une réelle stratégie de communication interne et externe
 - d'un système de suivi-évaluation adéquat afin de permettre une progression et une complémentarité des programmes
- au niveau institutionnel
 - du soutien des autorités politico-administratives notamment au plan financier
 - de l'implication des acteurs locaux et des élus: validation, critères de sélection, procédures de mise en œuvre
 - de la collaboration rapprochée des PTF et des institutions.

III. CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Les filets sociaux sont généralement conçus comme des programmes ou projets à moyen terme, isolés, répartis entre plusieurs institutions et aux approches, outils de gestion, de ciblage, et de suivi-évaluation distincts

On constate un manque d'objectifs communs de création d'un système intégré et opérationnel de Protection Sociale efficace et de résultats autour des instruments de filets sociaux – tels que la protection de la consommation, la réduction de la pauvreté, et la promotion de l'investissement en capital humain.

La contribution à des objectifs stratégiques du pays, ou à des grilles de lecture à moyen terme comme les OMD, demeure peu identifiée.

La limite entre la notion de filet de sécurité et celle de programme de lutte contre la pauvreté est extrêmement ténue et reste un écueil tant pour la catégorisation des interventions – comme cela s'est vu lors du choix des programmes à étudier – que pour la justification des cibles et la pertinence des critères utilisés par les programmes. Le manque d'un vocabulaire commun et compris ou utilisé de la même manière par tous les intervenants est également une entrave à un dialogue clair.

La caractéristique de "conception isolée" de chaque programme ressort alors de manière évidente et apparaît étroitement liée au manque de vision transversale et de "consigne" au niveau national en termes d'angle d'approche de la pauvreté et de la vulnérabilité. Chaque intervenant doit alors définir par lui-même "quels pauvres" il doit appuyer pour concourir à l'atteinte des OMD.

Cette absence de "ligne de conduite" nationale paraît entraîner, notamment pour les programmes étatiques, une difficulté à définir précisément un plan opérationnel, et donc un budget d'intervention, et il est alors malaisé de justifier les dépenses et les résultats atteints. En outre, nombre de ces programmes voient régulièrement leurs actions réorientées par des décisions de leur hiérarchie, sans que celles-ci soient spécialement en cohérence directe avec les prévisions.

En terme d'ancrage institutionnel, on remarque une forte dispersion, malgré un point d'accumulation sous le Ministère de la Famille – essentiellement lié au fait que ce ministère couvrait un large panel de cibles.

Il en va de même de la dispersion de la maîtrise d'œuvre puisqu'on relève autant de maîtres d'œuvres que de programmes.

Si le caractère transversal de la protection sociale est illustré par la dispersion des ancrages institutionnels et des maîtres d'œuvre, il ressort de cet éparpillement des efforts le besoin urgent d'harmoniser les mécanismes et entités de coordination entre filets. A l'heure où le débat croît au niveau national et donc où tout le monde souhaite être impliqué, il convient "d'organiser" cette transversalité pour une meilleure efficacité. Ceci renvoie à la nécessité de définir ce qui veut être fait, de quelle manière et pour quels objectifs opérationnels afin de répartir les interventions en fonction des compétences existantes.

La question du rôle des collectivités locales – communes urbaines et rurales – dans la gestion d'un filet de sécurité se pose alors, car elles ne sont que très rarement impliquées, que ce soit dans l'opérationnel ou dans le débat conceptuel. Ces collectivités disposent d'un budget pour le traitement de la vulnérabilité / pauvreté. Il existe par exemple dans le fonds de dotation des communes, une rubrique santé dans laquelle on trouve une ligne de secours permettant d'acheter des vivres pour les populations sinistrées. La direction des collectivités locales détient les affectations et affirme que ces budgets sont exécutés à 100%. Mais au-delà du budget – et de la responsabilité du Maire ou du Président de la Communauté Rurale pour le développement économique de sa commune – c'est surtout à

VI. BENEFCES/ALLOCATION DU PROGRAMME/PROJET

- 6.1 Type de bénéfices (subvention, transfert en nature, transfert en argent, formation, etc.)
6.2 Valeur de bénéfices/allocation (par personne, par ménage, par mois)
6.3 Base de calcul de l'allocation

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET

- 7.1 Mécanismes de transfert des prestations (comment elles sont administrées / Distribuées):
7.2 Entités par lesquelles les prestations sont allouées (Programme/ Projet, Autorité Régionale, Entreprise Privée, ONGs, Groupes Communautaires, Conseils de Village)
7.3 Les Mécanismes de Participation Communautaire (création des comités locaux, mécanismes de identification et sélection des participants, control communautaire, etc.) »

7.4 Personnel du Programme:

→Total:

→Siège:

Nb. de personnel: Managers..... ; techniques ; Administration.....; Autre.....

→Districts ou zone géographique (pour chaque zone d'intervention, en fonction de la localisation des interventions):

Nb. de personnel: Managers.....; techniques ; Administration.....; Autre.....

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

VIII. COUT ET FINANCEMENT

8.1 Coût et financement du programme

	Réel 2009 (CFA)	Réel 2010 (CFA)	Programmé 2011(CFA)
Coût Total (I+II+III)			
I. Coût des prestations fournies			
II. Coût administratif			
III. Coût du suivi et de l'évaluation			
Financement par sources			
A. Budget du Gouvernement du Sénégal			
B. Municipalités			
C. Communauté			
C. Financement extérieur			
- Donateur 1 :			
- Donateur 2 :			
- Donateur 3 :			
D. Bénéficiaires			
E. Propres ressources (institution)			

8.2 Coût Unitaire du Programme

Coût Total / No des bénéficiaires: CFA.....

IX. SUIVI-EVALUATION

- 9.1 Activités principales de suivi :
9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)
9.3 Indicateurs de performance du programme (y compris la situation de référence et but à réaliser)
9.4 Activités principales d'évaluation (description des méthodologies, fréquence et thèmes d'évaluation)
9.5 Impact du Programme/projet

X. ELEMENTS QUI ASSURENT LA DURABILITÉ DU PROGRAMME/ PROJET

XI. LECONS APPRISES

XII. CONTACT

Nom de l'interviewé / Institution / Position / Téléphone / e-mail

C. FICHES PROGRAMMES

CSA	p 39
DCaS	P 43
FSN	P 47
IPSEV	P 50
NETS	P 57
OEV	P 64
PAM Cantines	P 70
PAM CV	P 75
PAPA	P 80
Plan SESAME	P 84
PRBC	P 88
PRP	P 91

2.3 Activités et prestations fournies:

1. Transferts en vivres
2. Mise en place d'un stock d'urgence et de sécurité pour faire face aux catastrophes naturelles et assister les communautés lors des grands rassemblements
3. Suivi de la sécurité alimentaire
4. Collecte, centralisation, gestion et distribution de l'aide alimentaire provenant des pays ou organismes donateurs

2.4 Résultats attendus:

- Contribuer à la sécurité alimentaire
- Informer sur la sécurité alimentaire dans le pays via un bulletin mensuel
- Maîtrise des quantités mises en place
- Promotion de la consommation locale

III. CADRE INSTITUTIONNEL**3.1. Ancrage ministériel**

Ministère de la Famille, des Organisations féminines et de la protection de l'enfance

3.2. Structure/Organigramme

1. 1 Direction nationale avec Divisions et Cellules
2. Des Inspections régionales du CSA

3.3. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

Participation du CSA à toutes les instances évoluant dans la sécurité alimentaire

IV. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET**4.1 Bénéficiaires***Estimation du nombre de bénéficiaires à partir du nombre de ménages (12 personnes /ménage)*

	2009	2010	2011
Nombre de ménages	230 000	250 000	300 000
Nombre de personnes	2 760 000	3 000 000	3 600 000

4.2 Durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme**NB de mois :** Appui ponctuel**Règles de sortie :** /**Règles de maintien :** /**V. CIBLAGE****5.1 Méthodes de ciblage**

- Aucun ciblage
- Demande d'assistance adressée aux services du CSA par les populations en détresse et transmises au Ministère de tutelle
- Appui sur demande des populations, distribution sur consigne du Gouvernement

Les demandes formulées sont déposées aux services du CSA avant d'être transmises au Ministère de tutelle pour décision.

Les demandes d'assistance faites à titre individuel ne sont pas nécessairement liées aux enquêtes de vulnérabilité. Pour l'appui aux grands rassemblements, la planification est faite sur la base du calendrier annuel des grands rassemblements de personnes (cérémonies religieuses, célébrations, etc.)

Les enquêtes de vulnérabilité peuvent au besoin entraîner une intervention globale au niveau national. (les opérations d'assistance au monde rural par exemple). La vulnérabilité est analysée grâce à des enquêtes auprès des ménages dans le cadre du système d'alerte précoce (SAP) avec un passage tous les trimestres. Le CSA est membre du comité technique national qui réalise ces opérations. D'autres formes d'intervention peuvent être liées à des sinistres comme les incendies ou catastrophes naturelles.

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires

- le degré du sinistre, de la pénurie,
- sa nature
- ou ampleur de l'évènement
- Formuler une demande

La sélection est faite sur décision de l'autorité ministérielle.

Validation des sources d'information pour la mesure des critères

Au niveau des demandes d'assistance, l'autorité ministérielle reste seule juge.

Pour les analyses de vulnérabilité des zones, les études AGVSAN et SAP fournissent les données.

Type de transfert: **Transfert de vivres conditionnel**
 Conditionnalité: **Scolarisation**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE

Année du début des Opérations: 2009

Durée estimée du projet: 10 ans

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet

Division des Cantines Scolaires (DCaS)

Responsable de la formulation

Division des Cantines Scolaires (DCaS)

Programmation Annuelle

Division des Cantines Scolaires (DCaS)

Exécution

Division des Cantines Scolaires (DCaS)

Suivi et Evaluation

Division des Cantines Scolaires (DCaS)

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet

→ La Division est créée N° 05937 du 30 avril 2009 et le responsable nommé par arrêté n° 06262 du 05 juin 2009

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a **Objectif Général:** Assurer une alimentation suffisante en quantité et en qualité aux apprenants du formel et du non formel en vue de contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif

2.1.b **Objectifs Spécifiques**

1. Généraliser les cantines scolaires
2. Créer les conditions d'une pérennisation des cantines scolaires
3. Faire des cantines scolaires un outil de développement local

2.2 **Localisation & Répartition**

- Envergure nationale (sauf Dakar)
- Priorité aux zones d'insécurité alimentaire
- Zones rurales privilégiées par rapport aux zones urbaines

2.3 **Activités et prestations fournies**

- Transfert de vivres
- Renforcement de capacité

2.4 **Résultats attendus**

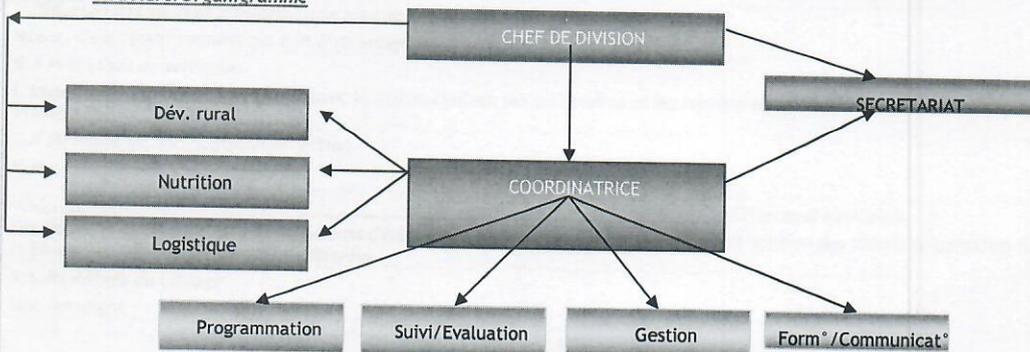
Aucun sur les 2 premières années, excepté réunir des informations pour planifier une stratégie en terme d'alimentation scolaire.

III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. **Ancrage ministériel**

Ministère de l'Enseignement Précoce, de l'Elémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues Nationales (MEPEMSLN)

3.2. **Structure/Organigramme**



Dév. Rural, Nutrition, Logistique: Conseillers à recruter
 Formation / Communication: Bureau à pourvoir

3.4. **Mécanismes de coordination interinstitutionnelle**

Recherche de synergies avec les autres services internes relevant de l'environnement scolaire (Division du Contrôle Médical scolaire, Direction des constructions, Direction de l'Équipement).
 Groupe technique (Éducation, Agriculture, Industrie et Agro Industrie), noyau du comité multisectoriel qui doit également

Environ 35% des besoins énergétiques journaliers

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET**7.1****Mécanismes de transfert**

Distribution directe aux bénéficiaires

7.2 Entités allouant les prestations

Les associations de parents d'élèves reçoivent les vivres et organisent la distribution aux élèves

7.3 Mécanismes de Participation Communautaire

Via les associations de parents d'élèves:

- Cotisations mensuelles (200 FCFA mensuels / enfant)
- Contributions en nature (vivres, bois de chauffe)
- Constructions de cuisines et de magasins
- Organisation de la cuisine et du service

7.4 Personnel du Programme

Total: 08 au siège (Dakar)

Managers : 2; techniques : 4 ; Administration : 2

1 chargé de cantine dans chaque IA qui coordonne les chargés de cantines des IDEN (1 / IDEN)

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

- Partenaires techniques et financiers : distribution directe des vivres aux écoles
- Financement du Gouvernement: réparti entre les IDEN et IA non concernées par le programme des partenaires (15 Mio Fcfa / Inspection). Les IA et IDEN engagent les marchés; les fournisseurs sont payés par le Trésor Public et livrent les écoles.

Mis en forme : Police : 10 pt,
Couleur de police : Texte 2Mis en forme : Police : Non
souligné, Couleur de police : Texte
2Mis en forme : Police : 9 pt, Gras,
Italique, Couleur de police : Texte
2Mis en forme : Police : (Par
défaut) Trebuchet MS, 9 pt, Gras,
Italique, Couleur de police : TexteMis en forme : Normal (Web),
Espace Après : 0 pt, Sans
numérotation ni puces, Taquets de
tabulation : Pas à 12,5 cm**VIII. COÛT ET FINANCEMENT****8.1 Coût et financement du programme**

	Réel 2009	Réel 2010	Programmé 2011
Coût Total (I+II+III)	4 000 000 000	6 000 000 000	10 280 000 000
I. Coût des prestations fournies	3 810 000 000	5 470 000 000	9 430 000 000
II. Coût administratif	70 000 000	300 000 000	500 000 000
III. Coût du suivi et évaluation	120 000 000	230 000 000	350 000 000
Financement par sources	4 010 000 000	6 015 000 000	10 300 000 000
A. Budget du Gouvernement	1 600 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
B. Municipalités	14 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
C. Communauté	60 000 000	60 000 000	60 000 000
dont Bénéficiaires	350 000	600 000	780 000
D. Financement extérieur	2 326 000 000	3 540 000 000	7 820 000 000
PAM	2 000 000 000	3 000 000 000	7 000 000 000
Counterpart International	326 000 000	540 000 000	820 000 000
E. Propres ressources	10 000 000	15 000 000	20 000 000

Mis en forme : Police : 10 pt,
Couleur de police : Texte 2**8.2 Coût Unitaire du Programme**

Coût Total / No des bénéficiaires :

	2009	2010	Prév 2011
Coût Total (FCFA)	4 000 000 000	6 000 000 000	10 280 000 000
Nb de bénéficiaires	700 414	761 439	780 000
Coût par bénéficiaires (FCFA)	5 711	7 880	13 179

Ratio coût opérationnel / total budget: 2009: 4,8%, 2010: 8,8%, 2011: 8,3%

IX. SUIVI-EVALUATION**9.1 Activités principales de suivi**

Missions conjointes de supervision trimestrielles (Ministère/ PTF)

La DCaS et le Pam ont mis en place le système de suivi "Balise", base de données qui capitalise trimestriellement les rapports de chaque école dans les IDEN; les données sont capitalisées par les IA puis à la DCaS.

Balise, de par sa structure, peut alimenter la base de données nationale StatEduc qui ne produit que des rapports annuels.

9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)

- Rapports mensuels vivres et effectifs (niveau école)
- Rapports trimestriels (niveau IA et IDEN)
- Rapport annuel (niveau central)

9.3 Indicateurs de performance du programme

- TBS
- TBA
- Taux de fréquentation
- Taux de consommation
- Rendement interne (promotion, redoublement, abandon)

9.4 Activités principales d'évaluationMis en forme : Police : 10 pt,
Couleur de police : Texte 2Mis en forme : Normal, Gauche,
Espace Avant : 3 pt, Après : 3 pt,
Taquets de tabulation : 12,5
cm, GaucheMis en forme : Police : Gras,
Couleur de police : Texte 2

- Evaluation annuelle des résultats
- Evaluation des effets à la fin des phases du PDEF (tous les trois ans)

- Extension de l'accès et de l'équité
- Maintien des enfants à l'école

9.5 Impact du programme/projet

Mis en forme : Normal, Espace
Après : 0 pt, Sans numérotation ni puces

X.ELEMENTS de PERENNISATION

- Augmentation de la participation de l'Etat
- Mobilisation des acteurs et des ressources endogènes
- Achat et consommations des denrées produites localement
- Implication du secteur privé (Agro business)
- Nécessité d'harmoniser les outils de suivi (Balise (PAM) / Suivi de Counter part / StatEduc)
- Analyse en cours des éléments du projet pour développer une stratégie, comme réponse aux politiques de l'Etat

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

XI.LECONS APPRISES

- L'alimentation est une des stratégies émergentes majeures pour l'atteinte des objectifs du Cadre de Dakar et des OMD

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Type de transfert: **Transfert monétaire et matériel**
 Conditionnalité: **Aucune**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

FOND DE SOLIDARITE NATIONALE (FSN)

Année du début des Opérations: 2003

Durée estimée du projet: Illimitée

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet
 FSN

Responsable de la formulation
 FSN

Programmation Annuelle
 FSN

Exécution
 FSN

Suivi et Evaluation
 /

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet

Cadre juridique et institutionnel articulé autour de deux instruments essentiels créés par le décret n°2002-828 du 19 aout 2002:

- > le conseil d'orientation
- > la direction du Fonds

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a Objectif Général: Apporter une réponse immédiate et appropriée aux situations de crise et d'urgence

2.1.b Objectifs Spécifiques

1. Prendre en charge des actions de construction et d'équipements des services sociaux de base ;
2. Créer et accroître les revenus des personnes et catégories sociales défavorisées

2.2 Localisation & Répartition

Projet au niveau national

2.3 Activités et prestations fournies

1. Assistance humanitaire en matériels et produits divers ;
2. Aide financière ;
3. Assistance médicale

2.4 Résultats attendus

Non renseigné

III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. Ancrage ministériel

Ministère de l'Action Sociale.

La tutelle du FSN a changé 12 fois ces 10 dernières années.

3.2 Structure/Organigramme

1. Ministère de tutelle
2. Conseil d'Orientation
3. Direction FSN
4. Unités d'interventions

3.5 Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

Réunion du Conseil d'Orientation au moins deux fois par an

IV. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET**4.1 Bénéficiaires**

Intervention à l'échelle nationale

	2009	2010	2011
Nb de personnes	32 000	NR	NR

→ NR: Non renseigné

4.2 Durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme

Le programme intervient ponctuellement. Un bénéficiaire, s'il veut être appuyé une nouvelle fois, doit faire une nouvelle demande.

V. CIBLAGE**5.1 Méthodes de ciblage**

- Aucun ciblage
- Demande d'assistance adressée aux services du FSN par les populations en détresse

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires

- Groupes vulnérables
- Populations sinistrées
- Populations en détresse

La sélection est faite en fonction de:

- Ampleur du sinistre
- Selon les fonds disponibles
- Critères géographiques : Ménages ou personnes issues de zones rurales ou péri urbaines

Validation des sources d'information pour la mesure des critères

Néant

5.3 Processus de sélection

Le cabinet du ministère reçoit les demandes et décide des appuis, puis transmet à la Direction du FSN. Les constats de gendarmerie en cas d'incendies et les rapports envoyés par les autorités administratives complètent les demandes.

5.4 Méthode de vérification/correction

Le Conseil d'orientation arbitre en cas de nécessité

5.55.6

Critères d'exclusion

Aucun

5.7 Résultats du ciblage

Non renseigné

VI. TRANSFERT**6.1 Type de transfert**

Assistance financière, assistance humanitaire en matériel et produits divers, assistance médicale

6.2 Valeur de bénéfices/allocations

Déterminée selon le nombre de personnes, le nombre de concessions ou l'ampleur des dégâts

6.3 Base de calcul de l'allocation

En fonction des dégâts matériels ou pertes en vies humaines. La grille n'a pas été obtenue.

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET**7.1****Mécanismes de transfert**

Envoi par camions ou camionnettes selon le poids ou retraits par les bénéficiaires auprès des services du FSN

7.2 Entités allouant les prestations

Autorités administratives régionales et locales/services déconcentrés de l'Etat

7.3 Mécanismes de Participation Communautaire

Aucun

7.4 Personnel du Programme

9 personnes au total, à Dakar

- 2 Managers
- 2 techniciens
- 2 administratifs
- 5 autres

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

Non fourni

Mis en forme : Police : 10 pt,
Couleur de police : Texte 2Mis en forme : Police : Non
souligné, Couleur de police : Texte
2Mis en forme : Police : (Par
défaut) Trebuchet MS, 9 pt, Gras,
Couleur de police : Texte 2

Type de transfert: **Transfert monétaire conditionnel**
Conditionnalité: **Scolarisation**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

INITIATIVE DE PROTECTION SOCIALE DES ENFANTS VULNERABLES (Volet cash transfert)

Année du début des Opérations: 2011

Durée estimée du projet: Phase pilote de 18 mois
S'inscrit dans un programme quinquennal (2007-2011)

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet
UNICEF Sénégal

Responsable de la formulation
UNICEF Sénégal

Programmation Annuelle
UNICEF Sénégal

Exécution

Conseil villageois, Comité local, Comité Technique de Suivi, Child Funds, Crédit Mutuel du Sénégal, Direction de la Protection des Droits de l'Enfant et UNICEF Sénégal

Suivi et Evaluation

Comité local, Child Funds, Comité Technique de Suivi (CTS), Direction de la Protection des Droits de l'Enfant et l'UNICEF

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet

UNICEF / Protection de l'enfance - mise en place d'un système des services de protection intégré

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a Objectif Général: Atténuation du risque de séparation familiale

2.1.b Objectifs Spécifiques

1. Contribuer au renforcement des capacités financières des ménages ciblés
2. Améliorer l'accès des enfants de 4 à 16 ans aux services d'éducation (accès, maintien/réussite à l'école et formation professionnelle), de santé et de protection

2.2 Localisation & Répartition

35 villages dans 2 Communautés Rurales de la Région de Kolda.

La phase pilote de l'opération ne couvre pas tous les villages du département de Kolda; il a fallu déterminer une zone de concentration.

2.3 Activités et prestations fournies

Transfert monétaire aux familles vulnérables pour une prise en charge d'entretien des enfants

2.4 Résultats attendus:

1. Amélioration de l'accès à l'éducation (éducation formelle ou informelle, éducation de base, éducation de seconde chance, formation aux métiers) à la santé (soins, nutrition, hygiène), à l'assistance psychosociale (aide sociale, écoute, retrait, réinsertion) et à l'état civil (enregistrement des naissances, autres pièces d'identité)
2. Atténuation du risque de séparation familiale pour les enfants vivant dans les ménages vulnérables, pour cause de raisons économiques ou religieuses les amenant à se retrouver dans la rue ou à y persister.

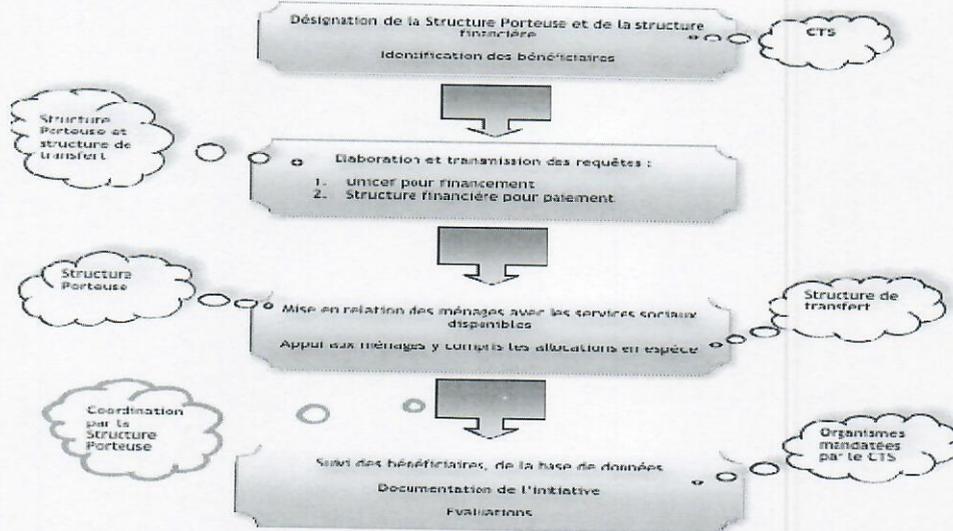
III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. Ancrage ministériel

Ministère en charge de la Famille représentée par la Coordination Nationale du Projet de Lutte Contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants

3.2 Structure/Organigramme

Principales étapes et rôles des organes



STRUCTURE et ROLES

→ Au niveau village : Conseil villageois

Composition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef de village ou de quartier et ➤ 06 membres à choisir parmi: Imam, Daaras, APDC, Badiane Gokh, école, agent de santé, représentants OCB et relais communautaires, une femme reconnue par le village.
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaidoyer pour un environnement favorable à l'Enfant ; ➤ Mobilisation et sensibilisation de la communauté sur le programme de protection sociale des enfants et le paquet de services sociaux et de protection; ➤ Pré-identification des ménages vulnérables ; ➤ Pré-validation des listes et transmission au comité local d'identification ; ➤ Suivi communautaire des ménages et des acteurs du projet

→ Au niveau Arrondissement et communautés rurales : Comité local

Composition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-préfet, ➤ Président de la Communauté Rurale/Maire, ➤ CADL, ➤ Infirmier Chef de Poste, ➤ 01 représentant du CTS, ➤ 01 représentant du collectif des enseignants, ➤ 02 représentants par conseil villageois d'identification, ➤ 01 représentante des Organisations féminines, ➤ 01 APDC
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaidoyer pour le renforcement d'un environnement favorable à l'enfant, ➤ Information et sensibilisation des collectivités locales, ➤ Supervision de l'identification des ménages vulnérables dans les villages, ➤ Appui technique et formations des comités villageois, ➤ Validation des listes des bénéficiaires identifiées après enquêtes sociales, ➤ Participation au suivi de l'intervention, ➤ Collecte et transmission des données au comité départemental (CTS).

→ **Au niveau du Département : Comité Technique de Suivi**

Composition	<p>Le Comité Technique de Suivi (CTS) en tant qu'organe de coordination des interventions de protection de l'Enfant dans le département est ouvert à toutes les structures publiques ou associatives actives dans le domaine et intervenant dans le département. Il est présidé par le Préfet du département ; le Développement Communautaire en est le secrétaire/conseiller technique, et comprend, pour le moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des structures publiques : IDEN, CROPS, AEMO, Action Sociale, Centres de Promotion et Réinsertion Sociale(CPRS), District Sanitaire, Développement Communautaire, CDAF, SCOFI. ➤ Des ONG : Aide et Action, ENDA, LA LUMIERE, TOSTAN, CHILD FUNDS, Fondation GOUNEY, GOUNASS, World Vision, OFAD, 7 A, Association des maîtres coraniques, village d'enfants SOS, Parlement des Enfants, FAWE, Organisations Féminines, APDC.
Rôle	<p>Globalement et en tant qu'institution responsable de la protection des enfants dans le département de Kolda, le CTS doit assurer que les services essentiels sont disponibles et que les enfants vulnérables ont accès au paquet des services sociaux et de protection dans chaque village (zone de concentration et zone témoin) ; il coordonne la collaboration intersectorielle et veille à la conformité des interventions avec la politique de l'Etat en matière de protection de l'Enfant et au maintien de la cohésion entre toutes les parties impliquées; à ce titre, il aura à charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à l'orientation stratégique des interventions et la circulation de l'information entre les différents partenaires et intervenants, ➤ Impliquer ses membres compétents dans la réalisation des enquêtes sociales approfondies sur les ménages pré identifiés, ➤ Réaliser/actualiser la cartographie des interventions et des organisations de protection sociale des enfants dans le département de Kolda, ➤ Valider les listes des bénéficiaires identifiés et en rendre compte à la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant, ➤ Produire une synthèse trimestrielle des rapports de suivi et transmettre à la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant, ➤ Analyser et diffuser les informations relatives à la mise en œuvre de l'Initiative de Protection Sociale des enfants vulnérables, ➤ Assurer la coordination avec les structures de l'éducation et de la santé, ➤ Mettre en place un plan de communication sur l'Initiative, ➤ Mettre en place un plan de suivi & évaluation de l'initiative, ➤ Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'initiative, ➤ Assurer le renforcement des capacités de ses membres.

→ **Au niveau central : Direction de la Protection des Droits de l'Enfant et l'UNICEF**

Rôle	<p>Tâches de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification et co-signature (avec UNICEF) des conventions avec la structure porteuse et la structure financière, ➤ Mise à disposition d'outils et supports divers, ➤ Approbation des rapports financiers et techniques envoyés par le CTS, ➤ Synthèse semestrielle des rapports et diffusion des informations vers les parties prenantes, ➤ Coordination avec les secteurs de la santé et de l'éducation au niveau national et régional pour insérer cette initiative dans le cadre des politiques nationales en faveur de l'enfant, ➤ Coordination des études et évaluations prévues dans le cadre du projet <p>Tâches de l'UNICEF</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Négociation et co-signature des conventions avec la Structure porteuse et la structure financière, ➤ Vérification des listes de bénéficiaires transmises par la Structure Porteuse, ➤ Virement trimestriel de fonds dans le « compte mère » ouvert à la structure financière pour payer les allocations aux bénéficiaires ➤ Paiement des honoraires à la Structure Porteuse et la structure financière, ➤ Suivi des activités ➤ Approbation des rapports financiers et techniques envoyés par la structure financière, ➤ Approbation des rapports financiers et techniques envoyés par la structure porteuse, ➤ Mise en relations avec d'autres partenaires et projets pour stimuler la synergie et la complémentarité des actions, ➤ Recrutement des consultants selon les besoins identifiés
------	--

Commentaire [U2]: Ces tâches pour le moment sont pas encore décidées

→ <i>La Structure Porteuse : CHILD FUNDS (CF)</i>	
Rôle	<p>Chargée de la coordination du volet Cash Transfer dans le cadre de l'Initiative de protection sociale des enfants à Kolda.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Donner un appui technique au CTS pour la planification et la mise en œuvre des interventions de suivi de la délivrance du paquet de services de protection de l'enfant dans le département, ➤ Coordonner la mise en place des comités villageois d'identification des bénéficiaires ➤ Superviser les opérations d'identification (pré-identification et enquêtes sociales approfondies) des bénéficiaires, en partenariat avec les autres acteurs membres du CTS et intervenant dans la zone, ➤ Coordonner l'enregistrement des données collectées, ➤ Compiler la liste définitive des bénéficiaires identifiés par l'enquête sociale et le transmettre au CTS pour validation, ➤ Elaborer sur la base du nombre d'enfants vulnérables identifiés et transmettre à l'Unicef, des requêtes trimestrielles d'approvisionnement du « compte mère » d'allocations ouvert auprès de la structure de transfert, ➤ Transmettre chaque premier mois du trimestre, une requête de paiement à la structure de transfert pour le décaissement mensuel des allocations, ➤ Informer les bénéficiaires de la programmation mensuelle des paiements et des dispositions pratiques à prendre, ➤ Former les agents communautaires chargés du suivi des bénéficiaires et coordonner le dispositif de suivi, ➤ Fournir à l'Unicef, les rapports d'activités (techniques et financiers) convenus dans la convention. ➤ Coordonner la collecte des données produites à chaque niveau et renseigner la base de données, ➤ Elaborer des rapports trimestriels de suivi à envoyer au CTS pour validation et exploitation, ➤ Elaborer un rapport d'activité final pour la phase pilote, ➤ Préparer/coordonner les évaluations internes.

Commentaire [FAYE3]: On nous parle spécifiquement du Cash transfert ici.

→ <i>La structure financière : Crédit Mutuel du Sénégal (CMS)</i>	
Rôle	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Produire un canevas de présentation de la requête en conformité avec ses outils internes, ➤ Faciliter l'ouverture des comptes destinés aux opérations de transfert d'allocations, ➤ Fournir les renseignements concernant les points de service suivant les zones ciblées pour en faciliter l'accès aux bénéficiaires, ➤ Payer (après avoir vérifié l'identité des bénéficiaires) les allocations aux bénéficiaires à la période retenue (de préférence du 15 au 25 de chaque mois), ➤ Elaborer et transmettre les états financiers mensuels à la Structure Porteuse en précisant le solde du « compte mère », ➤ Fournir au CTS un rapport trimestriel sur la mise en œuvre de l'initiative, ➤ Fournir à l'Unicef, les rapports d'activités (techniques et financiers) convenus dans la convention. ➤ Produire un rapport financier final

3.6. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

1. Désignation par le CTS en son sein d'une structure (ONG CHILD FUNDS) pour assurer et coordonner les activités techniques d'identification et de suivi des bénéficiaires d'allocations.
2. Signature d'une convention de financement entre Child Funds et l'Unicef, et cosignée par la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant.
3. Correspondance adressée par l'UNICEF au Gouverneur de la Région (Kolda) et aux Préfets des Départements pour les informer du dispositif en place et des modalités de choix des bénéficiaires d'allocations
4. Signature d'une convention entre CMS et Unicef et cosignée par la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant.

VI. TRANSFERT

6.1 Type de transfert

Transfert en argent directement aux ménages retenus

6.2 Valeur de bénéfices/allocations

Allocation mensuelle de 7 500 FCFA pour une mère ayant un enfant de 4 à 16 ans et de 15 000 FCFA pour plus d'un enfant.

6.3 Base de calcul de l'allocation

Le montant à transférer à chaque « mère » pour chaque enfant vulnérable de son ménage doit être suffisant pour la couverture d'au moins un des besoins les plus partagés par les ménages pauvres et pouvant influencer le maintien des enfants en famille et hors du travail précoce et de la mendicité; l'expérience montre que l'alimentation absorbe la plus grande partie du budget des ménages pauvres (environ 75% d'après une étude commanditée par l'Unicef sur les ménages de Kolda); la scolarisation et la santé sont les services de base les plus courants et les plus acceptés par les populations.

Les expériences en cours dans la région de Kolda portent sur un montant mensuel variant entre 12 000) et 20 000 FCFA. Par ailleurs, le rapport de FAFO/ENEA sur la pauvreté à Kolda stipule que dans le cadre d'un Cash Transfer, « le montant des allocations devrait se situer entre 5 000 FCFA et 10 000 FCFA par enfant et par mois, si l'on souhaite que les ménages cibles investissent significativement et prioritairement dans le capital humain, en soutenant la scolarisation de leurs enfants».

Enfin, les acteurs intervenant dans l'Initiative de Protection Sociale des Enfants Vulnérables à Kolda, au cours de l'atelier d'appropriation de l'initiative sur le Cash Transfer, se sont basés sur les dépenses minimales découlant de l'accès et du maintien des enfants à l'école, et ont suggéré un montant d'allocations mensuel de 10 000 FCFA par enfant.

Commentaire [A4]: C'est bien le montant versé (si c'est du cash) ou la valeur de transfert si c'est en nature. Donc ce que vous avez mis est ok. Merci

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET

7.1.

Mécanismes de transfert

1. ouverture d'un compte au CMS pour réceptionner les fonds destinés à financer les allocations,
2. évaluation des besoins de transfert d'allocations par Child Funds,
3. traitement de la requête par le CMS
4. paiement des allocations aux bénéficiaires directement à la banque

7.2 Entités allouant les prestations

Crédit Mutuel du Sénégal

La mise en œuvre à disposition des allocations aux bénéficiaires nécessite l'intervention de :

- Une structure porteuse chargée d'identifier les bénéficiaires, d'en établir la liste, de formuler une demande de fonds à leur profit et d'assurer le suivi de l'usage des fonds et de l'effet de ces fonds sur la vie des bénéficiaires ;
- Une structure financière pour recevoir les fonds et transférer les allocations aux bénéficiaires dont il reçoit également la liste ;
- Un partenaire technique et financier pour fournir les ressources matérielles techniques et financières ;
- Un organisme central pour assurer la conformité et la cohérence avec les politiques de protection sociale au Sénégal

7.6 Mécanismes de Participation Communautaire

- Formation des agents communautaires chargés du suivi des bénéficiaires
- Mise en place de comités villageois chargés de l'identification des bénéficiaires par des enquêtes sociales
- Suivi communautaire des ménages et des acteurs du projet
- Mobilisation et sensibilisation de la communauté sur le programme de protection sociale des enfants et le paquet de services sociaux et de protection

7.7 Personnel du Programme

Non renseigné

Mis en forme : Police :10 pt, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police :Non souligné, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police : (Par défaut) Trebuchet MS, 9 pt, Gras, Couleur de police : Texte 2

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

Processus de mise en place des allocations



VIII. COÛT ET FINANCEMENT

8.1 Coût et financement du programme

Non renseigné. Le projet démarre. Les prévisions n'ont pas été fournies.

8.2 Coût Unitaire du Programme

Non renseigné. Les prévisions n'ont pas été fournies.

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

IX. SUIVI-EVALUATION

9.1 Activités principales de suivi

La structure de suivi effectuée au moins une visite par mois au domicile ou à l'école pour s'assurer du bon déroulement de la présence active de l'enfant:

- > Liste des dépenses à réaliser pour la période et en priorité pour les besoins de l'enfant, établie par chaque répondant ;
- > Suivi du respect des conditionnalités retenues
- > Validation de la liste de dépenses par la structure de suivi pour tenir lieu de plan de dépenses
- > Suivi des pièces justificatives de dépenses par la structure de suivi

9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)

- > La structure de suivi mentionne dans le dossier de l'enfant, le point de chaque visite et les faits importants survenus dans la vie de l'enfant au cours de la période concernée
- > Transmission des informations chaque mois à la Structure Porteuse pour enregistrement dans une base de données.

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Suivi des dépenses :	Suivi scolaire :
- Fournitures scolaires	- Assiduité de l'enfant
- Frais d'inscription	- Performances scolaires
- Transport	- Avis de l'enfant
- Cours de renforcement	
- Trousseau (blouse, habillement etc.)	Suivi sanitaire et nutritionnel
- Alimentation	
- Soins médicaux	Recommandations particulières
- Autres dépenses	
	Planification des dépenses du mois suivant

9.3 Indicateurs de performance du programme

Non renseigné

Mis en forme : Police :Gras,
Couleur de police : Texte 2

9.4 Activités principales d'évaluation

Approche comparative des données collectées au début et à la fin de la phase pilote, dans le but d'analyser les effets éventuels pour faire ressortir toute valeur ajoutée due à la mise en œuvre de l'initiative.

Une zone témoin, dont les ménages présenteraient les mêmes caractéristiques de vulnérabilité que ceux de la zone de concentration et dans laquelle les services habituels de protection sociale seront développés, a été circonscrite pour servir de zone de contrôle par rapport aux effets du volet Cash Transfert.

9.5 Impact du programme/projet

Projet en cours de démarrage

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

X. ELEMENTS de PERENNISATION

Projet en cours de démarrage

XI. LECONS APPRISES

Projet en cours de démarrage

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Type de transfert: **Transfert monétaire non conditionnel**
Conditionnalité: **0**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/Projet

NUTRITION CIBLÉE SUR L'ENFANT ET TRANSFERTS SOCIAUX (NETS)

Année du début des Opérations: 2009

Durée estimée du projet: 2 ans

1.2. Institution/ Unité Responsable du Programme / projet

Cellule de Lutte contre la Malnutrition

Responsable de la formulation du Programme/Projet

Cellule de Lutte contre la Malnutrition

Programmation Annuelle

Cellule de Lutte contre la Malnutrition

Exécution

Cellule de Lutte contre la Malnutrition / Autorités administratives / Autorités Locales / Agences d'Exécution Communautaire (AEC) / Communautés

Suivi et Evaluation

Cellule de Lutte contre la Malnutrition / Autorités administratives / Autorités Locales / Agences d'Exécution Communautaire (AEC)

1.3. Bases Juridiques du Programme/Projet

→ Accord de Don entre Etat du Sénégal et IDA

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a Objectif Général: Atténuer les impacts négatifs des crises notamment l'augmentation des prix de denrées alimentaires, sur les enfants en bas âge dans les ménages vulnérables.

2.1.b Objectifs Spécifiques

- Augmenter la consommation des ménages dans les familles vulnérables avec des enfants de moins de cinq ans.
- Fournir un instrument opérationnel et reproductible qui peut effectivement atténuer des effets nuisibles des chocs sur les populations vulnérables

2.2 Localisation & Répartition

Localisation rurale, 6 régions (Matam, Louga, Kaolack, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou), 64 CR

Régions	Nbre de CR	Nbre de bénéficiaires touchés en 2009-2010	Nbre de bénéficiaires ciblés en 2011
Matam	10	9 779	8 414
Louga	08	6 351	Total touché en 2010
Kaolack	05	2 874	Total touché en 2010
Tambacounda	17	Ciblée en 2011	10 843
Sédhiou	19	2 982	5 238
Kédougou	05	Ciblée en 2011	1 799

Le plus grand nombre de bénéficiaires se situe à Matam (6000 dans le district de Kanel, 11000 dans le district de Matam). La région a été découpée en zones géographiques cohérentes pour une intervention plus efficace.

2.3 Activités et prestations fournies

Intervention prévue pour une durée minimum de 06 mois et de 12 mois maximum dans chaque collectivité locale ciblée.

- Un plan d'implantation a été déterminé avec toutes les parties prenantes, notamment les élus locaux concernés
- Des activités de nutrition communautaire ont été mise en place pour accompagner le programme dans les collectivités locales désignées
- Le dynamisme communautaire a été promu dans les collectivités locales désignées
- Dans ces mêmes collectivités locale des interventions ont été réalisées (les premières collectivités locales à avoir été touchées sont celles où le PNR a marqué une présence plus ancienne (au moins 6 mois)

2.4 Résultats attendus

Amélioration de la consommation alimentaire

Commentaire [F5]: Cela veut il bien dire Communautés rurales ???????

Commentaire [F6]: Communautés rurales ???????

III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. Ancrage ministériel

Ministères Techniques (MFSNEFMF, MSP, MEF)

3.2. Structure/Organigramme

Principaux acteurs du projet :

- la Cellule de Lutte contre la Malnutrition ;
- les Ministères Techniques et les services déconcentrés ;
- les Collectivités Locales ;
- les Agences d'Exécution Communautaires (AEC) ;
- les structures chargées de la mise à disposition des fonds.

Rôles et responsabilités des acteurs

La Cellule de Lutte contre la Malnutrition:

- Elaborer et signer les protocoles avec les collectivités locales et les ministères techniques, en rapport avec les propositions de projet et plans d'actions approuvés ;
- Donner les orientations stratégiques sur les projets à financer ;
- Elaborer les documents de référence en collaboration avec les ministères techniques concernés ;
- Fournir un appui technique aux structures lors de l'exécution des projets financés ;
- Assurer le suivi du projet du Cash Transfert ;
- Veiller au respect des procédures dans la mise en œuvre du projet ;
- Effectuer des études et des enquêtes sur la nutrition au Sénégal.
- Assurer la gestion globale du projet
- Mettre à disposition les fonds
- Appuyer la mise œuvre du processus
- Elaborer les rapports de suivi
- Piloter la conduite des études et enquêtes d'évaluation

Les Ministères Techniques: concourent à la mise en œuvre du projet, en qualité de membres de la CLM et partenaires du projet.

- Ministère de l'Economie et des Finances
 - Suivi des RSF ;
 - Suivi des activités de remise des allocations.
- Ministère de la Famille, de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance
 - Suivi global du processus avec un accent particulier sur le ciblage ;
- Ministère de la Santé et de la Prévention
 - Suivi des indicateurs liés au statut nutritionnel des enfants bénéficiaires.

Le Comité de Suivi: intervient essentiellement au niveau de l'arrondissement. Il est organisé autour du sous-préfet avec l'implication du SDAS, du CADL et de l'Infirmier Chef de Poste et il est sous la supervision des structures régulières du département et de la région avec l'implication active de l'ARD. Il a pour mission de :

- informer les collectivités locales des objectifs et le processus du projet ;
- approuver les listes des bénéficiaires transmises par les Collectivités Locales ;
- participer au suivi du projet.

Le Comité local: est composé de la commission chargée des affaires sociales de la Collectivité locale, élargie aux acteurs communautaires (imam, curé, chef de village...). Il est chargé de :

- Choisir des acteurs locaux devant identifier les bénéficiaires ;
- Organiser des réunions d'information et de planification au niveau communautaire ;
- Valider les listes soumises par les acteurs locaux ;
- Transmettre les listes des bénéficiaires au sous-préfet ;
- Assurer la communication au niveau communautaire.

Les Agences d'Exécution Communautaires (AEC): sont des Organisations Non Gouvernementales (ONG), Associations ou GIE, juridiquement reconnues et ayant les capacités de mise en œuvre de projet de nutrition à l'échelle d'un district de santé.

L'AEC est chargée pour le compte de la Collectivité locale, de l'exécution du projet et a pour mandat de :

- Faciliter l'exécution du projet au niveau déconcentré et communautaire ;
- Appuyer le Comité Local dans le contrôle de la conformité de bénéficiaires identifiés ;
- Transférer les rapports de suivi du projet à toutes les étapes du processus ;
- Mettre en œuvre le Plan de Communication au niveau communautaire.

Les structures chargées de la mise à disposition des fonds: ont pour mandat de :

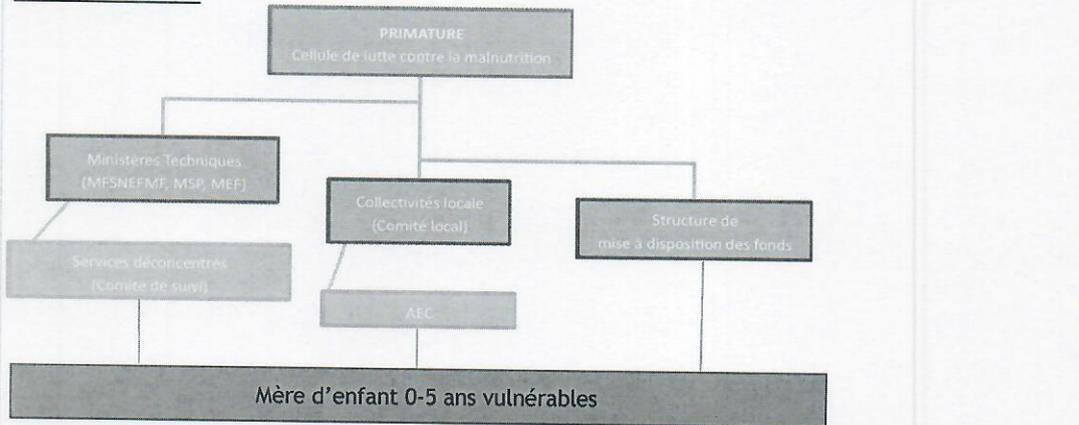
- Mettre à disposition les fonds aux points indiqués ;
- S'assurer de l'identité des bénéficiaires ;
- Remettre les allocations aux bénéficiaires ;
- Elaborer et transmettre les Etats Financiers à la CLM.

Commentaire [F7]: A vérifier, je me suis servi du schéma pour faire cette déduction mais sincèrement je n'en suis pas sûre.

Commentaire [F8]: ??????

Commentaire [F9]: ??????

Schéma Institutionnel



3.7. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

- Signature d'une convention avec une Structure Financière Décentralisée pour un transfert monétaire à des bénéficiaires
- Signature de protocole avec une Agence d'Exécution Communautaire pour un transfert monétaire à des bénéficiaires
- Mise en place d'un comité de suivi lors d'une intervention dans une zone à situation nutritionnelle difficile
- Mise en place d'un comité de sélection locale lors d'une intervention dans une zone à situation nutritionnelle difficile

Commentaire [F10]: A vérifier

IV. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET

4.1 Bénéficiaires

	2009	2010	2011
Femmes (mères d'enfant 0 -5 ans)	2 982	21 986	26 294

4.2 Durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme

NB de mois : 6 mois

Critères pour quitter le programme: Fin des campagnes de distribution. Aucun critère d'exclusion en cours de programme.

V. CIBLAGE

5.1 Méthodes de ciblage

Ciblage géographique:

- Analyse de l'évolution de la situation nutritionnelle des enfants (données d'enquêtes nutritionnelles ou de suivi du PRN)
- Définition des niveaux de priorité des zones à appuyer selon les critères suivants :

➤ **Priorité 1 - Zones en crise**

Malnutrition aigue = 15% ou malnutrition aigue, 10% avec présence de facteurs aggravants (soudure, épidémie...)

➤ **Priorité 2 : Zones à situation malnutrition précaire**

Retard de croissance >20 et < 30, Malnutrition aigue >5 et < 10, Insuffisance pondérale >10 et < 20

- Choix des collectivités locales et des effectifs de mères à appuyer selon les priorités, les disponibilités financières:

➤ Proportion des ménages les plus pauvres comprise entre 8% à Dakar et 36% à Tambacounda, avec une valeur moyenne de 20% (cf. ANSD). Afin de minimiser les risques d'exclusion l'objectif de couverture de 35% est retenu.

➤ Nombre d'enfants 0- 5ans de la collectivité locale = A

➤ Nombre de mères d'enfants 0- 5ans = B (= A/2)

➤ Effectif mères d'enfants 0- 5ans à toucher = B x35%

Ciblage communautaire, basé sur les critères suivants :

- Présence d'enfants 0-5 ans ;
- Alimentation du ménage (absence de stock alimentaire, difficultés à assurer les repas...);
- Biens du ménage : type d'habitat, taille cheptel.

Selon les spécificités locales, d'autres critères sont ajoutés et validés au niveau communautaire.

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires

Sur la base de 3 critères :

- 1er critère : difficulté du ménage à assurer un repas quotidien (information fournie au niveau communautaire)
- 2ème et 3ème critères : A définir par le comité de sélection, mais doit être visible ou facilement mesurable et significatif de la pauvreté dans la localité

Validation des sources d'information pour la mesure des critères

La CLM a organisé une rencontre avec les représentants des Ministères de l'Economie et des Finances (DDI, DCEF), de la Famille et de la Santé, de l'Association des Elus locaux, de l'Unicef et du PAM. Les participants, lors de cette rencontre ont discuté de la proposition de la liste et procédé ensuite à son approbation.

Les critères "contextualisés" sont validés au niveau local.

5.3 Processus de sélection

Acteurs impliqués:

- Le Comité Local, organisé autour de la Commission chargée des affaires sociales de la Collectivité Locale, élargi aux autres acteurs communautaires (imam, curé, chef de village...) est chargé de l'identification des mères bénéficiaires.
- Les AEC, intervenant dans le cadre du programme.
- Le Comité de Suivi, autour du Sous-préfet et des services déconcentrés (CADL et ICP). Le préfet associe tous les PCR. Ce comité de suivi a été mis en place spécifiquement pour le projet NETS.

Etapes du ciblage:

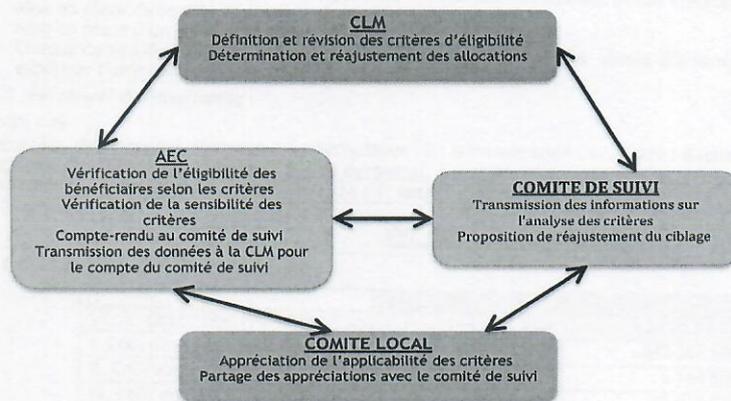
1. **Préparation de l'activité**
 - ⇒ Information des présidents de Collectivités Locales, gouverneurs et préfets sur le nombre de bénéficiaires estimé par collectivité
 - ⇒ Rencontre d'information entre le sous-préfet, l'agent de développement local et les représentants des collectivités locales
2. **Identification des bénéficiaires**
 - ⇒ Partage du processus d'identification des bénéficiaires et planification des activités avec chaque collectivité locale incluant les acteurs locaux
 - ⇒ Identification des mères éligibles par les acteurs communautaires
 - ⇒ Suivi de la transparence de l'identification assuré par l' AEC
 - ⇒ Consolidation et validation de la liste des bénéficiaires au niveau du conseil local
 - ⇒ Transmission de la liste au sous préfet.
3. **Approbation de la liste**
 - ⇒ Approbation de la liste par le sous préfet avec l'appui des services de développement local (CADL) et des Agences d'Exécution Communautaire (AEC)

5.4 Méthode de vérification/correction

1. **Validation de l'éligibilité de la bénéficiaire**

Vérification d'un échantillon aléatoire par l'AEC (dans la liste proposée par le comité local).
Elimination des erreurs d'inclusion et nouvelle identification pour compléter la liste.

2. **Validation du processus d'identification, selon le schéma ci-dessous:**



5.5 Critères d'exclusion

Aucun

5.6 Résultats du ciblage

Evaluation en cours

IX. SUIVI-EVALUATION

9.1 Activités principales de suivi

Le NETS utilise le système de suivi du PRN qui intègre les activités quotidiennes au niveau des zones d'intervention du programme, à travers une collecte régulière des données concernant:

- Quantité, qualité, bien-fondé des intrants ;
- Contraintes opérationnelles ;
- Qualité des services délivrés ;
- Taux de couverture des cibles.

Le schéma ci-après décrit le système de suivi selon les acteurs par niveau et les activités menées:

Niveau	Acteurs	Remontée d'information	Information descendante
National	BEN AEC Ministère des finances Ministère Famille	Compilation des données des activités de cash transfert Analyse globale des propositions d'amélioration du processus	Analyse des performances et rétro information aux BER Réponses aux propositions d'amélioration du processus
Régional	BER AEC Comités Régionaux de Suivi	Compilation des données des projets de la région Analyse des propositions d'amélioration du processus	Analyse des performances rétro information aux AEC Partage des propositions d'amélioration du processus avec l'AEC
District	Chef de Projet Agents Communautaires	Compilation des données des activités de cash transfert des arrondissements Propositions éventuelles pour améliorer le processus	Analyse des performances et rétro information aux comités de suivi Partage des propositions d'amélioration du processus avec les comités de suivi
Arrondissement	Comité de suivi : Sous-préfet CADL Agent Communautaire	Compilation des données des activités de cash transfert des collectivités locales Analyse du processus (système de ciblage, système de paiement...)	Analyse des performances et rétro information aux comités locaux Partage des propositions d'amélioration du processus avec les comités locaux
Collectivités locales	Comité local : Conseil local Imams, curés Chefs de villages, Relais communautaires	Collecte des données des activités de cash transfert par les relais communautaires sous la supervision de l'Agent Communautaire Sondage par l'Agent Communautaire sur l'éligibilité des bénéficiaires retenus Sondage par l'Agent Communautaire sur la validité du système de ciblage	Analyse des performances et rétro information à la communauté (restitution communautaire) Partage des propositions d'amélioration du processus avec la communauté

9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)

Chaque AEC élabore un rapport sur les activités de cash transfert après chaque période de distribution (tous les deux mois). La CLM compile et partage les résultats avec les parties prenantes (résultats atteints en fonction des indicateurs retenus)

9.3 Indicateurs de performance du programme

Trois indicateurs de suivi:

- pourcentage de bénéficiaires identifiés selon les critères d'inclusion définis,
- pourcentage de bénéficiaires ayant reçu leurs allocations dans les délais
- pourcentage de bénéficiaires qui participent aux activités de communication

Indicateurs de performance	Acteurs	Niveau ciblé			Fréquence	Outil collecte	Resp.
		2009	2010	2011			
Ciblage des bénéficiaires							
Pourcentage de bénéficiaires ne remplissant pas les critères d'inclusion définis (erreur d'inclusion)	CL, AEC, comités locaux Comités de suivi	20%	20%	20%	1 ^{er} mois	Rapports activités comité de suivi	AEC
Transfert des allocations							
Nombre de bénéficiaires du transfert d'argent	CL, AEC, comités locaux Comités de suivi	10 000	35 000	50 000	Bimestre	Rapports activités comité de suivi	AEC
Pourcentage des bénéficiaires qui ont reçu les allocations prévues	CL, AEC, comités locaux Comités de suivi	70%	80%	80%	Bimestre	Rapports activités comité de suivi	AEC
Transferts réalisés par les SMDF	SMDF	70%	80%	80%	Bimestre	Rapports financiers soumis à la CLM	SMDF
Communication							
Au moins 80% des bénéficiaires participent aux activités de communication	CLM, AEC	60%	70%	80%	Bimestre	Rapports activités AEC	AEC

9.4 Activités principales d'évaluation

Evaluation des Processus			
Domaines	Questions	Aspects à évaluer	Méthode/Période
Efficacité du transfert aux bénéficiaires	Est-il possible de gagner en efficacité et efficience ?	Coûts administratifs Rapidité de l'intervention.	Etude indépendante en 2011
Satisfaction des bénéficiaires	Quelle est la satisfaction des bénéficiaires ?	Conditions de paiement (déplacement, accueil, identification, durée) Perception des non bénéficiaires	Etude indépendante en 2010.
Validation du processus de ciblage	Y'a-t-il des erreurs d'inclusion ?	Ciblage communautaire	Après chaque établissement de liste de bénéficiaires
	Y'a-t-il des erreurs d'exclusion ?	Ciblage communautaire	Etude indépendante en début et fin 2010
Efficacité de la stratégie de communication	Est-ce que la stratégie de communication est efficace ?	Est-ce que la communauté comprend les objectifs du transfert en espèces ? Est-ce que les bénéficiaires comprennent les bénéfices ?	Etude indépendante en 2011

9.5 Impact du programme/projet

Evaluation d'impact			
Domaines	Questions	Aspects à évaluer	Méthode/Période
Impact sur les bénéficiaires	Le projet a-t-il pu produire les externalités attendues ?	Consommation ménage, consommation de sel iodé, statut vaccinal des enfants, CPN, enregistrement des naissances	Etude indépendante début (baseline) 2010 final (endline) 2010

X.ELEMENTS de PERENNISATION

- Implication des autorités déconcentrées, décentralisées et de la communauté.

XI.LECONS APPRISES

-
- Importance d'impliquer le niveau opérationnel en responsabilisant les différents acteurs
- Nécessité de disposer de manuels détaillant la mise œuvre et destinés aux acteurs
- Mettre en place des processus et procédures flexibles
- Une large information des parties prenantes et le caractère participatif du processus de sélection renforcent la transparence et l'adhésion des communautés. Ainsi aucune contestation sérieuse des choix effectués n'a été enregistrée.
- Une bonne implication des PCR et des leaders communautaires les a amenés à participer aux étapes suivant la sélection des bénéficiaires et la validation des listes. Ils ont ainsi participé physiquement à la première campagne de remise des allocations et contribué à identifier des solutions pour le transport des bénéficiaires vivant dans des zones éloignées.
- Une bonne collaboration entre les différents acteurs contribue à faciliter les opérations en mettant en synergie leur créativité dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés. A titre d'illustration, des solutions adaptées ont pu être trouvées pour l'information des bénéficiaires déplacés.
- Une bonne information des bénéficiaires contribue à obtenir de bons taux de réalisation dans le retrait des allocations en l'absence d'actions de sensibilisation structurée à grande échelle.
- Il est important de s'assurer que les données sont vérifiées au niveau des comités de sélection avant transmission pour minimiser les erreurs sur les éléments d'identification des bénéficiaires.
- Pour minimiser les erreurs d'inclusion liée à l'âge des enfants dans un contexte de fort analphabétisme, il faut définir une date de référence pour l'âge des enfants.
- Mettre à disposition au niveau village un format pré imprimé pour le recueil des informations sur les bénéficiaires permet d'améliorer la collecte des données et leur qualité.
- La mise en place d'un système de veille lors de la remise des allocations permet de résoudre rapidement certaines difficultés (erreurs sur la transcription des noms et le report des numéros des cartes d'identité)

Type de transfert: Cash transfert conditionnel
 Conditionnalité: Scolarisation ou formation professionnelle

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

PROJET DE BOURSES D'ETUDE AU PROFIT DES ORPHELINS ET AUTRES ENFANTS VULNERABLES (OEV) DU SENEGAL

Année du début des Opérations: 2008

Durée estimée du projet: 3 ans

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet

Secrétariat Exécutif du Conseil National de Lutte contre le Sida (SE/CNLS)/AF /Unité chargé du Secteur Public et de la Question des OEV

Responsable de la formulation

CNLS / Un consultant national spécialiste des institutions de transfert de fonds / Une consultante internationale, spécialiste en Protection des Enfants et Cash Transfer / Chargée de la question des OEV

Programmation Annuelle

Secrétariat exécutif du CNLS

Exécution

Le Secrétariat exécutif du CNLS assure la gestion du projet via son personnel dans les différents services centraux et régionaux.

Niveau central : Secrétaire Exécutif du CNLS et son Adjoint

Niveau intermédiaire : Unités d'Appui Régionales (UAR) du CNLS

Niveau opérationnel : (Structures nommées « Portes d'entrée » par le programme)

de l'éducation ; Ministères en charge de l'action sociale,

associations connues pour leurs actions de prise en charge des OEV, Associations de PVVIH, ONG et

prise en charge médicale et de PTME, Centre de Traitement Ambulatoire (CTA), Hôpitaux, Services sociaux de la pédiatrie, Sites de

organisations confessionnelles, orphelinats, Centres d'hébergement appartenant aux

Services sociaux des districts

Transfert d'argent : Poste Finances

Suivi et Evaluation

Transfert et Décaissement : SE/CNLS, la Poste

Suivi-évaluation des opérations techniques : SE/CNLS via les services décentralisés de l'Education et des Affaires Sociales

Suivi de la mise en œuvre par le niveau départemental / district : Structures chargées de l'identification et du suivi des OEV

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet

Accord de Crédit (Cr. 3601, MAP) entre le Gouvernement du Sénégal et la Banque Mondiale dans le cadre du Projet de Prévention et de Lutte contre le VIH / SIDA

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a Objectif Général: Assurer la scolarisation ou la formation professionnelle de cinq mille OEV grâce à l'attribution de bourses d'étude aux ménages vulnérables sélectionnés

2.1.b Objectifs Spécifiques:

1. Assurer le financement des frais liés à l'accès et au maintien à l'école (inscription et mensualités, fournitures, cours de renforcement, achat de blouses),

2. Assurer le financement des frais liés à la formation pour une insertion professionnelle (contrats de formation et outillages),

3. Apporter une contribution aux autres dépenses liées au maintien de conditions favorables à l'éducation (alimentation, santé, transport, vêtements, etc.) Des ressources financières ont également été remises aux structures de suivi par l'intermédiaire des Unités d'appui régionales pour le suivi psychosocial, familial, scolaire et professionnel des OEV. Il est à souligner que ces ressources, consacrées à ces activités viennent en plus des budgets alloués comme allocations.

2.2 Localisation & Répartition

Envergure nationale

35% en région de Dakar pour l'année 2009-2010

Quota régional (situation épidémiologique, poids démographique, degré d'exposition): 200 à 325 bénéficiaires / région

2.3 Activités et prestations fournies

Transfert monétaire:

- Financement des frais d'inscription et de scolarité ou de formation
- Financement des fournitures et cours de renforcement

Contribution aux autres dépenses

Commentaire [A12]: Peut-on la décrire ainsi?

Mis en forme : Justifié, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,71 cm

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme : Police :9 pt, Non Gras, Non Italique

Mis en forme : Justifié, Espace Avant : 3 pt

Mis en forme : Police :Trebuchet MS

Mis en forme : Police :Trebuchet MS

Mis en forme : Police :+Corps

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0,1 cm, Suspendu : 0,4 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 12,5 cm, Gauche

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Normal, Gauche, Espace Avant : 3 pt, Après : 3 pt

Mis en forme : Normal, Justifié, Retrait : Gauche : 0,2 cm, Suspendu : 0,4 cm, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt, Hiérarchisation + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm +

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme : Police :9 pt, Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Aucun(e), Retrait : Gauche : 0,3 cm, Suspendu : 0,3 cm, Espace Avant : 0 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

(alimentation, santé, transport, vêtements, etc.)

2.4 Résultats attendus

1. L'attribution d'une bourse d'éducation à environ 5000 OEV pour leur scolarisation ou leur formation professionnelle,
2. L'établissement d'une documentation claire du processus de mise en œuvre du projet,
3. La mise en place d'une base de données sur les bénéficiaires du projet.

III. CADRE INSTITUTIONNEL

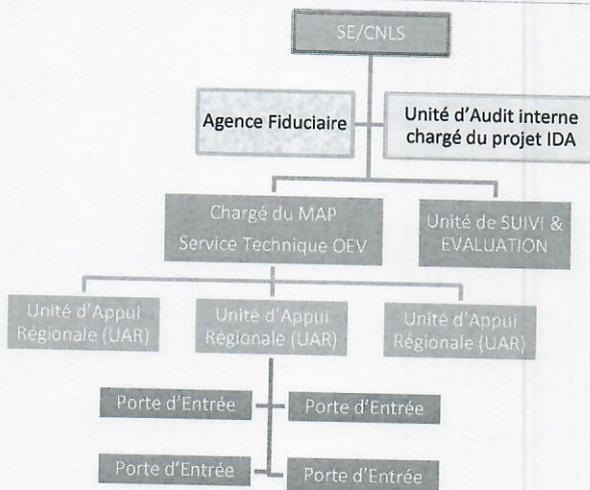
3.1. Ancrage ministériel

Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance

S'appuie sur le dispositif des interventions du programme national de lutte contre le sida, mais avec un personnel technique et financier dédié à la gestion et à l'administration du projet d'allocation de bourse.

Ministère de la Famille de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance

3.2. Structure/Organigramme



- Tableau mis en forme
- Mis en forme : Police : (Par défaut) Trebuchet MS, 9 pt
- Mis en forme : Police : (Par défaut) Trebuchet MS, 9 pt
- Mis en forme : Légende, Espace Avant : 6 pt, Après : 0 pt, Taquets de tabulation : Pas à 12,5 cm
- Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Justifié

3.3. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

Le Secrétariat exécutif du CNLS assure la gestion du projet via son personnel dans les différents services centraux et régionaux.

Niveau central :

- Adjoint : Management global du projet Secrétaire Exécutif du CNLS et son
- OEV sous la supervision du chargé du MAP (projet de lutte contre le sida, financé par la Banque Mondiale : Mise en œuvre du projet) Service Technique de prise en charge des
- financières et décaissements vers Postefinances Agence Fiduciaire (AF) : Opérations
- Coordination de la collecte des informations sur le projet Unité de Suivi et Evaluation (USE) :
- Niveau intermédiaire : Unités d'Appui Régionales (UAR) du CNLS

Niveau intermédiaire :

- Unités d'Appui Régionales (UAR) du CNLS prennent le relais de cette coordination au sein du GMS de leur région, sous l'égide du Comité Régional de Lutte contre le SIDA (CRLS) présidé par le Gouverneur de la Région.

Niveau opérationnel : (Structures nommées « Portes d'entrée » par le programme)

- de l'éducation ; Ministères en charge de l'action sociale,
- associations connues pour leurs actions de prise en charge des OEV, Associations de PVIH, ONG et
- prise en charge médicale et de PTME, Centre de Traitement Ambulatoire (CTA), Hôpitaux, Services sociaux de la pédiatrie, Sites de
- organisations confessionnelles, orphelinats, Centres d'hébergement appartenant aux
- Services sociaux des districts

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt, Taquets de tabulation : Pas à 12,5 cm

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0,1 cm, Suspendu : 0,4 cm, Espace Après : 0 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0,1 cm, Suspendu : 0,4 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 12,5 cm, Gauche

Transfert d'argent : Poste Finances

1. La mise à disposition des livrets d'épargne par le SECNLS implique:

- L'agence fiduciaire du Secrétariat Exécutif du CNLS,
- Le service technique OEV
- Le chargé de programme de l'UAR
- Le/ les Groupes Multisectoriels Régionaux de suivi (GMS)

2. Le transfert périodique des allocations de bourse implique:

- Le SE/CNLS
- Le service technique en charge de la question des OEV
- L'agence fiduciaire
- La direction centrale de Poste finances

Mis en forme : Normal, Espace Avant : 6 pt, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0,07 cm, Suspendu : 0,3 cm, Espace Après : 0 pt, Hiérarchisation + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Police :9 pt, Français (France)

Mis en forme : Police :9 pt, Français (France)

IV. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET

4.1 Bénéficiaires

1 bénéficiaire = 1 élève boursier

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nb d'OEV boursiers	3290	5060	5 217*
1. Filles	NC1678	2692	2496
2. Garçons	NC1612	2385	2721

5217 OEV figurent sur la liste des bénéficiaires sur les 5229 recensés au 30 Avril 2010

4.2 Durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme

NB de mois : Une année scolaire reconductible 18 mois ou deux années académiques

Critères-Règles pour quitter se maintenir dans le programme : Sortie régulière du système éducatif (baccalauréat, fin de formation). Exclusion du système. Non présentation aux visites de contrôle.

Règles de maintien : Respect de la conditionnalité; Dépenses justifiées selon le budget retenu avec la structure de suivi; Maintien scolaire; Accord pour la visite de contrôle à domicile. L'OEV bénéficiaire doit être maintenu dans son système éducatif ou de formation.

V. CIBLAGE

5.1 Méthodes de ciblage

Géographique & Catégoriel:

- Quotas régionaux & Zones avec structures d'appui VIH
- Enfants vulnérables (priorité OEV) & en âge de scolarisation
- Prise en compte du genre

Approche non stigmatisante: recrutement également d'enfants vulnérables pour des causes autres que le Sida.

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires

Enfant issu de milieux défavorisés, âgé de 2 à 18 ans et qui est dans l'une au moins des situations suivantes:

- vivant avec le VIH-SIDA,
- autre cause inconnue, orphelin à cause du VIH-SIDA ou de toute
- VIH-SIDA, dont un ou les deux parents vivent avec le
- vit avec le VIH-SIDA ou en est mort, accueilli par une famille dont un membre
- un enfant infecté ou affecté, dont la famille a accueilli un orphelin ou
- vivant avec le VIH-SIDA ou affectée par le VIH-SIDA, dont le répondant est une personne
- orphelin (toutes autres causes confondues) démuné, en situation de risque d'abandon ou non accès scolaire

Validation des sources d'information pour la mesure des critères

➢ Visites à domiciles et enquêtes sociales

➢ Rapport de la structure de soins présentant les informations clés sur les enfants proposés à la sélection

5.3 Processus de sélection

Sous l'autorité du Gouverneur de la région, Président du Comité régional de Lutte contre le Sida, les structures « Portes d'entrées » établissent une liste d'enfants potentiellement éligibles et mènent les visites et enquêtes sociales dans chaque famille identifiée. Puis elles finalisent une liste d'enfants éligibles, transmise à l'UAR/CNLS (Unités d'Appui Régionales) pour contrôle et validation.

5.4 Méthode de vérification/correction

Contrôle d'un échantillon aléatoire

Les listes soumises par les structures « Portes d'entrées » aux UAR, sont contrôlées par les Groupes Multisectoriels de Suivi Régional (GMS), sous la supervision de ces UAR/CNLS. Le réseau des PVVIH et le GMS vérifie le respect du quota alloué à chaque porte d'entrée, et prépare la mission de vérification.

La conformité du ciblage est validée par le GMS et les représentants des réseaux de PVVIH.

Les listes définitives sont transmises par l'UAR au SE/CNLS, avec une requête de fonds motivée et documentée.

5.8

Critères d'exclusion

- Enfants étudiant dans des structures sans système formalisé et reconnu de contrôle et d'évaluation des connaissances
- Limite d'âge Décès, fraude, non-scolarisation ou scolarisation irrégulière sans justificatif valable, enfant ayant dépassé l'âge limite (sous conditions en cas de renouvellement), tout enfant/individu ne s'étant pas présenté à son rendez-vous au moins trois fois de suite est considéré comme « perdu de vue »; ce sont aussi les OEV qui ne se sont pas présentés après la rentrée scolaire ou dont les répondants ont déménagé sans laisser d'adresse et n'ont pu être retrouvés; Des enfants identifiés n'ont pas été choisis car ils n'étudient pas dans des structures ayant un système formalisé et reconnu

Mis en forme : Justifié, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Tableau mis en forme

Mis en forme : Police : 9 pt, Non Gras

Mis en forme : Police : 9 pt, Non Gras

Mis en forme : Police : 9 pt

Mis en forme : Justifié, Espace Avant : 3 pt, Après : 3 pt, Taquets de tabulation : 12,5 cm, Gauche

Mis en forme : Police : Non Gras, Non Italique

Commentaire [A13]: Y a-t-il un ratio?

Mis en forme : Normal, Interligne : Multiple 1,15 li, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police : 9 pt

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Paragraphe de liste, Justifié, Retrait : Gauche : 0,1 cm, Suspendu : 0,4 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 12,5 cm, Gauche + Pas à 0,95 cm + 5,81 cm + 6,9 cm + 8,5 cm + 12,99 cm + 16,43 cm + 21,38 cm

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Justifié, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme ... [1]

Mis en forme : Police : Non Gras, Non Italique

Mis en forme : Aucun(e), Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme ... [2]

Mis en forme : Police : 9 pt, Non Italique

Mis en forme : Police : 9 pt, Non Italique

de contrôle et d'évaluation des connaissances

5.9. Résultats du ciblage

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nb d'OEV identifiés	4033	5218 (dont 3145 reconduits de 2008/2009)	5000
Nb d'OEV acceptés	3290	5060	4956 (reliquats 2009-2010)

Source : ~~« Evaluation rapide de l'appui à la scolarisation des OEV au Sénégal - 2009 »~~ réalisé par Gilberte Kédoté Hounsouneou

- Effectifs sélectionnés plus nombreux chez les moins de 15 ans (école primaire et du premier cycle du secondaire)
- La répartition selon le genre est assez équilibrée, avec une très légère inclinaison en faveur des filles. Mais, il existe une disparité plus prononcée en faveur des garçons dans certaines régions (Kaolack et Diourbel) ou selon le niveau.
- Plus le niveau est élevé, plus l'écart entre garçons et filles s'estompe.

Commentaire [A14]: Ce sont bien des critères d'exclusion au moment du ciblage n'est-ce pas,

Mis en forme :
Police : Soulignement

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

Mis en forme : Police : 9 pt, Non Gras, Français (France)

Mis en forme : Police : 9 pt, Non Gras, Français (France)

Mis en forme : Paragraphe de liste, Justifié, Espace Avant : 0 pt, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Police : 9 pt, Français (France)

VI. TRANSFERT

6.1 Type de transfert

Transfert monétaire direct aux bénéficiaires

6.2 Valeur de bénéfices/allocations

Niveau d'éducation	Montant annuel actualisé* par enfant
Cours Maternel	118 000 FCFA
Cours primaire CI-CE1	137 500 FCFA
Cours primaire CE2-CM2	148 500 FCFA
Collège Moyen 6 ^e - 3 ^e	159 500 FCFA
Secondaire 2 ^e -Terminale	181 500 FCFA
Formation professionnelle	308 000 FCFA

*N.B : Ces montants actualisés ont été calculés avec la majoration ont été majorés de 10% à la fin de la première année (année scolaire 2008-2009) pour prendre en compte les effets de la crise alimentaire et la hausse des prix de denrées de première nécessité.

6.3 Base de calcul de l'allocation :

Calcul sur la base du coût réel de la scolarisation : inscription, scolarité, transport, fournitures. Et également vivres ou autres biens de subsistance. Calcul adapté à chaque niveau scolaire.

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET

7.1 Mécanismes de transfert

- Délivrance d'un livret d'épargne permettant directement au répondant de l'enfant bénéficiaire, de retirer périodiquement les fonds (avec un maximum de trois retraits par an).
- Elaboration d'un plan mensuel de dépenses

7.2 Entités allouant les prestations

- SE/CNLS (et ses Unités d'Appui dans les régions): ordonnateur
- Poste finances (organisation financière chargée du transfert sur le livret épargne)

7.3 Mécanismes de Participation Communautaire

- Création des comités locaux, avec l'identification et la sélection des participants à partir de la configuration des organes régionaux déjà mis en place pour la gestion de la lutte au niveau local et des compétences associées

7.4

- Groupe Multisectoriel de Suivi des OVEV (GMS), mis en place au niveau de chaque collectivité locale concernée, par le Comité Technique Restreint de suivi des interventions de lutte contre le VIH/SIDA ; Unités d'appui régionales (UAR).

7.4 Personnel du Programme

S'appuie sur le dispositif des interventions du programme national de lutte contre le sida, mais avec un personnel technique et financier dédié à la gestion et à l'administration du projet d'allocation de bourse.

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

Transfert direct aux ayant droits via le réseau de la Poste et de Poste finances (Maillage du territoire national avec plus de 179 Bureaux de poste et 43 Agences impliqués par le projet)

- Allocation individuelle faite par les équipes des UAR après la validation des listes régionales des bénéficiaires éligibles suivant la grille officielle envoyée par le SE/CNLS.
- Chaque trimestre, le bureau local de la Poste desservant la localité de résidence du Répondant, assure le paiement des allocations aux bénéficiaires, dans la confidentialité et selon les règles convenues :
- Le bureau local de la Poste fait le point des allocations décaissées chaque trimestre et adresse un état des décaissements à l'UAR de sa région ; celui-ci en adressera une copie au GMS pour suivi ;
- Chaque UAR fait la récapitulation des décaissements opérés par les bénéficiaires de sa région et en rend compte au SE/CNLS ;
- La Poste adresse également au SE/CNLS, un relevé des décaissements opérés au cours du trimestre ;
- Les preuves de la remise de fonds sont retournées par la Poste au SE/CNLS (avec copie par région aux Unités d'Appui) pour servir de justification aux décaissements reçus.

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Tableau mis en forme

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Aucun(e), Retrait : Gauche : 0 cm, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Police : 9 pt

Mis en forme : Police : 9 pt

Mis en forme : Police : 10 pt, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Non souligné, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme ... [3]

Mis en forme ... [4]

Mis en forme ... [5]

Mis en forme ... [6]

Mis en forme ... [7]

Mis en forme ... [8]

Mis en forme ... [9]

Mis en forme ... [10]

Mis en forme ... [11]

Mis en forme ... [12]

Mis en forme ... [13]

Mis en forme ... [14]

Mis en forme ... [15]

Mis en forme ... [16]

Mis en forme : Police : 9 pt

Mis en forme ... [17]

Mis en forme ... [18]

Commentaire [A15]: Est-ce ... [19]

Mis en forme ... [20]

Mis en forme ... [21]

Mis en forme ... [22]

Mis en forme ... [23]

Mis en forme ... [24]

Mis en forme ... [25]

Mis en forme : Police : 9 pt

Mis en forme ... [26]

Mis en forme ... [27]

Mis en forme : Police : 9 pt

Mis en forme ... [28]

VIII. COÛT ET FINANCEMENT

8.1 Coût et financement du programme

	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
Coût Total (I+II+III)	468 657 820	816 257 870	505 560 000
I. Coût des prestations fournies	443 686 820	777 340 084	495 600 000
II. Coût administratif	18 115 000	24 920 086	0
III. Coût du suivi et évaluation	6 856 000	13 997 700	9 960 000
Financement par sources	468 657 820	1 321 817 870	0
A. Budget du Gouvernement			
B. Municipalités			
C. Communauté			
D. Financement extérieur (Banque Mondiale)	468 657 820	1 321 817 870	0
E. Bénéficiaires			

Des ressources financières ont également été remises aux structures de suivi par l'intermédiaire des Unités d'appui régionales pour le suivi psychosocial, familial, scolaire et professionnel des OEV. Il est à souligner que ces ressources, consacrées à ces activités viennent en plus des budgets alloués comme allocations.

8.2 Coût Unitaire du Programme

Calcul estimatif

Coût Total / No des bénéficiaires : Coût moyen calculé sur toute la durée du programme 209 000 F CFA par bénéficiaire

	2008-2009	2009-2010	Prév 2010-2011
Coût Total (FCFA)	468 657 820	816 257 870	505 560 000
Nb d'OEV boursiers	3 290	5 060	4 956
Coût par bénéficiaires (FCFA)	142 449	161 316	102 010
Ratio coût opérationnel / total budget	5,3%	4,8%	2,0%

IX. SUIVI-EVALUATION

9.1 Activités principales de suivi

1. Le Suivi de la mise en œuvre par le niveau départemental / district
2. Le Supervision du niveau opérationnel départemental / district par le Groupe Multisectoriel Régional de Suivi
3. Le Suivi des indicateurs du projet
4. Le Suivi périodique des enfants

Des ressources financières ont également été remises aux structures de suivi par l'intermédiaire des Unités d'appui régionales pour le suivi psychosocial, familial, scolaire et professionnel des OEV. Ces ressources viennent en plus des allocations de bourse.

Transfert et Décaissement : SE/CNLS, la Poste

Suivi-évaluation des opérations techniques : schéma identique à celui du SE/CNLS pour le programme de lutte contre le sida : un point focal VIH/SIDA (SE/CNLS) dans chaque Inspection d'Académie (IA), chaque inspection départementale de l'éducation (IDEN), et au service l'Action Sociale.

Réseau décentralisé jusqu'au niveau opérationnel du système éducatif, et jusqu'au niveau communautaire via le secteur des affaires sociales.

Suivi de la mise en œuvre par le niveau départemental / district : Les structures chargées de l'identification et du suivi des OEV au niveau départemental / district sont identifiées par le Groupe Multisectoriel de Suivi Régional. Ces structures de suivi doivent désigner en leur sein les personnes chargées du suivi des OEV.

Suivi des indicateurs du projet : Collecte et synthèse mensuelle par chaque structure de suivi, transmise Gestionnaire de données du district puis au gestionnaire de données régional pour partage au sein du Groupe Multisectoriel de Suivi.

6. Le chargé de programme régional transmet au niveau national via le dispositif du système de suivi évaluation national, une visite par mois auprès de la famille de l'OEV et compte rendu au moyen d'une fiche individuelle de suivi ;

7. collecter et transmettre à l'Unité d'Appui de la région, les preuves que le répondant et la famille de l'OEV remplissent bien leur part du contrat : justification de paiement des frais d'inscription et de scolarité, preuve de la régularité de l'enfant à l'école ou en apprentissage (certificat de scolarité / apprentissage à établir en relation avec le maître de classe ou le patron d'atelier), preuve de la bonne observance des soins pour les enfants assujettis à un traitement particulier (attestation médicale)

8. établir, en accord avec le répondant, l'échéancier des retraits (3 retraits au maximum par an).

9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)

1. Fiche de suivi mensuel des OEV (état de santé, événements particuliers, suivi des dépenses, suivi de la scolarité, recommandations, planification des dépenses du mois suivant)

→ 2. Rapport de supervision bimestrielle, de chaque structure de suivi départementale / district par le GMS.

Mis en forme : Police :10 pt, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Soulignement , Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Justifié, Espace Après : 0 pt, Taquets de tabulation : 12,5 cm Gauche

Mis en forme : Police :10 pt, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police :10 pt, Gras, Soulignement , Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Normal, Gauche, Espace Avant : 3 pt, Après : 3 pt, Taquets de tabulation : 12,5 cm, Gauche

Mis en forme : Police :9 pt, Français (France)

Mis en forme : Paragraphe de liste, Aucun(e), Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Pas de paragraphes solidaires, Pas de lignes solidaires, Taquets de tabulation : 12,5 cm Gauche

Mis en forme : Police :Non Gras, Couleur de police : Automatique, Français (France)

Mis en forme : Police :9 pt, Français (France)

Mis en forme ... [29]

Mis en forme ... [30]

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme ... [31]

Mis en forme ... [32]

Mis en forme ... [33]

Mis en forme ... [34]

Mis en forme ... [35]

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme ... [36]

Mis en forme ... [37]

Mis en forme ... [38]

Mis en forme ... [39]

Mis en forme ... [40]

Mis en forme ... [41]

Mis en forme : Police :9 pt

9.3 Indicateurs de performance du programme

- Principal indicateur à renseigner: nombre d'OEV bénéficiaires
- Résultat visé à moyen terme: nombre d'OEV maintenus à l'école ou en formation (à la fin de chaque année scolaire)
- Les indicateurs de base retenus et à renseigner au début et en fin d'année scolaire pour chaque région:
 1. Le nombre d'OEV identifiés
 2. Fréquentation scolaire
- Appréciation des effets immédiats ou de l'incidence du projet à partir des performances scolaires et des résultats globaux obtenus en fin d'année par les sous-groupes des OEV bénéficiaires.

9.4 Activités principales d'évaluation

○ Activités principales d'évaluation (description des méthodologies, fréquence et thèmes d'évaluation):

- Le Groupe Multisectoriel de Suivi Régional doit effectuer au moins chaque bimestre une supervision de chaque structure de suivi départementale / district. Cette supervision consiste à:
 4. recueillir les pièces justificatives auprès des structures de suivi
 5. faciliter la prise de décisions immédiates face aux difficultés et aux problèmes rencontrés par les structures de suivi
 6. faire le rapport de supervision et rendre compte des résultats obtenus lors des réunions bimestrielles
 7. rédiger le rapport de chaque réunion bimestrielle permettant de faire l'état de la mise en œuvre du projet
- 8. L'évaluation rapide a été effectuée en Juin 2010 à la fin du projet.

9.5 Impact du programme/projet

- Meilleure participation des OEV à la vie scolaire
 - Meilleure intégration sociale des OEV
 - Renforcement de l'estime de soi des parents
 - Réhabilitation de l'enfant comme axe prioritaire des préoccupations des ménages
 - Amélioration des capacités de réponses aux chocs grâce à la démarche flexible pour l'utilisation de la bourse.
 - Meilleur suivi scolaire des enfants par les parents
 - Meilleur accès à l'état civil pour parents et enfants
 - Stimulation de l'inscription au préscolaire pour les moins de 5 ans
 - Résultats scolaires largement au-dessus des moyennes nationales dans toutes les catégories du niveau d'éducation tant en termes de fréquentation que d'achèvement.
 - Leadership des associations PVIH renforcé par l'implication et la responsabilisation par le SECNLS.
 - Renforcement des capacités et de la légitimité des associations et structures
 - Accroissement de l'implication des autorités dans la prise en considération de la problématique
 - L'existence d'une base de données sur la situation des OEV et leur famille
- Impact du Programme/projet:**
4. Augmentation de la fréquence des contacts avec les familles et une plus grande/large connaissance de leurs conditions de vie;
 5. Expérimentation de la responsabilisation des parents pour les questions concernant la santé et l'éducation de leurs enfants;
 6. Le projet a permis de réhabiliter l'enfant comme axe prioritaire des préoccupations des ménages.
 7. Renforcement de la légitimité des structures (services publiques, associations et ONG) dans leur rôle d'intermédiation sociale;
 8. La solution apportée aux ménages par la mise en place de cette bourse a fait baisser la pression habituellement vécue par le personnel sur le plan des souscriptions volontaires pour aider des familles ou des enfants en détresse;
 9. Les enfants sont mieux habillés (vêtements plus propres et plus adaptés) et plus épanouis;
 10. La flexibilité de la bourse nous permet d'appuyer les parents à résoudre les problèmes au cas par cas et selon les besoins prioritaires du moment (achats de verres médicaux ou tout autre produit pharmaceutique non disponible à l'hôpital par exemple);
 11. Les parents sont encouragés à faire le suivi scolaire des enfants et ils ont fréquemment recours au service des répétiteurs.
 12. Effets positifs sur la légitimité des associations
 13. Plus de 90% des OEV boursiers sont des élèves et collégiens. Au cours des deux années scolaires du projet, leurs résultats scolaires ont dépassé les moyennes nationales dans pratiquement toutes les catégories de niveau d'éducation (primaire et secondaire) tant en termes de fréquentation que d'achèvement (passage en classe supérieure, obtention de diplômes : brevet et baccalauréat)

Mis en forme	... [42]
Mis en forme	... [43]
Mis en forme	... [44]
Mis en forme	... [45]
Mis en forme	... [46]
Mis en forme	... [47]
Mis en forme	... [49]
Mis en forme	... [48]
Mis en forme	... [50]
Mis en forme	... [51]
Mis en forme	... [52]
Mis en forme	... [53]
Mis en forme	... [54]
Mis en forme	... [55]
Mis en forme	... [56]
Mis en forme	... [57]
Mis en forme	... [58]
Mis en forme	... [59]
Mis en forme	... [60]
Mis en forme	... [61]
Mis en forme	... [62]
Mis en forme	... [63]
Mis en forme	... [64]
Mis en forme	... [65]
Mis en forme	... [66]
Mis en forme	... [67]
Mis en forme	... [68]
Mis en forme	... [69]
Mis en forme	... [70]
Mis en forme	... [71]
Mis en forme	... [72]
Mis en forme	... [73]
Mis en forme	... [74]
Mis en forme	... [75]
Mis en forme	... [76]
Mis en forme	... [77]
Mis en forme	... [78]
Mis en forme	... [79]
Mis en forme	... [80]
Mis en forme	... [81]
Mis en forme	... [82]
Mis en forme	... [83]
Mis en forme	... [84]
Mis en forme	... [85]
Mis en forme	... [86]
Mis en forme	... [87]
Mis en forme	... [88]
Mis en forme	... [89]
Mis en forme	... [90]
Mis en forme	... [91]
Mis en forme	... [92]
Mis en forme	... [93]
Mis en forme	... [94]

14. Poste finances s'est inspiré de son expérience dans le projet pour améliorer son service de gestion des pensions de retraite de certains travailleurs et en a tiré un nouveau produit

X. ELEMENTS de PERENNISATION

- Utilisation de procédures allégées mais fiables de mise en œuvre pour un transfert rapide et décaissements échelonnés,
- Responsabilisation des ménages à travers la mère comme répondant privilégié,
- Forte implication des associations de base,
- Intégration du projet dans un ensemble de programmes sociaux que les autorités locales apprennent à s'approprier,
- Insertion de la prise en charge des groupes vulnérables dans les plans locaux de développement et dans les budgets des Collectivités Locales et de l'Etat
- Coordination unique au niveau local des interventions au profit de l'enfant

XI. LECONS APPRISES

- 3. L'implication des autorités politico-administratives dans le projet permet d'envisager leur participation à un plaidoyer auprès du Gouvernement et ses partenaires, puis auprès de la société civile et le secteur privé, pour l'institutionnalisation du projet ;
- 5. Approche transversale indispensable pour l'insertion de la prise en charge des groupes vulnérables dans les plans locaux de développement et dans les budgets des Collectivités Locales et de l'Etat.
- Dialogue entre les Bénéficiaires Principaux financés par le Fonds Mondial au Sénégal pour convenir d'une harmonisation de la prise en charge des OEV sur un modèle qui présente des avantages coûts/efficacités appréciables et aussi avantageux pour les bénéficiaires que pour les acteurs.
- Nécessité de soutenir la mise en place d'une coordination unique au niveau local des interventions au profit de l'enfant.

Mis en forme : Justifié, Espace
Après : 0 pt, Taquets de
tabulation : 12,5 cm, Gauche

Mis en forme : Police : 10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police : 10 pt, Gras,
Soulignement , Couleur de police :
Texte 2

Mis en forme : Justifié, Avec
puces + Niveau : 1 + Alignement :
0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Justifié, Aucun(e),
Avec puces + Niveau : 1 +
Alignement : 0,63 cm + Retrait :
1,27 cm, Pas de paragraphes
solidaires, Pas de lignes solidaires

Mis en forme : Police : 10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police : 10 pt, Gras,
Soulignement , Couleur de police :
Texte 2

Mis en forme : Justifié, Espace
Avant : 0 pt, Avec puces + Niveau
: 1 + Alignement : 0,63 cm +
Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Justifié, Aucun(e),
Espace Avant : 0 pt, Ajouter un
espace entre les paragraphes de
même style, Avec puces + Niveau
: 1 + Alignement : 0,63 cm +
Retrait : 1,27 cm

Type de transfert: **Cash transfert conditionnel**
Conditionnalité: **Scolarisation**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

APPUI AUX ACTIVITES DE CANTINES SCOLAIRES AU SENEGAL

Année du début des Opérations: 2007

Durée estimée du projet: 5 ans renouvelables

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet
PAM / Composante Alimentation Scolaire

Responsable de la formulation

PAM

Programmation Annuelle

PAM en lien avec la Division des Cantines Scolaires (Min. Education)

Exécution

Division des Cantines Scolaires

Alimentation pour les écoles élémentaires et les établissements préscolaires en partenariat avec le Gouvernement (Ministère de l'Education par le biais de sa Division des Cantines Scolaires/DCaS, l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout Petits/ANPECTP, et d'autres partenaires tels que les ONG Caritas et Kinkéliba)

Suivi et Evaluation

Le PAM supervise la mise en œuvre intégrale du programme ainsi que le suivi et l'évaluation des activités en coordination avec les partenaires (Ministère de l'Education par le biais de sa Division des Cantines Scolaires/DCaS, l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout Petits/ANPECTP, et des autres partenaires tels que les ONG Caritas et Kinkéliba)
Au niveau décentralisé, le programme est supervisé par les Inspections d'Académie (IA) et les Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN), les coordinations régionales de l'ANPECTP et les autres partenaires d'exécution (Caritas, Kinkéliba, Village pilote)

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet

- Programme de Pays 104510 et de l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement 106120 du PAM Appui du PAM (appui du PAM au secteur de l'Education au Sénégal)
- Programme décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) « scolarisation universelle de tous les enfants d'ici l'an 2015 »
- Nouveau Document de Politique Nationale d'Alimentation Scolaire adopté en Février 2011

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a Objectif Général: Soutenir les programmes de scolarisation et de maintien des enfants à l'école.

2.1.b Objectifs Spécifiques:

1. Renforcer le taux de scolarisation notamment des filles, dans les structures élémentaires et préscolaires
2. Améliorer l'assiduité des élèves et le maintien des filles en particulier,
3. Renforcer la capacité de concentration et d'apprentissage des écoliers
4. Améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des enfants en âge
5. Encourager les populations à regagner leurs foyers et à rétablir les moyens de subsistance et l'autonomie des populations dans les zones affectées par le conflit en Casamance
6. Renforcer la capacité du Gouvernement à élaborer et à gérer un programme national d'alimentation scolaire dans le contexte de la promotion du Paquet Educatif Essentiel (PEE) et en vue d'un retrait progressif du PAM

2.2 Localisation & Répartition

Régions	TOTAL Année scolaire 2010 / 2011	
	Nombre d'écoles	TOTAL élèves
Dakar	9	2 576
Diourbel	240	32 170
Fatick	471	78 695
Kaffrine	281	34 784
Kaolack	484	72 412
Kédougou	188	24 566
Kolda	208	46 865
Louga	325	35 680
Matam	171	31 823
Sédhiou	270	51 797
Tamba	524	61 093
Thiès	212	31 699
Ziguinchor	270	61 400
TOTAL	3 653	565 560

	Etablissements en 2011	Bénéficiaires en 2011
DAKAR	0,2%	0,5%
REGIONS	99,8%	99,5%
dont		
Tamba	14,3%	10,8%
Kaolack	13,2%	12,8%
Fatick	12,9%	13,9%
Autres régions	59,3%	62,0%

Mis en forme : Justifié,
Hiérarchisation + Niveau : 2 +
Style de numérotation : 1, 2, 3, ...
+ Commencer à : 1 + Alignement :
Gauche + Alignement : 0 cm +
Retrait : 0,71 cm

2.3 Activités et prestations fournies

1. Transfert de vivres pour les cantines scolaires
2. Activités de déparasitage dans certaines régions
3. Mise en place des blocs sanitaires et des points d'eau en collaboration avec UNICEF
4. Renforcement des capacités du Ministère de l'Éducation pour la gestion et le suivi des programmes de cantines scolaires

2.4 Résultats attendus

Amélioration de l'alimentation des élèves

III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. Ancrage ministériel

Ministère de l'Enseignement Élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues Nationales
→ Secrétariat général
→ Division des cantines scolaires (DCaS)

3.2. Structure/Organigramme

- 1- PAM Dakar: gère Dakar et les régions de Thies, Matam et Louga (1 Chargé de programme national + 1 Assistante)
- 2- PAM Ziguinchor: gère les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda (1 Assistante programme, point focal éducation)
- 3- PAM Kaolack: gère les régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine, (1 Assistante programme, point focal éducation).
- 4- Cellule PAM/ARD à Tambacounda: gère la région de Tambacounda et Kédougou avec des agents de suivi du programme.

Organigramme pour le programme de cantines scolaires:

- 1 Chef de Division Cantines scolaires
- 1 adjointe/coordination
- 1 chargé de la planification/programmation
- 1 chargé du suivi/évaluation
- 1 gestionnaire (administration/finances)
- 1 Secrétaire
- 1 agent de liaison (courrier, reprographie, services divers)

3.3. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

Avant 2011, une coordination existait entre le PAM, le Ministère de l'Éducation (Division des Cantines Scolaires DCaS), Counterpart International et l'Agence des tous petits, et les écoles concernées. Au niveau décentralisé, le programme est supervisé par les Inspections d'Académie (IA) et les Inspections Départementales de l'Éducation Nationale (IDEN), les coordinations régionales de l'ANPECTP et les autres partenaires.

- Réunion trimestrielles de coordination régionale, organisées avec les IA et IDEN
 - Réunion bilan en fin d'année scolaire, globale, (PAM, DCaS, ANCTP, Caritas, Kinkeliba, Village pilote) et programmation de l'année suivante (base du plan d'action annuel qui devrait être pris en main par la DCaS)
- Les réunions étaient financées par le PAM mais organisées par la DCaS.

Un groupe technique multisectoriel a été créé par un arrêté du Ministère de l'Éducation en mai 2011 pour appuyer la pérennisation des cantines et la mobilisation des productions locales pour réduire la dépendance aux marchés et essayer de créer un marché d'approvisionnement des cantines. Il n'existe pas encore de plan d'action, de contenu, ni de cadre de travail.

Un atelier est prévu pour voir comment il est possible d'aller concrètement vers la pérennisation des cantines.

Ce groupe est composé:

- du Ministère de l'Enseignement Préscolaire, de l'Élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationale (Division des cantines scolaires et division du Contrôle médical scolaire)
- du Ministère de l'Agriculture
- du Ministère de l'industrie et de l'agro - Industrie
- du Ministère de la Santé et de la prévention médicale
- du Ministère de la femme et de la famille
- de la Mairie de Dakar
- du PAM
- de CPI (Counter Part international)
- de Tetrapak
- de Kirène

Le PAM met prochainement un conseiller technique à disposition de la DCaS.

IV. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET

4.1 Bénéficiaires

1 bénéficiaire = tout élève d'une école ayant une cantine
 Tout l'effectif de l'école appuyée est considéré.

	2009	2010	2011
Nombre de personnes	567 185	565 560	596 253
Filles	NR	275 478	NR
Garçons	NR	290 082	NR

4.2 Durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme

NB de mois : 9 mois de l'année scolaire

Règles de sortie: Diminution progressive du nombre de jours d'appui à partir de 2014 pour une prise en charge par l'Etat

Règles de maintien : Les comités de parents d'élèves doivent assurer la gestion correcte de la cantine et des vivres

V. CIBLAGE

5.1 Méthodes de ciblage

Géographique et Catégoriel

- Prévalence élevée de l'insécurité alimentaire, malnutrition, faiblesse des taux scolarisation/fréquentation/achèvement.
- Ecoles primaires et préscolaires publiques en zones rurales et périurbaines
- Au démarrage du programme: choix en collaboration avec les IDEN
- Pour la suite du programme (réduction budgétaire): Enquête / Evaluation dans toutes les écoles assistées par le PAM, de la performance des cantines. notamment la participation/implication de la communauté à la gestion des cantines; pour retenir les plus performantes.

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité

- Ecoles primaires et préscolaires publiques situées dans les zones rurales et périurbaines
- Existence d'infrastructures adéquates, de standards d'hygiène acceptables
- Etablissements polarisant d'autres villages
- Effectif de 50 à 600 élèves
- Comités de parents d'élèves engagé et prêts à contribuer financièrement et en main d'œuvre
- Priorité aux villages bénéficiant des interventions complémentaires d'autres partenaires

Pour la suite du programme, la priorité sera donnée aux écoles dont les communautés auront montré un intérêt et une bonne implication dans la cantine, parmi les écoles déjà appuyées. Le PAM doit réduire son appui pour des raisons budgétaires.

Validation des sources d'information pour la mesure des critères

Avis concerté PAM / IDEN

Pour la suite du programme, une enquête sera menée dans toutes les écoles assistées par le PAM afin d'évaluer la performance de ces écoles/cantines notamment la participation et l'implication de la communauté à la gestion des cantines (participation au CGE, contributions financières, préparation aux repas, entreposage des vivres, initiatives communautaires, infrastructures, jardins scolaires). Ces données, ainsi que les prévalences de la sécurité alimentaire dans les régions (source : AGVSAN/2010) et les taux de scolarisation/achèvement, seront les nouveaux critères de sélection des écoles

L'enquête devrait toucher toutes les écoles élémentaires appuyées par le PAM.

5.3 Processus de sélection

Pour la suite du programme: le ciblage sera effectué par la Division des Cantines Scolaires (DCaS) et le PAM, (évaluation des écoles assistées dans le cadre de l'intervention en cours), au niveau des départements par les chargés de cantines/IDEN.

5.4 Méthode de vérification/correction

L'enquête sera accompagnée d'une supervision assurée conjointement par le PAM et la DCaS.

5.5 Critères d'exclusion

Aucun

5.6 Résultats du ciblage

Pas encore disponible

VI. TRANSFERT

6.1 Type de transfert

Transfert en nature : Fourniture des vivres aux écoles + appui matériels+ formation

6.2 Valeur de bénéfices/allocation

150 g de céréales, 30 g de conserves de poisson, 20 g d'huile, 15 g de tomate, 20g de lentilles, 5g de sel iodé (en moyenne par jour/élève)

6.3 Base de calcul de l'allocation

Environ 35% des besoins énergétiques journaliers

La ration est adaptée en fonction du niveau: préscolaire ou élémentaire.

Commentaire [A16]: C'est bien le montant versé (si c'est du cash) ou la valeur de transfert si c'est en nature. Donc ce que vous avez mis est ok. Merci

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET

7.1 Mécanismes de transfert

Transfert des vivres du PAM directement aux écoles, une fois par trimestre suivant des plans de distribution établis avec les partenaires.
Les enfants reçoivent un repas chaud à la mi-journée tous les jours du lundi au vendredi durant toute l'année scolaire.
Dans la seconde phase du programme, les élèves recevront également un petit déjeuner.

7.2 Entités allouant les prestations
PAM

7.3 Mécanismes de Participation Communautaire

- La participation communautaire apparaît au plan opérationnel via les associations de parents d'élèves:
- Cotisations mensuelles (200 FCFA mensuels / enfant)
- Contributions en nature (vivres, bois de chauffe)
- Constructions de cuisines et de magasins
- Organisation de la cuisine et du service
- Au moins 50% des membres à des postes décisionnels doivent être des femmes

7.3.4 Personnel du Programme

- 2 au Siège à Dakar
- 1 au sous-bureau de Ziguinchor
- 1 au sous-bureau de Kaolack
- 2 la cellule PAM/ARD de Tambacounda

7.4.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

Le PAM reçoit des contributions directes et multilatérales des pays donateurs et assure l'acquisition des vivres qui sont transférés directement aux écoles.

- Mis en forme : Police : 10 pt, Couleur de police : Texte 2
- Mis en forme : Police : Non souligné, Couleur de police : Texte 2
- Mis en forme : Police : 9 pt, Gras, Italique, Couleur de police : Texte 2
- Mis en forme : Police : (Par défaut) Trebuchet MS, 9 pt, Gras, Italique, Couleur de police : Texte 2
- Mis en forme : Justifié, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 3 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm
- Mis en forme : Normal (Web), Espace Après : 0 pt, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 12,5 cm

VIII. COÛT ET FINANCEMENT

8.1 Coût et financement du programme

	2009	2010	2011
Coût Total (I+II+III)	3 403 306 317	2 520 613 878	8 030 292 515
I. Coût des prestations fournies	2 528 876 490	1 895 370 300	5 925 058 600
II. Coût administratif	703 064 704	502 781 602	1 693 064 744
III. Coût du suivi et évaluation	171 365 123	122 461 976	412 169 171
Financement par sources	3 201 740 000	3 888 512 000	8 319 499 000
A. Budget du Gouvernement			
B. Municipalités			
C. Communauté			
D. Financement extérieur (multi-bailleurs)	3 173 333 000	3 572 112 000	7 642 559 000
E. Bénéficiaires	281 078 000	316 400 000	676 940 000

8.2 Coût Unitaire du Programme

Coût Total / No des bénéficiaires :

	2009	2010	2011
Coût Total (FCFA)	3 403 193 317	2 520 613 878	8 030 292 515
Nb de bénéficiaires	567 185	565 560	596 253
Coût par bénéficiaires (FCFA)	6 000	4 457	13 468

Ratio coût opérationnel / total budget: **2009: 25,6%, 2010: 24,8%, 2011: 26,2%**

- Mis en forme : Police : 10 pt, Couleur de police : Texte 2

IX. SUIVI-EVALUATION

9.1 Activités principales de suivi

Suivi régulier des écoles avec la DCaS par les chargés de cantines scolaires des IA, des IDEN et des autres partenaires.
Réunions de coordination trimestrielles au niveau régional (PAM, DCaS, Partenaires, représentants régionaux des associations des Parents d'élèves, et les collectivités locales via les Agences Régionales de développement)
Réunion bilan annuelle entre tous les partenaires avant le début de l'année scolaire; suivie d'une mission conjointe de terrain

9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)

Des rapports trimestriels sont générés avec l'outil « BALISE » (Base de données Alimentation Scolaire au Sénégal): système de suivi et évaluation décentralisé des cantines scolaires au niveau de la DCaS et des IDEN et IA
BALISE est un module spécifique de suivi des programmes d'alimentation scolaire au niveau central à partir de la collecte, du traitement et l'analyse des données trimestrielles émanant des écoles et collectées par les IDEN (Fiche de début d'année, Fiche trimestrielle de gestion de la cantine remplies au niveau de l'école et remise à l'IDEN)

9.3 Indicateurs de performance du programme

- Taux d'accroissement des inscrits à l'élémentaire et au préscolaire (filles/ garçons F/G) (Cibles : Filles= 4,9%, Garçons= 4,3%)
- Taux de fréquentation (Cibles : Filles= 99%, Garçons=99%)
- Taux d'abandon (Cibles Filles= 5%, Garçons=5%)

- Mis en forme : Police : 10 pt, Couleur de police : Texte 2
- Mis en forme : Normal, Gauche, Espace Avant : 3 pt, Après : 3 pt, Taquets de tabulation : 12,5 cm, Gauche
- Mis en forme : Police : Gras, Couleur de police : Texte 2

- Taux de réussite des élèves aux examens du cycle élémentaire (Cibles : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires/CFEE, Filles=80%, Garçons=80% ; Entrée en 6ème, Filles= 75%, Garçons=75%)
- Ratio filles /garçons (Cible : 1)
- Taux d'achèvement de la scolarité des enfants surtout des filles (Cible : Filles= 90%, Garçons=90%)
- Nombre d'écoles assistées (élémentaires et préscolaires)
- Effectifs (F/G) assistés dans les écoles primaires et établissements préscolaires ciblés
- Nombre de jours de rations fournis (par rapport au planifié)
- % des tonnages fournis aux écoles (par rapport au planifié)
- % d'enfants en âge scolaire ayant consommé les produits alimentaires fortifiés
- Nombre d'enfants ayant reçu l'aliment fortifié type CSB
- Tonnage d'aliment fortifié type CSB distribué

9.4 Activités principales d'évaluation

1. Le système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats, déjà en place, sera adapté aux spécificités du nouveau Programme de Pays pour permettre une gestion efficiente des ressources, un suivi de leur mise en œuvre, une évaluation des résultats obtenus et pour mener des activités de plaidoyer.
2. Des enquêtes de référence sur la nutrition, l'éducation et la sécurité alimentaire seront conduites en collaboration avec les autres agences du SNU et d'autres partenaires.
3. Des enquêtes seront menées pour le suivi des résultats et pour mesurer l'impact de l'activité. Les partenaires en collaboration avec le PAM collecteront les données pour le suivi des produits et transmettront des rapports périodiques portant sur les indicateurs retenus dans le cadre logique. Ces rapports seront validés au niveau du cadre de pilotage national de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE).
4. Une évaluation à mi parcours se fera début 2014 en même temps que les autres composantes, en collaboration avec les partenaires et le bureau régional du PAM.

9.5 Impact du programme/projet

- ➔ **Impacts positifs sur les résultats scolaires** : une plus grande progression des effectifs (12% contre par an contre 8%) ; plus grande progression de la scolarisation des filles que celle des garçons (15% par an en moyenne contre 10%) ; parité filles/garçons réalisée dans un très grand nombre des écoles; meilleure qualité des apprentissages et un taux de redoublement moins important; la présence d'une cantine scolaire augmente les chances de réussite des élèves au Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE).
- ➔ **Alimentation régulière des élèves** : dans les zones rurales identifiées comme les plus vulnérables, les cantines contribuent à assurer une alimentation régulière des élèves. Le panier alimentaire fourni par le PAM, associé à la contribution des parents, apporte un supplément alimentaire aux élèves et contribue ainsi à la sécurité alimentaire des familles.
- ➔ **Environnement scolaire** : dans le cadre de la mise en œuvre du Paquet éducatif essentiel (PEE) dans les écoles, une attention spéciale est également accordée aux activités de déparasitage que le PAM a eu à prendre en charge dans les écoles qu'il assiste (de même que l'Etat et d'autres partenaires comme l'UNICEF) et aux standards d'hygiène (existence de point d'eau, de blocs d'hygiène séparés Filles/Garçons, ...);
- ➔ **Autres impacts** : Selon une récente étude menée en Casamance, la cantine constitue également un facteur de cohésion et de stabilité sociale car, en encourageant les parents/populations déplacées, retournées à scolariser leurs enfants et à participer dans les comités de gestion et le fonctionnement de la cantine, elle favorise fortement leur intégration sociale et celle de leurs enfants au sein de leur communauté.

X. ELEMENTS de PERENNISATION

La participation des communautés et des parents dans la gestion favorise l'appropriation du programme au niveau local et encourage la participation active des femmes dans les comités de gestion. Le PAM a établi une synergie entre les activités du Programme de Pays et les cantines scolaires, à travers la mise en place de champs communautaires ou autres structures de production. Le PAM mobilise des partenariats autour de l'école pour procurer des services complémentaires tels que le déparasitage, l'éducation nutritionnelle, l'hygiène et la santé, la promotion de foyers améliorés pour pérenniser les cantines. Le programme prévoit un transfert progressif des cantines scolaires du PAM au gouvernement à partir de 2014 avec comme objectif la prise en charge par le Gouvernement de 2 déjeuners et un petit déjeuner en 2016. Pour ce faire, le PAM renforcera les capacités du Ministère de l'Education et accompagnera la politique d'alimentation scolaire dont le document de référence vient d'être adopté par le Gouvernement.

Mis en forme : Police : 10 pt.
Couleur de police : Texte 2

XI. LECONS APPRIS

Les différentes évaluations du Programme de Pays et de l'IPSR du PAM ont révélé que l'intervention est pertinente, conforme aux besoins des populations, alignée aux programmes, normes et standards nationaux et que sa mise en œuvre est bien intégrée dans les structures nationales. Dans les zones ciblées, elle a démontré des effets positifs notoires notamment une augmentation tangible de la sécurité alimentaire/filets de sécurité pour les bénéficiaires et leurs famille.

Mis en forme : Police : 10 pt.
Couleur de police : Texte 2

Type de transfert: **Transfert monétaire par bons échangeables contre des denrées alimentaires**
Conditionnalité: **Aucune**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

PROGRAMME de BONS d'ACHAT ALIMENTAIRES

Année du début des Opérations: Nov 2009

Durée estimée du projet: 2 x 6 mois / Projet pilote

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet

Programme Alimentaire Mondial - Sénégal

Responsable de la formulation

Programme Alimentaire Mondial - Sénégal

Programmation Annuelle

Sans objet / Projet pilote

Exécution

Programme Alimentaire Mondial - Sénégal + ONG Caritas (Pikine), Conseil Communal de Quartiers, (Ziguinchor)

Suivi et Evaluation

Suivi-Evaluation: PAM + ONG Caritas (Pikine) + ARD-Z (Ziguinchor)

Evaluation: PAM + IRD (Institut de recherche et Développement)

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet

- Lettre d'entente entre le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Ministère de la Famille, des organisations féminines et de la protection de l'enfance,
- Lettre d'entente entre le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la Mairie de Ziguinchor relatives à la mise en œuvre du projet cash voucher (bons d'achat alimentaire) dans le cadre du PRRO 106120 (2007-2011).

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a *Objectif Général*: Contribuer à l'atténuation de l'impact de la hausse des prix sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations vulnérables au Sénégal

2.1.b Objectifs Spécifiques

- 1- Améliorer la consommation alimentaire des ménages bénéficiaires pendant la durée du projet.
- 2- Appropriation par le Gouvernement du Sénégal des éléments de la démarche lui permettant de renforcer ses stratégies de protection sociale.

2.2 Localisation & Répartition

- 10 000 Ménages visés à Pikine (dans 9 communes d'arrondissement)
- 7 400 ménages visés à Ziguinchor (dans 1 commune)

2.3 Activités et prestations fournies

Distribution mensuelle, durant 6 mois, de bons alimentaires d'une valeur de 3.000FCFA par personne, pour un maximum de 6 personnes par ménage; soit un montant maximal de 18.000FCFA par ménage par mois.

Les bons sont échangeables chez des détaillants agréés par le PAM contre du riz, de l'huile, du mil, du maïs ou du sucre.

2.4 Résultats attendus:

Résultat 1.1: Le ciblage des ménages identifie les ménages les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, en concertation avec les autorités locales et les partenaires de distribution dans les zones d'intervention.

Résultat 1.2: Le système de fourniture de produits alimentaires contre les bons et de remboursement des détaillants est opérationnel.

Résultat 1.3: Les bons d'achat alimentaires sont distribués à la population identifiée à temps, en quantité suffisante et dans des conditions de sécurité optimales.

Résultat 2.1: Le Ministère est impliqué dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet.

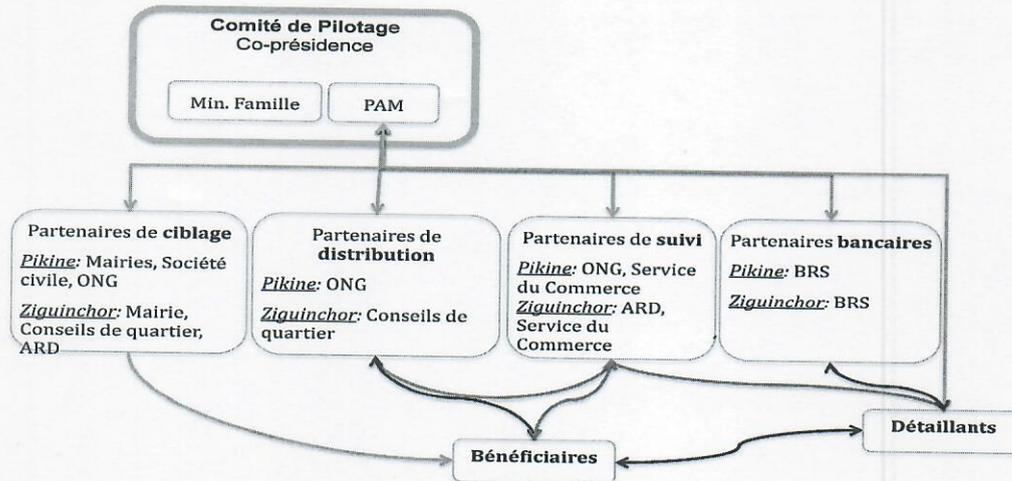
Résultat 2.2: Des éléments opérationnels permettant de renforcer les stratégies de protection sociale sont mis à disposition du Gouvernement du Sénégal.

III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. Ancrage ministériel

Projet en partenariat avec le Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes et Projets de Lutte contre la Pauvreté (CSO-PLCP)

3.2 Structure/Organigramme



3.3. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

Comité de pilotage était co-présidé par le Ministère de la Famille (CSO-PLCP) et le PAM. Il était également composé de l'Union Européenne (bailleur), du Ministère du Commerce, de l'UNICEF, les ONG et autres organisations qui travaillent dans le domaine du Cash Transfert telles que la CLM (Cellule de Lutte Contre la malnutrition), la Banque mondiale.

IV. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET

4.1 Bénéficiaires

1 bénéficiaire = 1 personne directement touchée par le programme. Maximum de 6 personnes par ménage ciblé. (le ciblage concerne les ménages, pas les personnes)

	2009	2010	2011
Nb de personnes	NC	97 000	55 000
Pikine	NC	97 000	13 000
Ziguinchor	NC	NC	42 000

NC: Non concerné

4.2 Durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme

Distribution mensuelle, durant 6 mois

V. CIBLAGE

5.1 Méthodes de ciblage

Ciblage des ménages ayant des difficultés à assurer les 3 repas quotidiens.

- 1) Ciblage géographique au sein de chaque commune, pour déterminer les quartiers les plus vulnérables, en posant comme hypothèse qu'ils concentrent de fait un plus grand nombre de ménages vulnérables.
- 2) Ciblage catégoriel communautaire a été effectué au sein des zones sélectionnées, afin d'élaborer les listes de ménages bénéficiaires.

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires

Ciblage des quartiers: classification des quartiers sur la base de:

• Inondation	• Electrification
• Assainissement/Latrines	• Emploi
• Habitat	• Ménage dirigé par une femme
• Accès à l'eau SDE	• Lotissement
• Insécurité/instabilité sociale	• Densité de population

Ciblage des ménages:

- Information démographie, composition des ménages
- Logement et assainissement
- Biens d'équipements ménagers et bétails
- Consommation alimentaire du ménage
- Stratégie d'adaptation et aides

Validation des sources d'information pour la mesure des critères

Validation de la pertinence des critères et des sources d'informations à considérer avec les mairies, l'administration et les représentants de la société civile.

5.3 Processus de sélection

Sélection des quartiers:

- Discussion et validation des critères et sources d'information avec mairies, administration et représentants de la société civile
- Enquêtes au niveau de chaque quartier de communes concernées
- Traitement et classification des quartiers par le PAM (score de vulnérabilité)
- Affectation de quotas de bénéficiaires à chaque quartier

Sélection des ménages:

- Discussion et validation des critères et sources d'information avec mairies, administration et représentants de la société civile
- Elaboration de listes de ménages présélectionnés par des comités de quartiers validés par les mairies, administration et représentants de la société civile (sur base des quotas fixés)
- Enquêtes de vérification exhaustive dans tous les ménages présélectionnés
- Classification et sélection des ménages en fonction d'un score de vulnérabilité

5.4 Méthode de vérification/correction

Enquêtes de vérification exhaustive dans tous les ménages présélectionnés

5.5 Critères d'exclusion

- Consommation alimentaire acceptable
- Biens possédés (voiture, téléphone fixe, réfrigérateur)
- CSI= 0 (aucune stratégie d'adaptation)

5.6 Résultats du ciblage

Pikine: 204 quartiers sur 330 → 9 107 ménages sélectionnés sur 10 000 prévus

Ziguinchor: 26 quartiers sur 26 → 7 013 ménages sélectionnés sur 7 500 prévus

Commentaire [A17]: Définie comment? VAM??

VI. TRANSFERT

6.1 Type de transfert

Bons échangeables contre des denrées alimentaires (riz, huile, mil, maïs, sucre), chez des détaillants agréés par le projet

6.2 Valeur de bénéfices/allocations

Bons alimentaires d'une valeur de 3.000FCFA par personne, pour un maximum de 6 personnes par ménage; soit un montant maximal de 18.000FCFA par ménage par mois.

Commentaire [A18]: C'est bien le montant versé (si c'est du cash) ou la valeur de transfert si c'est en nature. Donc ce que vous avez mis est ok. Merci

6.3 Base de calcul de l'allocation

18 000 FCFA représentait, au moment de la conception du projet, 18 % du revenu moyen des ménages pauvres et 21 % du revenu des plus pauvres.

La valeur du bon correspondait à 19% des dépenses de vivres par adulte chez les ménages à consommation alimentaire limitée et 29% de celle chez les ménages à faible consommation.

3 000 FCFA par mois devaient permettre d'acheter environ 8kg de riz, 450g d'huile végétale et 300G de sucre et correspondaient à la même couverture des besoins en Kilocalories que pour un panier du programme de General Food Distribution du PAM.

Commentaire [A19]: définition d'un panier GFD please (cf Sophie ou David?)

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET**7.1.****Mécanismes de transfert**

- 1) Le PAM fournit les bons au partenaire de distribution
- 2) Le partenaire de distribution organise des distributions mensuelles dans chaque quartier
- 3) Les bénéficiaires reçoivent les bons directement lors des sessions de distribution
- 4) Les bénéficiaires échangent leurs bons auprès des détaillants agréés
- 5) Les détaillants se font rembourser les bons auprès du partenaire bancaire

7.2 Entités allouant les prestations

Partenaires de distribution: ONG (Pikine) ou Conseil de quartier (Ziguinchor)

7.3 Mécanismes de Participation Communautaire

Au niveau du ciblage: ciblage communautaire avec des représentants de la population

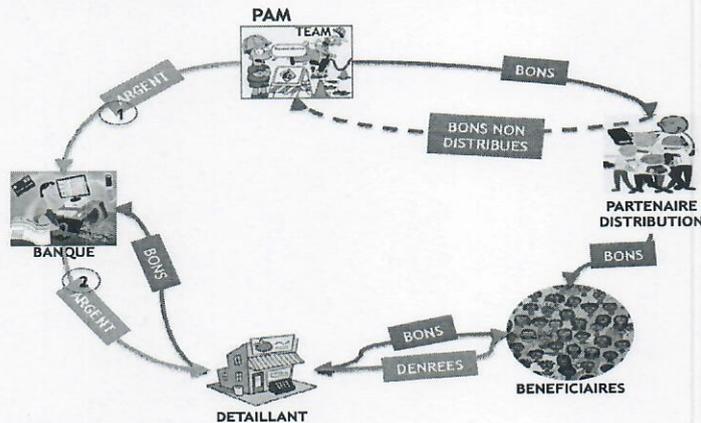
Au niveau de la distribution: effectuée via des structures communautaires comme dans le cas de Ziguinchor. Et dans les deux localisations, sous le contrôle du délégué de quartier.

7.4 Personnel du Programme

PAM: 10 personnes qui travaillent autant au siège que sur le terrain

Pikine: ONG de distribution: 55 personnes pour 204 quartiers dans 9 communes

Ziguinchor: 26 conseils de quartier impliqués dans 1 commune pour la distribution → 40 personnes impliquées

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police :Non
souligné, Couleur de police : Texte
2

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Trebuchet MS, 9 pt, Gras, Couleur
de police : Texte 2

VIII. COÛT ET FINANCEMENT**8.1 Coût et financement du programme**

	Réel 2009	Réel 2010	Programmé 2011
Coût Total (I+II+III)	NC	1 874 286 720	1 054 286 280
I. Coût des prestations fournies	NC	1 195 429 434	672 429 057
II. Coût administratif	NC	495 851 347	278 916 383
III. Coût du suivi et évaluation	NC	183 005 938	102 940 840
Financement par sources	NC	1 874 286 720	1 054 286 280
A. Budget du Gouvernement	NC	0	0
B. Municipalités	NC	0	0
C. Communauté (Bénéficiaires)	NC	0	0
D. Financement extérieur UE	NC	1 874 286 720	1 054 286 280
E. Propres ressources	NC	0	0

NC: Non concerné

8.2 Coût Unitaire du Programme**Coût Total / No des bénéficiaires :**

	2009	2010	Prév 2011
Coût Total (FCFA)	/	1 874 286 720	1 054 286 280
Nb de bénéficiaires	/	97 000	55 000
Coût par bénéficiaires (FCFA)	NC	19 323	19 169

Ratio coût opérationnel / total budget: 2010: 36%, 2011: 36%

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

IX. SUIVI-EVALUATION**9.1 Activités principales de suivi**

Suivi mensuel après chaque distribution de bons.

Deux questionnaires distincts ont été conçus: pour les détaillants et pour les ménages bénéficiaires.

Les enquêtes ont été menées sur le terrain par les partenaires de suivi qui avaient pour mission d'organiser la collecte d'information et la saisie des données selon des outils fournis par le PAM.

Le traitement des données a été géré par le PAM.

9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)

Suivi mensuel ayant pour but de :

1. Identifier les difficultés rencontrées par les ménages et les détaillants :
 - lors de la distribution des bons d'achats alimentaires
 - lors de la récupération des vivres dans les points de vente
 - lors du remboursement des bons
2. Évaluer les utilisations que les ménages font des bons d'achats et en particulier les denrées les plus échangées
3. Mesurer la perception globale des bénéficiaires et des détaillants de la mise en œuvre du projet et les points d'amélioration sur lesquels il faut travailler
4. Mesurer le niveau de satisfaction des ménages bénéficiaires
5. Évaluer les attentes des bénéficiaires permettant d'améliorer la mise en œuvre du projet
6. Évaluer auprès des ménages bénéficiaires et des détaillants l'impact des actions de communication menées sur le projet depuis son lancement
7. Suivre l'évolution des prix des denrées échangeables avec les bons afin d'évaluer l'impact de l'opération sur les prix de marché.

9.3 Indicateurs de performance du programme

- Nb de ménages bénéficiaires qui estiment avoir retrouvé un niveau de vie similaire à celui qu'ils avaient avant la crise / Target: > 70%
- % des ménages bénéficiaires qui améliorent leur FCS à 35 / Target: 85%
- % des ménages qui diminuent leur CSI / Target: 80%
- % des ménages identifiés comme vulnérables et éligibles au projet, correspondant aux critères de ciblage en % du total prévu (10.000+7.500) / Target: 85%
- Nb de bons acceptés par mois en échange de denrées alimentaires / Target: Environ 60.000 bons à Pikine et 45.000 bons à Ziguinchor
- Un partenaire financier a été sélectionné et signe un contrat avec le PAM / Target: Oui
- Nb de détaillants sélectionnés / Target: 75 détaillants pré-sélectionnés à Pikine et 50 à Ziguinchor
- % des détaillants sélectionnés capables de fournir toutes les denrées durant toute la période du projet / Target: 90%
- Nb de détaillants remboursés sans problème au niveau de l'IF / Target: 95%
- Création et utilisation d'une base de données fonctionnelle pour le suivi / Target: Oui
- % de cartes de bénéficiaires distribuées sur le nb de ménages sélectionnés / Target: 100%
- % des nombres de bons remboursés dans les délais prévus / Target: 90%
- % des ménages identifiés recevant une assistance alimentaire mensuelle sous forme de bons d'achat alimentaire / Target: > 90%
- Valeur monétaire en USD des bons d'achat distribués en % du montant à distribuer planifié / Target: 90%
- % Bons d'achat échangés en % du total de bons distribués, par distribution / Target: 95%
- % des bénéficiaires recevant les bons d'achat dans les délais fixés avec le partenaire de distribution / Target: 95 % des bénéficiaires
- Le Ministère de la Famille accompagne la mise en œuvre du projet et s'approprie de la démarche / Target: oui
- % de comités de pilotage présidés par le MIN. Famille / Target: 100%
- Le service d'action sociale est membre du comité de commune / Target: Oui
- Fréquence des visites conjointes de suivi Svc Action Sociale / PAM / Target: 1 visite / mois

9.4 Activités principales d'évaluation

Objectif général: apporter des renseignements sur l'efficacité de l'opération au plan:

1. Réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages bénéficiaires
2. Evolution de leurs moyens et stratégies de subsistance

Objectifs spécifiques:

1. Mesurer l'évolution de l'insécurité alimentaire parmi les ménages bénéficiaires, à l'issue de l'opération, par comparaison avec l'évolution de l'insécurité alimentaire chez des ménages non bénéficiaires comparables.
2. Mesurer, de la même façon, l'évolution des moyens de subsistance et des conditions de vie des ménages bénéficiaires.
3. Estimer l'efficacité de la procédure d'identification/ciblage des ménages bénéficiaires, par comparaison avec la situation de ménages résidant dans des quartiers non retenus lors du ciblage.
4. Etudier, parmi les ménages bénéficiaires, les conditions d'utilisation des coupons alimentaires et les stratégies déployées par les ménages pour protéger leurs moyens de subsistance et renforcer leur résilience.

Déroulement :

- Une enquête initiale a établi la situation des ménages quant à leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à leurs moyens d'existence, et a permis d'analyser la comparabilité des groupes de ménages bénéficiaires et contrôles
- Une enquête de mi-parcours, qualitative, a concerné seulement des ménages bénéficiaires, et s'est intéressé à l'utilisation des coupons et à la réaction des ménages vis-à-vis de l'ensemble de l'opération. Le questionnaire a été développé sur la base d'entretiens et de discussions de groupe avec tous les acteurs (ménages, agents du PAM et des ONGs partenaires, délégués de quartier, autorités...).
- Une enquête finale a été réalisée afin de mesurer l'évolution des ménages bénéficiaires après la distribution des coupons selon des indicateurs classiques de type FCS, HDDS, HFIAS...

→ Résultats en cours d'analyse

9.5 Impact du programme/projet

→ Evaluation en cours

X. ELEMENTS de PERENNISATION

Projet pilote / Analyse en cours

XI. LECONS APPRIS

Projet pilote / Analyse en cours

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police :Gras,
Couleur de police : Texte 2

Commentaire [A20]: VAM, que
peut-on dire sur l'enquête
qualitative?

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police :10 pt,
Couleur de police : Texte 2

Type de transfert: **Transfert monétaire + Renforcement de capacité**
 Conditionnalité: **Projet économique viable**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES AÎNES (PAPA)

Année du début des Opérations: 2009

Durée estimée du projet: 3 ans renouvelables (selon le BCI)

2 phases de 5 ans: 2012 à 2016 (Phase I de 2012-2014 & 2015-2016)

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet

Direction de l'Action Sociale/Division des Personnes Agées (DPA)

Responsable de la formulation

DAS

Programmation Annuelle

DAS

Exécution

Comités nommés au niveau départemental, par arrêté des Préfets.

→ Présélection des projets, encadrement et suivi sont assurés par les CPRS

Suivi et Evaluation

Cellule de coordination en rapport avec les intervenants et bénéficiaires du projet

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet:

Créé dans le cadre du BCI (Budget Consolidé d'Investissement) par un conseil interministériel en 2002

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a Objectif Général: Améliorer les conditions de vie des aînés

2.1.b Objectifs Spécifiques:

Susciter leur pleine implication dans les actions de formation, d'encadrement, de réflexion, de partage d'informations, de génération de revenus, en vue de favoriser leur autopromotion:

1. contribuer à la promotion socio-économique des aînés pendant toute la durée du projet
2. améliorer les capacités opérationnelles des aînés
3. renforcer le potentiel nutritionnel des aînés
4. mener des études sur la problématique du vieillissement
5. valoriser l'expérience et l'expertise des aînés au sein de la société
6. renforcer les capacités du Ministère pour une meilleure coordination et un suivi efficace des stratégies et des activités
7. améliorer l'état sanitaire, moral et physique des personnes âgées
8. assurer le bien-être social et le plein épanouissement des personnes âgées
9. améliorer les connaissances en matière de vieillissement

2.2 Localisation & Répartition

- Envergure nationale – Répartition équitable de l'enveloppe financière entre les 14 régions
- Approche départementale

2.3 Activités et prestations fournies:

Transfert monétaire + renforcement de capacités

1. Transfert monétaire pour des activités économiques
2. Appui institutionnel aux fédérations et associations des personnes âgées
3. Actions de promotion et d'intégration des aînés
4. Appui sanitaire
5. Promotion de l'étude et la recherche dans la prise en charge des questions liées au vieillissement

2.4 Résultats attendus

Le projet a fonctionné, jusque 2010, sans obligation de résultats ni prévisions. Les objectifs de résultats ont été posés en 2010 pour une première mesure en 2011.

III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. Ancrage ministériel

Ministère de l'Action Sociale

- Composante du Programme d'Action et d'Investissements Prioritaires (PAIP)
- Issu des recommandations du plan d'action de Madrid de 2002

3.2. Structure/Organigramme

- 1 Cellule nationale de coordination dont le coordonnateur est nommé par arrêté ministériel (agents de la DAS, fédération des associations de personnes âgées) les comités départementaux de présélection (Préfets & membres du comité)
- Un personnel de soutien au niveau de chaque département issu des structures déconcentrées de l'action sociale: 45 services départementaux de l'Action sociale (SDAS) et 46 Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS)

3.4. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

→ Cellule coordination du PAPA et démembrements de l'Action Sociale (SRAS, SDAS et CPRS) / Associations de personnes âgées regroupées au sein de la Fédération des Associations de Retraités et Personnes Agées du Sénégal (FARPAS)

➤ Niveau national:

- ⇒ Comité National: émanation des différentes structures concernées par la problématique du vieillissement; présidé par le Ministre en charge de la tutelle des Personnes âgées; habilité à convoquer le comité national de sélection des projets qui aura pour principales tâches la sélection définitive et la validation.
- ⇒ Cellule de coordination

➤ Niveau régional et départemental: Création des comités départementaux (administration + organisation des personnes âgées. L'implication des élus reste à la discrétion du préfet) chargés de la mise en œuvre du projet.

- Les services régionaux de l'Action Sociale ont la charge de la coordination de l'ensemble des activités à dérouler et du compte-rendu au niveau national.

IV. BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET**4.1 Bénéficiaires**

Bénéficiaires = groupe ou familles qui sont dans l'activité

Le nombre de bénéficiaires n'est pas estimé pour le moment car sont considérées comme bénéficiaires toute personne participant à l'activité. Seul l'initiateur doit être âgé de 60 ans révolus.

	2009	2010	Prog 2011
Nb de groupements	?	?	71 dont 26 gérés par des femmes
Nb de projets	?	?	50 de "petite taille": ≤ 500 000 Fcfa 10 de "taille moyenne": ≤ 1 000 000 Fcfa 3 de "grande taille": ≤ 3 000 000 Fcfa

4.2 La durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme

NB de mois : 12 mois

Règles de sortie: Aucune pour le moment. Les bénéficiaires acceptés avant 2011 font l'objet d'un suivi très éloigné. A partir de 2011, les nouveaux venus sont suivis plus rigoureusement.

A partir de 2012, le promoteur signera un engagement formel de reverser 50 % du montant alloué, au titre d'une contribution appelée Part de Contribution Sociale (PCS), afin d'augmenter l'enveloppe pour les futurs bénéficiaires.

Le non respect de cet engagement fera l'objet d'une pénalité ou d'une sanction qui sera examinée dans les meilleurs délais par la cellule de coordination et les comités départementaux représentés par les services déconcentrés de l'Action Sociale (SDAS et CPRS) et les Fédérations d'associations de personnes âgées.

V. CIBLAGE**5.1 Méthodes de ciblage**

- Groupements ou individus (chefs de famille au profit des membres)
- Evaluation des projets déposés
- Aire géographique pour un équilibre régional

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité

- Etre âgé de 60 ans révolus
- Etre sans soutien familial, sans revenu permanent conséquent, et vivant de conditions de vie très précaires
- Projets rentables, bancables et répondant à des besoins réels
- Projets réalisables et réalistes avec des objectifs mesurables et précis
- Indicateurs de performance ou de résultats vérifiables et pertinents pour le suivi/ évaluation.
- Eligible pour un seul type de financement (projet petit, moyen ou grand). Non cumulable pour un même demandeur

Validation des sources d'information

Vérification de la précarité (habitat, en location ou sans maison propre, factures d'eau et d'électricité impayées, sans réseau électrique, etc.) et de la validité des projets par les membres des comités départementaux en collaboration avec les SRAS

5.3 Processus de sélection

Procédure normale, à mettre en place à partir de 2012 (mise en place depuis 2007 mais non respectée):

- Recueil des demandes par les SDAS et CPRS
- Présélection des projets par le Comité départemental et le SDAS ou CPRS
- Dossiers présélectionnés transis au Gouverneur pour transmission au Ministère de l'Action Sociale

Actuellement procédure normale non respectée: présélection au niveau national (Ministère de l'Action Sociale). Procédure en cours de révision pour la décentraliser, comme cela devrait être.

5.4 Méthode de vérification/correction

Pas de vérification terrain après la transmission des dossiers au Ministère

5.5 Critères d'exclusion

Aucun

5.6 Résultats du ciblage

Aucun dispositif descriptif ou de mesure f avant l'exercice 2011. Des résultats seront disponibles en février 2012.

VI. BÉNÉFICIAIRES/ALLOCATION DU PROGRAMME/PROJET**6.1 Type de bénéficiaires**

Transfert monétaire direct aux bénéficiaires, sans conditionnalité.

Applicable à partir de 2012: Engagement obligatoire des bénéficiaires à reverser 50 % du montant alloué, au titre d'une contribution appelée Part de Contribution Sociale (PCS), afin d'augmenter l'enveloppe pour les futurs bénéficiaires

6.2 Valeur de bénéficiaires/allocations

Montants de 500 000 FCFA à 4 000 000 Fcfa:

- 500 000 F CFA au maximum: Projets de petite taille à caractère individuel, familial ou collectif dans de rares cas.
- 1 000 000 F CFA au maximum: Projets de taille moyenne
- 4 000 000 F CFA au maximum: Projets de grande taille, de type PME

6.3 Base de calcul de l'allocation

Aucun mode de calcul.

Subvention attribuée sur la base du coût du projet soumis, en fonction de son business plan.

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET**7.1 Mécanismes de transfert des prestations (comment elles sont administrées / Distribuées):**

- Subventions remises directement aux ayant droits par le Coordonateur national
- Décharges et engagements signés par les bénéficiaires

7.2 Entités par lesquelles les prestations sont allouées

DAS - Coordonateur national PAPA

7.3 Les Mécanismes de Participation Communautaire

Comités départementaux de présélection (administration + organisation des personnes âgées. L'implication des élus reste à la discrétion du préfet)

7.4 Personnel du Programme

Total : 95

- 1 Coordonateur national au à la Direction de l'Action Sociale
- 14 chefs de services régionaux de l'Action Sociale
- 34 chefs de services départementaux de l'Action Sociale
- 46 Directeurs de Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

- Compte PAPA au trésor public avec un chéquier avec tableau de décaissements en 3 phases
- Compte PAPA à la Bicis.
- Décaissement du compte trésor vers le compte BICIS
- Remise des subventions aux bénéficiaires par le Coordonateur national, à la DAS à Dakar, sous forme de chèque BICIS

Ce système a été mis en place pour éviter les problèmes et retards de paiement au niveau du Trésor Public.

VIII. COÛT ET FINANCEMENT**8.1 Coût et financement du programme**

	Réel 2009	Réel 2010	Programmé 2011
Coût Total (I+II+III)	Non renseigné	Non renseigné	101 000 000
I. Coût des prestations fournies	Non renseigné	48 000 000	89 000 000
II. Coût administratif	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
III. Coût du suivi et évaluation	Non renseigné	Non renseigné	12 000 000
Financement par sources			101 000 000
A. Budget du Gouvernement			101 000 000
B. Municipalités			
C. Communauté			
D. Financement extérieur (BM)			

Prestations 2011: 89 000 000 Fcfa dont 19 000 000 Fcfa pour le renforcement de capacité.

Budget très difficile à gérer pour le coordonateur car il n'en maîtrise pas toutes les dépenses.

8.2 Coût Unitaire du Programme

Coût Total / No des bénéficiaires : Impossible à calculer car le nombre de bénéficiaires n'est pas connu

Ratio coût opérationnel / total budget: Ratio pour le M&E en 2011: 12%

IX. SUIVI-EVALUATION

9.1 Activités principales de suivi

Démarré en 2011 seulement. Les résultats seront disponibles en février 2012

1. Effectivité des financements; résultats après 3 à 6 mois d'exécution
2. Missions de supervision régulières du SRAS

9.2 Description des Rapports

1. Rapports pour les suivis trimestriels et semestriels
 2. Rapport final annuel conviant tous les intervenants et acteurs à cette phase d'évaluation.
- L'évaluation semestrielle ou annuelle est axée sur les résultats des projets (gestion, rentabilité)

9.3 Indicateurs de performance du programme

/

9.4 Activités principales d'évaluation (description des méthodologies, fréquence et thèmes d'évaluation) :

➤ Deux questionnaires d'évaluation (1 mi-parcours, 1 annuel)

N°	Évaluation à mi-parcours	OUI	NON	En partie
1.	Les activités inscrites dans le cadre du PAPA ont-elles pu être réalisées?			
2.	Avez-vous pu réaliser les apports auxquels vous vous étiez engagés ?			
3.	Est-ce qu'il vous reste quelque à faire dans le cadre de votre projet ?			
4.	Les membres de votre GIE sont-ils constitués des mêmes du début à nos jours ?			
5.	Avez-vous changé vos responsables ou représentants de projet durant la réalisation du projet ?			
6.	Avez-vous rencontré des problèmes importants pendant le déroulement de votre projet ?			
7.	Si oui, avez-vous pu les résoudre ?			
8.	Si oui, souhaiteriez-vous continuer à travailler ensemble ?			
9.	Entretenez-vous des liens avec d'autres organisations ou bailleurs ?			
10.	Etes-vous satisfaits des résultats de votre projet ?			

N°	Évaluation annuelle	OUI	NON	En partie
1.	Le listing des activités inscrites dans le cadre du PAPA est-il entrain d'être réalisé?			
2.	Les ressources du PAPA sont-elles effectivement utilisées et ce en accord avec les objectifs?			
3.	Vos gestionnaires maîtrisent-ils l'enregistrement et l'archivage des papiers?			
4.	Les membres de votre GIE sont-ils les mêmes depuis le début jusqu'à maintenant?			
5.	Les responsables de votre projet ont-ils changé ?			
6.	Avez-vous rencontré des problèmes pendant le déroulement de votre projet ?			
7.	Si oui, avez-vous pu les résoudre ?			
8.	Avez-vous des liens d'autres organisations ou bailleurs de fonds ?			
9.	Tenez-vous des réunions auxquelles participent tous les membres de votre organisation ou proj.			
10.	Vos réunions sont-elles fréquentent ?			
11.	Est-ce que vos représentants vous consultent en cas de prise de décision ?			
12.	Pensez-vous que vos rapports sont réalisés conformément à vos engagements?			
13.	Etes-vous satisfait de l'avancée de votre projet ?			
14.	Pensez-vous que votre projet a des spécificités ou non ?			

5.5 Impact du programme/projet :

Aucun dispositif descriptif ou de mesure fixé avant l'exercice 2011. Des résultats seront disponibles en février 2012.

X. ELEMENTS QUI ASSURENT LA DURABILITE DU PROGRAMME/PROJET

A terme, le projet vise à récupérer 50% des subventions allouées pour les projets de première génération (2012-2014) et à les reverser pour élargir l'enveloppe financière et également accroître le nombre de bénéficiaires
Etant un projet à caractère social, le projet PAPA revu et corrigé est conçu de façon à pouvoir rendre autonome son volet accès aux ressources matérielles, financières et facteurs de production (financement des Activités Génératrices de Revenus).

XI. LECONS APPRISES

Résultats en 2012

Type de transfert: **Exemption de droits**
Conditionnalité: **0**

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET

1.1. Nom du Programme/ Projet

PLAN SESAME DE SOINS GRATUITS POUR LES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS AU SENEGAL

Année du début des Opérations: 1^{er} septembre 2006

Durée estimée du projet: Non renseigné

1.2 Institution/ Unité Responsable du Programme / projet

Ministère de la Santé et de la Prévention médicale

Responsable de la formulation

Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP), Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), Fonds national de retraite FNR, la faculté de médecine de Dakar et les collectivités locales

Programmation Annuelle

Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP), Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), Fonds national de retraite FNR, la faculté de médecine de Dakar et les collectivités locales.

Exécution

Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP), Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), Fonds national de retraite FNR, la faculté de médecine de Dakar et les collectivités locales

Suivi et Evaluation

Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP), Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), Fonds national de retraite FNR, la faculté de médecine de Dakar et les collectivités locales

1.3 Bases Juridiques du Programme/ Projet

→ Décret 2008-381 du 7 AVRIL 2008

II. OBJECTIFS, LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

2.1.a Objectif Général: Assurer des soins gratuits aux personnes âgées de 60 ans et plus dans toutes les structures de santé publique.

2.1.b Objectifs Spécifiques

1. Assurer la gratuité totale pour les retraités en prenant en charge la cote part qui leur incombe.
2. Instaurer une prise en charge gratuite pour les 70% de personnes âgées n'ayant jamais bénéficié de couverture médicale.

2.2 Localisation & Répartition

Le plan Sésame est en vigueur sur l'ensemble du territoire national sénégalais.

2.3 Activités et prestations fournies

1. Tarifs préférentiels pour les personnes âgées auprès des hôpitaux, sur l'ensemble du territoire.
2. Les retraités du FNR bénéficient de la prise en charge, par le plan sésame, des 1/5 de leurs frais médicaux, qui était à leur charge.
3. Accessibilité et gratuité des soins sous la forme d'une nouvelle assurance maladie intégralement financée par l'Etat sous forme d'exemption des droits à payer, pour les personnes âgées sans couverture sociale

2.4 Résultats attendus:

Gratuité des soins pour la totalité des personnes âgées de 60 ans et plus. Au Sénégal, pour l'ensemble des personnes âgées (IPRES, FNR, PAF), les soins sont totalement gratuits depuis le 1^{er} septembre 2006 sur l'ensemble de la pyramide sanitaire : postes de santé, centres de santé et hôpitaux relevant de l'Etat.

III. CADRE INSTITUTIONNEL

3.1. Ancrage ministériel

Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP)

3.2 Structure/Organigramme

- Budget de fonctionnement du Plan géré par le Gestionnaire de la Direction de la Santé
- Passations de marchés gérées par la Cellule des Marchés du Ministère de la Santé après estimation des besoins annuels par le Coordonnateur.
- Procédures d'acquisition de biens et services, et de prestations de services régies par un manuel de procédures basé sur le Code des Marchés Publics.

3.3. Mécanismes de coordination interinstitutionnelle

- Document de mise en œuvre du plan SESAME diffusé auprès de tous les acteurs
- Accord entre MSP et IPRES permettant de faire bénéficier les personnes âgées bénéficiaires de tarifs préférentiels auprès des hôpitaux, sur l'ensemble du territoire.

IV. BENEFICIAIRES DU PROGRAMME/ PROJET

4.1 Bénéficiaires

Aucun chiffre n'a été fourni

4.2 Durée Moyenne des Bénéficiaires dans le Programme

Non renseigné

V. CIBLAGE

5.1 Méthodes de ciblage

Pas de ciblage. Les personnes se présentent dans les structures de santé et se font référencer. Les personnes âgées de 60 ans et plus sont réparties en 3 catégories : les retraités de l'IPRES, les retraités du FNR, les personnes âgées qui ne bénéficient d'aucune couverture, dites "personnes à leurs frais ou PAF".

5.2 Critères spécifiques d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires

- > 60 ans ou plus ;
- > Nationalité sénégalaise : Détenir la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- > Etre référé par un centre de santé ;
- > Détenir la lettre de garantie de la région médicale ;
- > Demander des soins qui ne sont pas dans la liste des actes exclus par le plan
- > Etre reçu en urgence dans un hôpital.

Validation des sources d'information pour la mesure des critères

- > Carte nationale d'identité
- > Document de référence du centre de santé
- > Lettre de garantie délivrée par la région médicale ou le centre de santé de référence
- > Document justificatif de réception aux urgences (cachet des urgences faisant foi)

5.3 Processus de sélection

- > Responsable de l'Hôpital chargé de la gestion du plan (ou bureau des entrées ou service social)
- > Responsable du poste de santé chargé de la gestion du plan

5.4 Méthode de vérification/correction

Vérification des documents nécessaires:

- > Carte nationale d'identité
- > Document de référence du centre de santé
- > Lettre de garantie délivrée par la région médicale ou le centre de santé de référence
- > Document justificatif de réception aux urgences (cachet des urgences faisant foi)

5.5 Critères d'exclusion

Aucun puisque le plan concerne tous les Sénégalais de 60 ans et plus

5.6. Résultats du ciblage

Non approprié

VI. TRANSFERT

6.1 Type de transfert

Exemption de droits à payer

6.2 Valeur de bénéfices/allocations

La gratuité concerne les consultations, les médicaments essentiels, les examens complémentaires, les actes médicochirurgicaux et les hospitalisations.

6.3 Base de calcul de l'allocation

La base de calcul du remboursement est fixée par arrêté ministériel fixant les valeurs maximales et minimales des tarifs d'hospitalisation, des consultations, des soins externes et des cessions applicables aux établissements publics de santé hospitalier.

Commentaire [A21]: C'est bien le montant versé (si c'est du cash) ou la valeur de transfert si c'est en nature. Donc ce que vous avez mis est ok. Merci

VII. ADMINISTRATION DU PROGRAMME/ PROJET

Mécanismes de transfert

Exemption de droits à payer pour le bénéficiaire

Remboursement des structures de santé:

1. Le responsable chargé de la facturation transmet les factures correspondant aux bénéficiaires au service recouvrement.
2. Le responsable chargé du recouvrement établit un bordereau d'envoi trimestriel de la demande de remboursement destiné au Plan, et la soumet au Directeur de l'établissement.
3. Le responsable habilité de l'Hôpital (Directeur ou Chef du Service Administratif et Financier) approuve et signe le bordereau d'envoi de la demande de remboursement à la région médicale pour transfert à la Direction de la Santé du MSP
4. Le secrétariat de la Direction de la Santé transmet au chargé du traitement des demandes de remboursement des hôpitaux qui établit un état récapitulatif des demandes reçues, en effectue le contrôle et remplit le bordereau d'envoi au cabinet en signalant les irrégularités qu'il aurait relevées.
5. Le cabinet CICE contrôle et valide les bordereaux puis les soumet au Coordonateur qui approuve et transmet au MSP pour paiement.

7.2 Entités allouant les prestations

Trésor public

7.3 Mécanismes de Participation Communautaire

Non approprié

7.4 Personnel du Programme

Non renseigné

Mis en forme : Police : 10 pt, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police : Non souligné, Couleur de police : Texte 2

Mis en forme : Police : (Par défaut) Trebuchet MS, 9 pt, Gras, Couleur de police : Texte 2

7.5 Structure financière (schéma des flux des financements, système des transferts)

Le remboursement des hôpitaux et des districts se fait par transfert de fonds du Trésor public vers les comptes des hôpitaux et de la PNA pour les districts de santé.

Ce transfert fait l'objet d'un arrêté du Ministre de la Santé portant décision de versement sur la base de la lettre de répartition des crédits destinés aux hôpitaux et à la PNA et comporte trois articles portant sur le montant global, sur la décision de versement, sur les personnes chargées de l'exécution de la mesure.

La procédure suivante est suivie pour l'engagement de la dépense émanant de l'arrêté du Ministre:

1. Le Coordonnateur du Plan établit une lettre portant répartition des crédits destinés aux hôpitaux et à la PNA et la soumet à l'approbation du directeur de la santé.
2. Le Directeur de la Santé approuve la lettre portant répartition des crédits et l'envoie au DAGE.
3. LE DAGE l'impute à la Division programmation et suivi budgétaire de la DAGE.
4. La Division programmation et suivi budgétaire de la DAGE prépare et fait valider un projet d'arrêté portant décision de versement, puis le renvoie au DAGE.
5. Le DAGE envoie le projet de l'arrêté au Ministre de la Santé et de la Prévention pour approbation et signature.
6. Le Ministre de la Santé et de la Prévention Médicale approuve et signe le projet de d'arrêté, l'envoie au Secrétariat général du gouvernement pour numérotation et date puis le renvoie à la DAGE pour l'engagement de la dépense.

VIII. COÛT ET FINANCEMENT

8.1 Coût et financement du programme

En 2010 le plan n'a disposé que de 850 000 000 FCFA pour préfinancer une dette qui s'élève à 3 625 637 974 FCFA ainsi répartie :

N°	Structures	Montant alloué	Montant consommé	Dette
01	Hôpital de Diourbel	75 000 000	126 377 440	51 377 440
02	Hôpital Aristide Le DANTEC	490 000 000	911 019 906	421 019 906
03	Hôpital de Fann	255 000 000	556 774 565	301 774 565
04	Hôpital de Thies	140 000 000	286 413 957	146 413 957
05	Hôpital de Tambacounda	75 000 000	259 046 061	184 046 061
06	Hôpital Général de Grand Yoff	340 000 000	929 966 591	589 966 591
07	Hôpital Psychiatrique de Thiaroye	5 000 000	5 176 400	176 400
08	Hôpital Matlaboul Fawzaini de Touba	105 000 000	211 700 576	106 700 576
09	Hôpital Principal de Dakar	631 500 000	2 112 783 706	1 481 283 706
10	Hôpital de Kaolack	80 000 000	70 664 262	
11	Hôpital de Ourossogui	60 000 000	108 234 716	48 234 716
12	Hôpital de Saint-Louis	70 000 000	107 747 780	37 747 780
13	Hôpital de Kolda	50 000 000	128 502 690	78 502 690
14	Hôpital de Louga	65 000 000	105 332 992	40 332 992
15	Hôpital de Ndoum	45 000 000	74 491 614	29 491 614
16	Hôpital de Ziguinchor	58 000 000	138 424 210	80 424 210
17	Hôpital Abass Ndao	40 000 000	54 486 891	14 486 891
18	Hôpital de Pikine	28 000 000	35 747 779	7 747 779
19	Centre National de Transfusion Sanguine	2 500 000	8 410 100	5 910 100
20	Pharmacie Nationale d'Approvisionnement	385 000 000	351 861 000	
	Total	3 000 000 000	6 583 163 236	3 625 637 974

Mis en forme : Police :10 pt.
Couleur de police : Texte 2

8.2 Coût Unitaire du Programme

Non renseigné

IX. SUIVI-EVALUATION

9.1 Activités principales de suivi

La dernière enquête évaluation pour apprécier le niveau de fonctionnement du plan est toujours en cours dans tous les hôpitaux sauf trois : Pikine, Abasse Ndao, Hôpital Aristide le Dantec. Aucun résultat fourni

Mis en forme : Police :10 pt.
Couleur de police : Texte 2

9.2 Description des Rapports (périodicité, contenu)

Non renseigné

9.3 Indicateurs de performance du programme

Non renseigné

9.4 Activités principales d'évaluation

Non renseigné

9.5 Impact du programme/projet

Non renseigné

Mis en forme : Police :Gras,
Couleur de police : Texte 2

X.ELEMENTS de PERENNISATION

Avis du programme:

Mis en forme : Police : 10 pt,
Couleur de police : Texte 2

- La dette des hôpitaux a engendré un sérieux dysfonctionnement dans le fonctionnement du plan sésame avec un accès considérablement réduit des soins pour les sénégalaises et sénégalais âgés de 60 ans et plus, mettant en péril cette initiative majeure de solidarité nationale
- Cependant les enseignements tirés de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan Sésame ont permis de conclure à pertinence du programme. Il convient maintenant d'en assurer la consolidation et la pérennisation. Ainsi donc pour pérenniser l'initiative le plan doit être soutenu par des mesures suivantes :
 - Payer en urgence la dette de 3,6 milliards aux hôpitaux dont 1,4 milliard pour l'Hôpital Principal de Dakar
 - Renforcer les moyens financiers du Plan Sésame (fond additionnel d'un milliard sept cent millions qui constitue le gap pour avoir les 2,5 milliards requis)
 - Intégrer les médicaments spécifiques dans le Plan Sésame
 - Compléter à 5/5 les imputations budgétaires du FNR par modification du décret 72-215 du 07 mars 1972 relatif à la sécurité sociale des fonctionnaires
 - Faire contribuer les collectivités locales
 - Appuyer le programme de formation en gériatrie pour un montant de 100 millions de FCFA
 - Accompagner le Plan sésame par la communication pour permettre aux Personnes Agées de bénéficier de toutes les opportunités que leur offre ce plan notamment dans le monde rural
 - Mettre à la disposition des bénéficiaires une carte sésame qui sera une carte à puce à l'identique de la carte vitale
 - Envisager de passer d'un plan sésame à une caisse nationale d'assurance maladie pour les Personnes âgées en raison du vieillissement inéluctable de la population du Sénégal.
 - Partager cette expérience inédite avec les pays de la sous région dans le cadre de l'intégration africaine.

XI.LECONS APPRISES

Avis du programme:

Mis en forme : Police : 10 pt
Couleur de police : Texte 2

- Le FNR n'a pas modifié son niveau de prise en charge qui est maintenue au 4/5 même si le MSP a envisagé de manière transitoire la prise en charge du 1/5 par le plan sésame mais dans la pratique les retraités du FNR se sont en majorité rabattus sur le plan sésame de par la facilité d'obtention de la lettre de garantie leur épargnant le paiement du 1/5 que leur demandait les hôpitaux avec l'imputation budgétaire.
- Non existence d'un manuel des procédures opérationnelles. Le plan a démarré après avoir partagé le document de mise en œuvre qui avait bien dégagé les procédures et avec l'esprit que le plan sésame serait tout naturellement considéré comme public parce que étant une initiative du chef de l'Etat et non un système d'assurance privé. Dans la pratique on a pu constater une totale anarchie accentuée par un gros déficit de communication et un aspect non moins important qui est l'absence des spécialistes en gériatrie gériatrie gériatrie.
- Ainsi donc la PNA depuis le mois d'octobre 2008 la PNA prend souvent l'initiative de geler les remboursements des districts chaque fois que le plan accuse un retard de préfinancement. Il faut signaler que la PNA n'a toujours pas reçu son premier préfinancement de 135 millions de 2006/2007. Cet aspect a engendré une sérieuse perturbation dans le fonctionnement du plan dans les districts. Ces districts se plaignant déjà d'une lenteur dans le traitement des remboursements dus d'une part à la lenteur des bordereaux par les régions mais aussi à la faiblesse des ressources humaines au Bureau de la santé des personnes âgées (un seul agent chargé du traitement des 70 districts au plan national et un seul agent pour l'ensemble des hôpitaux).
- Face à tout les dysfonctionnements du Plan, le Ministère de la santé et de la prévention a pris d'importantes mesures correctrices concernant les procédures et les prestations, mis en place une administration sésame forte et décide de passer d'un système de préfinancement au paiement après facturation certifiée. Il est ouvert au trésor un compte sésame comme mesure d'accompagnement. Une mission conjointe du ministère des finances, du Ministère de la santé et de la prévention est entrain de certifier la dette pour son apurement. Cette mission est composée des Inspecteurs de contrôle financier, du coordonnateur du plan.
- En attendant de pouvoir solder la dette, le budget de 850 millions est engagé pour solder les hôpitaux au prorata de la dette.
- Le projet de décret abrogeant et modifiant le décret n° 72-215 du 7 mars qui ramènera la prise en charge des retraités du FNR à 100% à l'instar de leurs homologues de l'IPRES est proposé pour soulager et assainir la gestion des fonds alloués au plan sésame.